



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Année 2015

(12 mois)



SOMMAIRE

- 1 – Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel
- 2 – Comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2015 et Annexes
- 3 – Comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2015 et Annexes
- 4 – Tableau des Filiales et Participations
- 5 – Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les comptes sociaux et consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2015
- 6 – Rapport RSE – Exercice clos le 31 décembre 2015
- 7 – Tableau financier des 5 derniers exercices
- 8 – Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- 9 – Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- 10 – Rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur le contrôle
- 11 – Rapport des Commissaires aux Comptes sur rapport du président
- 12 – Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées



ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société (ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation). Les informations relevant du rapport de gestion présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Toulouse le 29 avril 2016

Jean RINGOT
PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION



ALPHA M.O.S SA

**COMPTES CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2015**

ETAT DE SITUATION FINANCIERE – ACTIF

En milliers d'Euros

ACTIF		31/12/2015	31/12/2014
	Notes	(12 mois)	(3 mois)
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	8	521	784
Ecart d'acquisition	6,14	0	363
Immobilisations corporelles	9	237	162
Immobilisations financières	10	211	215
Autres actifs non courants	11	0	0
<u>TOTAL I</u>		969	1 524
Actifs courants	14		
Stocks et en-cours	12	832	899
Clients et comptes rattachés	13	1 537	1 030
Autres actifs courants	15	1 909	2 028
<i>Dont crédits d'impôts</i>		725	1 001
Trésorerie et équivalents	16	4 629	5 956
<u>TOTAL II</u>		8 907	9 913
TOTAL DE L'ACTIF		9 876	11 437

ETAT DE SITUATION FINANCIERE - PASSIF

En milliers d'Euros

PASSIF	Notes	31/12/2015 (12 mois)	31/12/2014 (3 mois)
Capitaux propres			
Capital	17	4 624	4 576
Primes liées au capital		3 808	3 770
Réserves		-2 597	-2 589
Résultat de l'exercice		- 2 188	-62
Intérêts minoritaires		- 325	0
Ecart de conversion		-325	-212
Subvention d'investissement			
TOTAL I		2 997	5 483
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges	18,19	762	364
Passifs financiers à long terme	20	1 709	1 473
Autres passifs non courants	20	1 323	1 100
TOTAL II		3 794	2 937
Passifs courants			
Passifs financiers à court terme	20	230	157
Fournisseurs et comptes rattachés	21	1 045	938
Autres dettes et comptes régul	21	1 811	1 921
TOTAL III		3 086	3 016
TOTAL DU PASSIF		9 877	11 436

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'Euros

	Notes	31/12/2015 (12 mois)	31/12/2014 (3 mois)
Produits des activités ordinaires		8 189	2 073
Autres produits des activités courantes	26	257	143
Variation stock de produits finis		556	57
Achats consommés		-3 360	-828
Charges de personnel	25	-3 885	-843
Autres charges externes		-2 777	-617
Impôts et taxes		-97	-18
Dotation aux amortissements		-152	-40
Variation des provisions		-519	35
Résultat opérationnel courant		-1 788	-38
Dépréciation de l'écart d'acquisition	6	-34	0
Autres charges	28	-1 067	-47
Autres produits	28	316	34
Résultat opérationnel		- 2 573	-51
Charges financières		-70	-43
Produits financiers	29	134	69
Résultat financier		64	24
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts		-2 509	-25
Impôt sur les bénéfices	24	- 33	- 38
Résultat net de l'ensemble consolidé		-2 542	-63
Part revenant aux intérêts minoritaires		-353	0
Résultat net part de Groupe		-2 189	-63
Résultat par action (brut)		- 0.095	- 0.003
Résultat par action (dilué)		- 0.095	- 0.003

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En milliers d'Euros	Note	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net consolidé		-2 188	-61
Indemnités de départ à la retraite	19	-23	-26
Effet d'impôt	10, 24		
Eléments non reclassables en résultat		-23	-26
Ecart de conversion	4	-112	-34
Effet d'impôt	10, 24		
Eléments reclassables en résultat		-112	-34
Résultat global consolidé		-2 323	-121

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'Euros

	Capital Actions Ordinaires	Réserves et résultats non distribués	Ecart de Conversion	Part Minoritaires	Ecart Actuariels	Total
Au 30 septembre 2014	834	-1214	-178			-555
Augmentation de capital	3 742					3 742
Prime d'émission		2 417				2 417
Ecart de conversion			-34			-34
Ecart actuariels sur Indemnités départ à la retraite					-26	-26
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres	0	0	-34		-26	-60
Résultat net		-61				-61
Total du résultat global	0	-61	-34		-26	-121
Au 31 décembre 2014	4 576	1 142	-212		-26	5 483
Augmentation de capital	48					48
Prime d'émission		38				38
Ecart de conversion			-112			-112
Ecart actuariels sur Indemnités départ à la retraite					-23	-23
Total des charges et produits reconnus directement en capitaux propres	0	0	-112		-23	-127
Correction capitaux propres N-1		77				77
Résultat net du Groupe		-2 188				-2 188
Intérêts minoritaires				-325		-325
Total du résultat global	0	-2 188	0	0	0	-2 188
Au 31 décembre 2015	4 624	-931	-324	-325	-49	2 997

ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'Euros

		31/12/2015	31/12/2014
	Note	Net	Net
Résultat net part du Groupe		-2 188	-62
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie:			
Plus ou moins-value de cession		3	-
Amortissements et provisions		1 352	57
Impôts différés		0	0
Autres		126	38
Variation des actifs et passifs courants:			
Stocks	12	66	-192
Clients et comptes rattachés	13	-507	7
Autres actifs courants	15	118	- 423
Fournisseurs		80	-17
Autres passifs		413	-165
Variation des autres actifs non courants		0	277
Variation des écarts de conversion		-112	-34
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles		-649	-513
Acquisition d'immobilisations			
	8-9	-410	-52
Incidence des variations de périmètre			
	5	-325	0
Variation des immobilisations financières			
	10	4	-6
Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement		-731	-58
Augmentation de capital			
	17	86	6 159
Variation des emprunts LT			
		373	0
Variation des passifs financiers courants			
	20	-419	-20
Variation des autres passifs			
		15	-4
Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement		55	6 135
VARIATION DE TRESORERIE		-1 325	5 564
Trésorerie en début d'exercice			
	37	5 950	387
Trésorerie en fin d'exercice			
	37	4 625	5 950

Les flux de trésorerie provenant des impôts sur le résultat sont classés comme des flux opérationnels de trésorerie, à moins qu'ils ne puissent être spécifiquement rattachés aux activités de financement (IAS 7.35)

GROUPE ALPHA MOS

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE

Présentation

Note 1 : Faits Majeurs de la période

Note 2 : Evènements postérieurs à la clôture

Note 3 : Continuité d'exploitation

Note 4 : Règles et méthodes comptables

Note 5 : Périmètre de consolidation

Note 6 : Ecart d'acquisition

Note 7 : Information sectorielle

Note 8 : Tableau de variation des immobilisations incorporelles

Note 9 : Tableau de variation des immobilisations corporelles

Note 10 : Tableau de variation des immobilisations financières

Note 11 : Autres actifs non courants

Note 12 : Stocks et en-cours

Note 13 : Clients et comptes rattachés

Note 14 : Evolution des provisions sur actif

Note 15 : Autres actifs courants

Note 16 : Trésorerie et équivalents

Note 17 : Composition du capital social

Note 18 : Provisions pour risques et charges

Note 19 : Indemnités de départ à la retraite

Note 20 : Passifs financiers

Note 21 : Passifs courants

Note 22 : Passifs éventuels

Note 23 : Information relative aux parties liées

Note 24 : Impôts

Note 25 : Charges de personnel

Note 26 : Autres produits des activités courantes

Note 27 : Frais de recherche et développement

Note 28 : Autres produits et charges opérationnelles

Note 29 : Résultat Financier

Note 30 : Résultat par action

Note 31 : Tableau de flux de trésorerie

Note 32 : Engagements financiers

Note 33 : Rémunération des organes sociaux – modalités de rupture des mandats sociaux

Note 34 : Titres donnant accès au capital

Note 35 : Information relative à la juste valeur des actifs et passifs financiers

Note 36 : Gestion des risques

Note 37 : Tableau de variation de l'endettement financier net

PRESENTATION

Les présents comptes consolidés annuels au 31 décembre 2015 sont établis par ALPHA M.O.S, société anonyme de droit français dont le siège est à Toulouse (31400) 20 avenue Didier Daurat.

ALPHA M.O.S est une société d'instrumentation qui conçoit, fabrique et commercialise, directement, via ses filiales et via des distributeurs:

- une gamme complète d'équipements innovants dédiés à la caractérisation olfactive, gustative et visuelle : nez, langues et yeux électroniques, ainsi que des instruments plus généraux de chromatographie,
- des systèmes de mesure en continu des nuisances olfactives en environnement,
- des services d'analyse sensorielle ou chimique en amont ou en accompagnement de la vente des produits
- des dispositifs spéciaux de préparation et extraction d'échantillons, en complément des produits, pour automatiser les analyses chimiques.

Créée en 1993, la société est cotée sur Euronext Paris Eurolist – Compartiment C (FR0000062804 ALM) depuis 1998.

NOTE 1 : FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'exercice courant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, a été marqué par les événements suivants :

- Création de la filiale BOYD SENSE Inc au capital de 100.000 \$ basée à SAN FRANCISCO dans la Silicon Valley dont l'activité est le développement de solutions connectées de mesures personnalisées des paramètres de santé, bien être et d'environnement.
Alpha Mos France a souscrit au capital de la filiale à hauteur de 70.000 \$, soit 70% de son capital
- Le plan d'apurement s'est poursuivi sur l'exercice conformément aux modalités prévues par le plan de continuation de l'entreprise validé par décision du Tribunal le 19 septembre 2014. L'appréhension du risque de liquidité par le Groupe est exposé note 36.

Pour mémoire, afin de valider le plan, les garanties suivantes avaient été données :

- Suite à l'augmentation de capital intervenue lors de l'exercice précédent, la société DMS s'est engagée à ce que cette augmentation de capital demeure au sein de la société ALPHA MOS durant la durée du plan et ne fera l'objet de remontées de trésorerie à d'autres sociétés du Groupe DMS.
- Inaliénabilité du fonds de commerce durant toute la période du plan.
- Il n'y aura aucune distribution de dividendes pendant la durée d'exécution du plan.

NOTE 2 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les principaux événements postérieurs à la clôture sont les suivants :

- Arrêt de la production et de la commercialisation de certains produits historiques décidé par le Comité de Direction du 11/02/2016. En conséquent, dans le cadre de l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la société a constitué des provisions et dépréciations impactant le résultat pour un montant total de – 717 k€. Cette somme se répartie de la façon suivante :
 - Dépréciation de stock 41 k€
 - Amortissement exceptionnel : 53k€
 - Risque liés au contrat suite à l'arrêt des produits : 294 k€
 - Dépréciation du goodwill : 329 k€
- Mise en place d'une procédure de licenciement collectif pour motif économique concernant 13 salariés. Le 29 mars 2016, à l'issue de la seconde réunion des délégués du personnel, le projet de licenciement de la Convention de Sécurisation Professionnelle (CSP) a été remis à chaque salarié concerné. Le coût estimé s'élève à 517 k€.

- Assignation en justice de la société Alpha Mos par Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, ancien administrateur d'Alpha Mos révoqué aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2015, et ancien Président révoqué aux termes du Conseil d'Administration du 30 novembre 2015.

La société a reçu par voie d'huissier le 14 mars 2016 une assignation requérant la nullité pour irrégularités des Assemblée Générale Ordinaire et Conseil d'Administration tenus le 30 novembre 2015 . Cette procédure vise à faire prendre acte que les fonctions de Président Directeur Général de M. Jean-Christophe MIFSUD demeurent en vigueur depuis le 1er décembre, et à faire désigner un administrateur ad hoc pour convoquer une nouvelle Assemblée Générale afin d'organiser la gouvernance de la société.

Le requérant demande également le paiement d'une somme de 480 K€ au titre d'indemnités de départ et en réparation du préjudice moral. Compte tenu du préjudice et conformément à la norme IAS 37, paragraphe 92, la société Alpha Mos n'a pas souhaité indiquer si des provisions avaient été constituées au regard de ce contentieux.

- Nomination, en date du 21 avril 2016, de Monsieur Jean RINGOT en qualité de Président Directeur Général, en remplacement de Monsieur Jean-Paul ANSEL.

NOTE 3 : CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les comptes ont été arrêtés en appliquant le principe de continuité de l'exploitation, principe soutenu par les projections de résultat et de trésorerie du Groupe sur un horizon de 12 mois.

NOTE 4 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés IFRS présentés concernent l'exercice 2015, courant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

1. Référentiel comptable

En accord avec le règlement N°1606/2002 sur les normes internationales, ces états financiers consolidés, au 31 décembre 2015, sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards-IFRS) telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2015. Le référentiel IFRS comprend :

- les normes IFRS ;
- les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) ;
- les IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Application des normes et interprétations en vigueur au 31 décembre 2015

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2015 sont identiques à ceux utilisés pour l'élaboration des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2014, à l'exception des amendements nouvellement applicables au 1er janvier 2015 . Ces comptes ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, et disponible sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/ias_fr.html-adoptedcommission..

Au bilan, les actifs et les passifs du Groupe inférieurs à 1 an sont classés en courant.

Tous les autres actifs et passifs sont classés en non courant.

Les charges du compte de résultat sont présentées par destination.

Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2015

Les nouvelles normes, mises à jour de normes ou interprétations majeures dont l'application est obligatoire pour la première fois au cours de l'exercice comptable ouvert à compter du 1er janvier 2015 sont les suivantes :

- IFRS 10, "États financiers consolidés" introduit un nouveau modèle unique de contrôle, déterminant pour savoir si une entité doit être comprise ou non dans le périmètre de consolidation de la société mère.

Le Groupe a mené une analyse sur ses participations pour apprécier les trois critères caractéristiques du contrôle selon IFRS 10.

Cette norme n'a pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

- IFRS 11, "Partenariats" établit les principes à appliquer au reporting financier par les entités qui détiennent des intérêts dans des opérations contrôlées conjointement. L'entité doit déterminer le type de partenariat auquel elle participe, le classement d'un partenariat en tant que co-entreprise ou activité conjointe dépendant des droits et des obligations des parties à l'opération. Les partenariats qualifiés de co-entreprises doivent être comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, conformément aux dispositions de la norme IAS 28 révisée.
Cette norme n'a pas d'impact sur les états financiers du Groupe.
- IFRS 12, "Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités" donne les exigences en matière d'informations à fournir pour tous les cas d'intérêts détenus dans d'autres entités, y compris les filiales, les partenariats, les entreprises associées et les entités structurées non consolidées.
Cette norme n'a pas d'impact sur les états financiers du Groupe.
- IFRIC 21 « Droits ou Taxes » L'interprétation pose comme principe que la taxe doit être comptabilisée à la date du fait générateur qui fait obligation à l'entité d'acquitter cette taxe. Le fait générateur peut intervenir à une date spécifiée ou être progressif dans le temps. Dans le premier cas, le passif sera comptabilisé à la date spécifiée, dans le second, il le sera de manière progressive tout au long des arrêtés de comptes (trimestriels, semestriels, annuels) requis par la réglementation.
Cette norme n'a pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne mais non applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2015

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2015.

- IFRS 9 « Instruments financiers, classification et évaluation » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers, comptabilité de couverture » ;
- IAS 32 amendée « Compensation d'actifs et de passifs financiers » ;
- IAS 16 et IAS 38 amendées ;
- IAS 16 et IAS 41 amendées ;
- Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;
- Amendement à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2010-2012 ;
- Améliorations annuelles, cycle 2012-2014 ;

Le Groupe n'a pas identifié d'impact significatif lié à l'application de ces normes.

Normes et interprétations non adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2015

- IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients (application obligatoire post 2016)
Concernant la norme IFRS 15 non encore applicable, le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes sur les comptes consolidés est en cours. Le Groupe estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces normes ne peut être connu avec une précision suffisante.
- IFRS 9 Instruments financiers (classification et évaluation des actifs et passifs financiers ; comptabilité de couverture) - (application obligatoire post 2016)
- IFRS 14 Comptes de report réglementaires (application obligatoire post 2016)
- IFRS 16 Contrats de location (application obligatoire post 2016)

2. Comptes consolidés

Les comptes consolidés de l'exercice 2015, portant sur la période 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 21/04/2016.

Les états financiers sont présentés en K€ arrondis au millier d'euros le plus proche.

Les comptes consolidés couvrent une période de 12 mois pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et de 3 mois pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (alignement de la date de clôture du Groupe Alpha Mos sur celle du Groupe DMS).

3. Méthode de consolidation

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par le Groupe Alpha Mos sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. La notion de contrôle est existante dès lors que la société mère détient directement ou indirectement le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise et d'en tirer un avantage dans ses activités.

La méthode de consolidation par intégration globale consiste à inclure l'ensemble des actifs, passifs, produits et charges. La part des actifs et résultats attribuables à des actionnaires minoritaires est comptabilisée en tant qu'intérêts minoritaires au niveau du bilan et du compte de résultat consolidé. Les filiales sont intégrées dans le périmètre de consolidation à compter de la date de prise de contrôle.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités afin d'être mis en conformité avec les principes et méthodes comptables retenus par le Groupe et avec le référentiel comptable.

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent. Il en va de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, résultats de cession) qui sont éliminés du résultat consolidé. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

4. Conversion des comptes des filiales étrangères

La monnaie de présentation des comptes du Groupe est l'Euro. Les états financiers des sociétés consolidées dont la devise de fonctionnement est différente de l'euro sont convertis au cours de clôture pour le bilan de la période et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en Autres Eléments du Résultat Global (Réserve de conversion).

5. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2015 n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

6. Recours à des estimations

Les estimations dans les états financiers sont impactées soit par les jugements exercés sur les traitements comptables retenus soit par les hypothèses utilisées pour l'évaluation des actifs et des passifs.

L'établissement des comptes consolidés en conformité avec les principes énoncés ci-dessus oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés des actifs et des passifs ainsi que les montants des charges et des produits enregistrés durant l'année dans le compte de résultat.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière, principalement pour :

- La valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (Notes 8/9/10) ;
- L'évaluation des provisions et engagement sociaux (Note 19)
- Le crédit d'impôt recherche (Note 15) ;
- La reconnaissance des impôts différés (Note 4-10) ;

Au 31 décembre 2015, les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Les estimations et hypothèses retenues dans les comptes consolidés ont été déterminées à partir des éléments en possession du Groupe à la date de clôture.

7. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) réalisé par le Groupe Alpha MOS se composent principalement de ventes de produits finis (nez, langues et yeux électroniques, chromatographes, échantillonneurs) dont le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité est la livraison.

En ce qui concerne les produits complexes, les revenus ne sont reconnus qu'après installation et inspection définitives.

Les produit des activités ordinaires correspondant à des prestations de services (études, travaux de recherche et développement..) sont comptabilisés au fur et à mesure de la réalisation effective de ces prestations.

Conformément à la norme IAS 18 « Revenus », les ventes sont enregistrées en compte de résultat lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

8. Autres produits des activités courantes

Ils incluent principalement les subventions reçues dans le cadre de programmes de développement comptabilisées au prorata de l'avancement du projet et le crédit d'impôt recherche.

9. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat net avant prise en compte :

- des Autres produits et charges opérationnels, qui comprennent principalement l'effet :
 - o des pertes et profits et variations de provisions couvrant des événements exceptionnels, c'est-à dire soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement,
 - o des plus ou moins-values,
- du résultat financier,
- des impôts courants et différés

10. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

En France, les impôts différés actifs sont comptabilisés seulement à hauteur de 50% des passifs compte tenu de la limitation d'imputation.

Conformément à la norme, les impôts différés actifs et passifs sont compensés pour une même entité fiscale.

Les impôts différés sont valorisés au taux d'impôt propre à chaque société, et notamment au taux normal de 33,33 % pour la société mère.

Compte tenu de l'incertitude sur la recouvrabilité des impôts différés actifs sur la base des prévisions d'activité, ils ne sont pas reconnus dans les comptes consolidés. A titre d'information, le montant théorique des Impôts Différés Actifs au 31 décembre 2015 s'élève à 6 125 k€ (base de 17 467 k€).

11. Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés comme des dépenses à mesure qu'ils sont engagés.

En conformité avec la norme IAS 38 (Immobilisations incorporelles), ces dépenses sont constatées en charge de la période dans la rubrique « Frais de recherche ».

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut :

- démontrer son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- démontrer la façon dont l'immobilisation incorporelle va générer des avantages économiques probables futurs soit par la commercialisation, soit par son utilité interne pour le Groupe,
- évaluer précisément les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement,

- évaluer le coût de cet actif de façon fiable.

La comptabilisation en actif des frais de développement débute lorsque les critères sont remplis. L'actif est comptabilisé à son coût de production.

L'amortissement de l'actif débute au terme de la phase de développement, lorsque l'actif est prêt à l'emploi.

Le Groupe suit l'évolution de ses projets de développement individuellement. A partir du moment où les conditions énoncées dans la norme sont réunies, les frais identifiés sur le plan analytique sont activés net des subventions ou aides publiques en conformité avec IAS 20. L'amortissement est calculé sur les durées standards suivantes :

- Projets de développement de logiciels : 3 ans
- Projets de développement d'instruments : 5 ans.

Ce rythme peut être accéléré en fonction des perspectives de rentabilité par projet. Ainsi, le Groupe revoit, lors des situations semestrielle et annuelle, le chiffre d'affaires réalisé sur chaque projet, la marge dégagée et les prévisions d'activité. Lorsque les réalisations sont inférieures aux hypothèses initiales en termes de marge, le Groupe procède à la dépréciation du projet.

Des provisions pour dépréciation sont constatées lorsqu'il apparaît que les avantages économiques attendus ne sont pas atteints.

12. Autres immobilisations incorporelles hors écart d'acquisition

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôt de brevet (frais de dossiers) validés ou en cours de validation. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur une durée d'utilisation estimée à 10 ans dès que leur validation est effective.

13. Ecart d'acquisition (Goodwill)

La norme IFRS3 révisée est applicable à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} octobre 2009. En application d'IFRS3R, les reGroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le coût d'une acquisition est mesuré à la juste valeur de la contrepartie remise le jour de l'acquisition. Pour chaque reGroupement d'entreprise, l'acquéreur doit décider de la manière de mesurer la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise, soit à sa juste valeur soit au montant de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Lorsque le Groupe acquiert une entreprise, il évalue les actifs et passifs de l'entité acquise à leur juste valeur - sauf exceptions. Lorsque le reGroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'investissement détenu par l'acquéreur antérieurement à la prise de contrôle est mesuré à sa juste valeur à la date d'acquisition et la différence avec sa valeur comptable antérieure est reconnue en résultat en application d'IFRS 3R.

Les frais d'acquisition supportés sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les services correspondants sont reçus.

L'excédent de la somme du coût d'acquisition et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise par rapport au solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à la juste valeur est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition.

Les ajustements de prix sont reconnus à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les reGroupements d'entreprise intervenus avant le 1^{er} octobre 2009 ont été comptabilisés selon la norme IFRS3 antérieure en application de laquelle, notamment, les frais d'acquisition étaient incorporés dans l'écart d'acquisition.

14. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Pilotes et prototypes	Linéaire	3 ans
Matériel industriel	Linéaire ou dégressif	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans
Agencements, aménagements, installations	Linéaire	10 ans

15. Contrats de location

15.1. Location financement

Les biens mobiliers détenus par voie de contrats de location sont comptabilisés au bilan quand la réalité économique du contrat correspond à un transfert de la propriété du bien et à un financement au regard de l'IAS 17.

15.2. Location simple

Les contrats ne possédant pas les caractéristiques des contrats de location-financement en application de la norme IAS 17 sont comptabilisés comme des contrats de location-simple.

Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de manière linéaire sur la durée contractuelle du contrat

Au 31 décembre 2015, le Groupe n'est engagé dans aucun contrat de financement mais seulement des contrats simples.

16. Autres Actifs non courants

Les autres actifs non courants correspondent aux impôts différés actifs ainsi qu'à la quote-part du crédit d'impôt recherche dont le dénouement prévu à ce jour va au-delà d'un an.

Il est rappelé qu'en raison des incertitudes sur leur recouvrabilité future, les impôts différés actifs ne sont pas reconnus (voir 4.10 supra).

17. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Pour les immobilisations incorporelles et corporelles à durée de vie finie, les valeurs comptables des actifs du Groupe sont examinées à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice faisant apparaître qu'un actif ait subi une perte de valeur. Si un tel indice est identifié (baisse de valeur sur le marché ou obsolescence accélérée par exemple), un test de dépréciation est réalisé.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de l'actif ou du Groupe d'actifs concerné à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre son prix de vente net de coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée d'utilité.

Une dépréciation est constatée à chaque fois que la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

18. Stocks et encours

Les matières premières figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition hors frais de transport selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (Méthode F.I.F.O).

Les produits finis figurent à l'actif pour leur coût de revient qui intègre le coût de la matière première, les coûts de sous-traitance ainsi que les frais de main d'œuvre internes relatifs au contrôle qualité des capteurs.

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués selon leur coût d'acquisition ou leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

19. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, y compris les instruments dérivés, et la trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par les normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », IAS 32 « Instruments financiers – Présentation », IFRS 7 « Instruments financiers – Informations à fournir ».

19.1. Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti. Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en compte de résultat.

Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme sont classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées en résultat.

19.2 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

20. Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

21. Avantages accordés aux salariés

Le Groupe provisionne certains avantages au personnel conformément à la norme IAS 19.

- Indemnités de départ en retraite

Après analyse des réglementations spécifiques applicables aux pays dans lesquels le Groupe est présent, il en ressort que ces provisions concernent seulement la société française au titre des indemnités de départ en retraite.

Les obligations du Groupe en matière de retraite consistent en des indemnités versées lors du départ du salarié. Conformément à l'IAS 19, dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les estimations des obligations du Groupe au titre des engagements du personnel des sociétés françaises sont calculées par un prestataire indépendant.

La méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles :

- La probabilité de durée de service futur du salarié ;
- Le niveau de rémunération futur ;
- L'espérance de vie ;
- La rotation du personnel.

L'obligation calculée est actualisée (taux IBOXX Corporates AA) et comptabilisée sur la base des années de service des salariés, en tenant compte des charges sociales correspondantes.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Le coût des services courants (i.e. : de la période) est présenté en tant que charges de la période soit en « Frais administratifs et commerciaux » soit en « Frais de recherche » au regard de la fonction de chacun des salariés concernés.

22. Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le CICE comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élève à 49 842 €.

La comptabilisation de ce crédit d'impôt au crédit d'un compte de charges de personnel vient diminuer le poids des charges de personnel sur l'exercice. Cette baisse des charges de personnel entraîne une amélioration du résultat d'exploitation.

Ce crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi devrait permettre à notre entreprise de réaliser des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution des fonds de roulement.

Au titre de l'exercice 2015, la société n'a pas demandé de préfinancement du crédit d'impôt (comme pour l'exercice précédent).

23. Plans de souscription et d'achat d'actions

Des options d'achat et de souscription d'actions peuvent être accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale (car il s'agit de plans dénoués en instruments de capitaux propres). La valeur des options est estimée selon les pratiques courantes de marché (modèle de Black & Scholes). Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité - période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

Au cours de l'exercice il n'y a eu aucun renouvellement et aucun exercice d'action.

24. Subventions publiques

Le dispositif français de Crédit Impôt recherche est considéré comme une subvention publique. La part des sommes correspondant au Développement de produits spécifiques est classée en moins des actifs et imputée au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des actifs correspondant, en diminution de la charge d'amortissement. La part correspondant aux travaux de recherche est comptabilisée en Autres Produits des activités courantes.

La société dans le cadre de développement de projets perçoit un certain nombre d'avances.

25. Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté en conformité avec la norme IAS 7.

Il reprend :

- les activités opérationnelles ;
- les activités d'investissement ;
- les activités de financement.

Les flux de trésorerie opérationnels sont calculés selon la méthode indirecte : les charges et les produits sans effet de trésorerie sont ajoutés ou retranchés du résultat net.

La trésorerie à l'ouverture et à la clôture comprennent les disponibilités, les équivalents de trésorerie et les concours bancaires courants.

NOTE 5 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Raison sociale	Forme	Siren	Capital social (en monnaie locale)	siège	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
Alpha MOS	SA	389.274.846	4 594 900	Toulouse (31)	société mère	société mère	IG
Alpha MOS America	Inc (USA)	-	2.114.779	Maryland	100 %	100 %	IG
Alpha MOS UK	Ltd UK	-	2	Coventry	100 %	100%	IG
Alpha Mos Japan	KK (Japan)	-	10.000.000	Tokyo	100%	100%	IG
Alpha MOS (Shanghai) Instruments Trading Co	WOFE		1.002.000	Shanghai	100%	100%	IG
Boyd Sense	(USA)		100.000	Delaware	70%	70%	IG

Alpha MOS UK n'a pas eu d'activité significative depuis le 1^{er} octobre 2000.

Entrée dans le périmètre de consolidation de Boyd Sense à hauteur de 70%. Le reste du capital est détenu par des personnes physiques.

Au 31 décembre 2015, les données de la filiale sont les suivantes (en K€) :

- Situation nette : - 1 095
- Résultat net : - 1 176

NOTE 6 - ECART D'ACQUISITION

Alpha Mos S.A. a acquis le 11 juillet 2008 la totalité des parts sociales de la société française Périchrom installée en région parisienne et dont l'objet social est la fabrication et la vente de matériels et consommables destinés aux laboratoires.

La société Perichrom a été absorbée par Alpha MOS SA au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

L'acquisition de la société Périchrom a généré un écart d'acquisition de 484 K€ qui s'établit comme suit:

Prix d'acquisition	440 k€
Ajustement de prix	- 47 k€
Frais d'acquisition intégrés au coût des titres	76 k€
Capitaux propres de la société Périchrom au 11/07/2008	15 k€
Ecart d'acquisition	484 k€

Conformément à IAS 36, la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition de Périchrom est affecté est appréciée en fonction de la plus forte valeur entre:

- la valeur d'utilité appréciée sur la base des cash-flows futurs de trésorerie actualisés
- la juste valeur diminuée des coûts de cession.

Au 31 décembre 2015, en raison de la décision de l'arrêt de production et de commercialisation des gammes de produits Perichrom, la perte de valeur est totale et le mali technique est donc déprécié en totalité pour un montant cumulé au 31 décembre 2015 de 484 k€.

La dépréciation complémentaire comptabilisée au 31 décembre 2015 s'élève à 363 k€.

NOTE 7 - INFORMATION SECTORIELLE

Alpha M.O.S. n'opère que sur un seul secteur d'activité (instrumentation).

Sur le plan géographique, le Groupe commercialise ses produits aux Etats-Unis à travers sa filiale américaine et au Japon par l'intermédiaire de sa filiale Alpha Mos Japan.

Sur la période, et comme au cours de l'exercice 2014, la filiale chinoise créée en 2011 a exercé une activité commerciale et de support technique, les ventes sur la zone étant réalisées directement par la société-mère.

La société mère opère sur le reste du monde.

Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

La répartition par zone géographique s'analyse comme suit:

	Social Alpha Mos America Inc	Social Alpha Mos Japan	Social Alpha Mos Chine	Social Alpha Mos France	Social Alpha Mos Boyd Sense	Elimination	Total
En milliers d'Euros							
Au 31 décembre 2015 (12 mois)							
Chiffre d'affaires (externe et intra Groupe) (1)	1 893	2 647	77	5 652		-2 080	8 189
Valeur comptable des actifs (2)	639	1 057	290	9 801	769	-2 723	9 833
Résultat opérationnel	136	41	-292	-1 275	-1 173	-8	-2 571
Investissements corporels et incorporels (2)	4	39	7	436	1	-77	410
Au 31 décembre 2014 (3 mois)							
Chiffre d'affaires (externe et intra Groupe) (1)	364	791	72	1 266		-420	2 073
Valeur comptable des actifs (2)	574	856	188	11 046		-1227	11 437
Résultat opérationnel	145	112	-22	-303		18	50
Investissements corporels et incorporels (2)		2		74		-24	52

(1) Selon la situation géographique

(2) Selon l'implantation géographique des actifs

NOTE 8 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'Euros

31 décembre 2015

Valeurs brutes	31/12/2014	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/12/2015
Frais de développement	1 073	194	- 101	1 165
Brevets	313	0	0	313
Brevets en cours de validation	50	18	0	68
Logiciels	97	7	0	104
Logiciels en cours	0	0	0	0
Total	1 533	218	- 101	1 650

Amortissements et Dépréciations	31/12/2014	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/12/2015
Amortissement & Déprec des frais de développement	412	391	- 30	773
Amortissement & Déprec des brevets	243	16	0	259
Amortissement & Déprec logiciels	94	3	0	97
Total	749	410	- 30	1 129

Valeur nette 784 521

L'évolution des frais de développement immobilisés au cours de l'exercice intègre les charges immobilisées conformément aux principes d'IAS38.

31 décembre 2014

Valeurs brutes	30/09/2014	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/12/2014
Frais R&D	1 035	38	0	1 073
Brevets	313	0	0	313
Brevets en cours de validation	49	1	0	50
Logiciels	97	0	0	97
Logiciels en cours	0	0	0	0
Total	1 494	39	0	1 533

Amortissements et Dépréciations	30/09/2014	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/12/2014
Amortissement & Déprec des frais de R&D	399	19	- 6	412
Amortissement & Déprec des brevets	238	5	0	243
Amortissement & Déprec logiciels	94	0	0	94
Total	731	24	- 6	749

Valeur nette763784**NOTE 9 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

En milliers d'Euros

31 décembre 2015

Valeurs brutes	31/12/2014	Augmentations de la période	Cessions de la période	31/12/2015
Installations générales	216	6	0	222
Installations Techniques, Matériel et Outillage	855	117 (a)	- 10	962
Matériel de bureau & Informatique	183	29	- 21	191
Mobilier de bureau	34	7	- 15	25
Véhicules	56	33	0	89
Total	1 343	192	- 47	1 490
<i>Dont écart de conversion</i>		17		

(a) Les augmentations de l'exercice concerne une multitude d'acquisitions.

Amortissements et Dépréciations	31/12/2014	Augmentations de la période	Cessions de la période	31/12/2015
Amort. & Dépréc. Installations générales	166	14	0	180
Amort. & Dépréc. Install. Tech, Matériel et Outillage	766	63	- 6	823
Amort. & Dépréc. Matériel bureau et Informatique	162	29	- 23	167
Amort. & Dépréc. Mobilier de bureau	30	3	- 13	20
Amort. & Dépréc. véhicules	56	6	0	62
Total	1 181	114	- 42	1 252
<i>Dont écart de conversion</i>		14		
Valeur nette	162			237

31 décembre 2014

Valeurs brutes	30/09/2014	Augmentations	Cessions de	31/12/2014
	4	de la période	la période	4
Installations générales	216	0	0	216
Installations Techniques, Matériel et Outillage	854	1	0	855
Matériel de bureau & Informatique	225	10	- 53	183
Mobilier de bureau	34	2	- 2	34
Véhicules	56	0	0	56
Total	1 385	13	- 55	1 343
<i>Dont écart de conversion</i>		<i>0</i>	<i>- 3</i>	
Amortissements et Dépréciations	30/09/2014	Augmentations	Cessions de	31/12/2014
	4	de la période	la période	4
Amort. & Dépréc. Installations générales	162	4	0	166
Amort. & Dépréc. Install. Tech, Matériel et Outillage	760	6	0	766
Amort. & Dépréc. Matériel bureau et Informatique	218	6	- 62	162
Amort. & Dépréc. Mobilier de bureau	32	0	- 2	30
Amort. & Dépréc. véhicules	56	0	0	56
Total	1 228	16	- 62	1 181
<i>Dont écart de conversion</i>		<i>0</i>	<i>- 6</i>	
Valeur nette	157			162

NOTE 10 - TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En milliers d'Euros

	31/12/2014	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/12/2015
Valeurs brutes				
Prêts	45	2	0	47
Dépôts et cautionnements	125	14	- 20	119
Valeurs mobilières de placement (a)	45	0		45
Total	215	16	- 20	211
Dont écart de conversion		4		
Provision sur dépôt et cautionnement	0		0	0
Total	0	0	0	0
Valeur nette	215			211

Les variations n'appellent pas de commentaire particulier.

(a) Ces éléments sont nantis et ne présentent pas de caractère liquide.

NOTE 11 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Suite au changement de date de clôture, la créance de crédit d'impôt Recherche au titre de l'exercice, recouvrable à moins d'un an, est classée dorénavant dans les actifs courants. Il est rappelé que compte tenu de l'incertitude sur la recouvrabilité des impôts différés actifs, ces derniers ne sont pas activés par le Groupe dans les comptes consolidés (voir Note 4.10).

Le Groupe ne détient pas d'autres actifs non courants au 31 décembre 2015.

NOTE 12 - STOCKS ET EN-COURS

En milliers d'Euros

	31/12/2015	31/12/2014
Valeurs brutes		
Matières premières	956	1 156
Produits finis	499	190
Total	1 455	1 346
Provisions		
Matières premières	467	349
Produits finis		

	156	98
Total	623	447
Valeur nette	832	899

Les provisions portent sur une pluralité de références.

NOTE 13 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

En milliers d'Euros

Valeur Brute	Montant Total	Moins d'un an	Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Clients douteux	89		34	55
Clients et comptes rattachés	1 592	1 537	55	
Total	1 681	1 537	89	55
Provisions pour dépréciation	144		89	55
Valeur Nette	1 537	1 537	0	0
<i>Rappel 31/12/2014 - Valeur nette</i>	<i>1 030</i>	<i>1 030</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

Sur les créances échues, le dépassement d'échéance est le suivant (en k€):

- Moins de 30 jours	186
- Entre 31 et 60 jours	32
- Entre 60 et 90 jours	227

Le Groupe présente par ailleurs les actifs en souffrance non dépréciés dans la note sur le risque de crédit (note 36).

NOTE 14 – EVOLUTION DES PROVISIONS SUR ACTIF

En milliers d'Euros

	Note	31/12/201	Dotations	Reprises	Reprises non	31/12/201
Provisions pour dépréciation		4	de la période	Utilisées	utilisées	5
sur Immobilisations Incorporelles	8	270	646		29	887
sur Immobilisations Corporelles		0				0
sur Immobilisations Financières		0			0	0
sur Créances douteuses	13	232	35	123	0	144
sur Stocks et En-Cours	12	447	176		0	623
Total		949	857	123	29	1654

NOTE 15 – AUTRES ACTIFS COURANTS

En milliers d'Euros

	31/12/2015	31/12/2014
Autres actifs courants	868	825
Crédit Impôt Recherche	725	1 001
Charges constatées d'avance	316	202
Total	1 909	2 028

Les autres actifs courants sont composés des éléments suivants :

TVA à récupérer : 660k€
 Acomptes fournisseurs 100k€
 Avances notes de frais : 6k€
 Produits à recevoir : 6k€
 Crédoeurs divers : 39k€
 Compte courant hors Groupe : 9k€
 Plan de continuation attente répartition : 48k€

La créance de CIR comprend la créance au titre de l'année civile 2014 et 2015.

NOTE 16 – PLACEMENT A COURT TERME ET TRESORERIE ET EQUIVALENTS

Pour information, les valeurs mobilières de placement sont constituées de 45 k€ en France en SICAV nanties en garantie d'un prêt à moyen terme LCL et reclassées en immobilisations financières (voir Note 10).
 Pour rappel, la société détient 32 198 actions autocontrôlées au 31 décembre 2015 valorisées en date de clôture à 25 641,32€ qui sont donc neutralisées dans les comptes consolidés en diminution des capitaux propres

Ce poste comprend également un compte à terme pour un montant total de 2 000k€. Il a été souscrit le 30 novembre 2015 à échéance au 29 février 2016. Ils sont rémunérés au taux nominal annuel brut de 0.400%.

La trésorerie se répartissait comme suit (contrepartie en k€) au 31 décembre 2015 :

Apha Mos France	3 577 k€
Alpha Mos America	252 k€
Alpha Mos Japon	172 k€
Alpha Mos Chine	84 k€
Boyd Sense	544 k€
Total	4 629 k€

NOTE 17 – COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2015, le capital social était composé de 23 121 161 titres d'une valeur nominale de 0,2 €.

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de période	Créés pendant la période	Remboursés pendant la période	En fin de période
Actions ordinaires	0,2 €	22 881 803	239 358	0	23 121 161

Le conseil d'administration du 21 avril 2016 a constaté l'augmentation de capital suite à l'exercice de BSA intervenu aux dates suivantes :

- 3 décembre 2014 : 13 429 actions
- 5 janvier 2015 : 6 367 actions
- 5 février 2015 : 23 621 actions
- 2 mars 2015 : 11 831 actions
- 2 avril 2015 : 50 880 actions
- 5 mai 2015 : 20 119 actions
- 8 juin 2015 : 2 301 actions
- 3 juillet 2015 : 2 771 actions
- 4 août 2015 : 25 080 actions
- 1 septembre 2015 : 50 actions
- 2 octobre 2015 : 10 935 actions
- 2 novembre 2015 : 2 183 actions
- 26 novembre 2015 : 82 720 actions
- 2 décembre 2015 : 500 actions.

Au 31 décembre 2015, il restait 32.198 titres autodétenus sur le contrat de liquidité (au 31 décembre 2014: 32.198 titres).

NOTE 18 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'Euros

Provisions pour	31/12/2014	Dotations de la période	Reprises		31/12/2015
			Utilisées	non utilisées	
Litiges	228	512	80	14	646
Indemnités de Départ en Retraite	108	9			117
Remboursement de Subventions	29			29	0
Total	365	521	80	43	762

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs.

Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante. Le Groupe se défend devant les tribunaux chaque fois qu'il s'estime dans son droit. Des provisions relatives à chaque risque sont constituées au fur et à mesure en fonction des avis d'experts et du stade d'évolution de chaque dossier traité individuellement.

Parmi les dotations de la période pour un montant de 512k€, il existe plusieurs litiges prud'homaux et commerciaux en cours ayant conduits à augmenter de 214 k€ les provisions en la matière (note 18).

Sur les autres risques, la société a estimé avoir constitué au 31 décembre 2015 des provisions suffisantes.

L'attention du lecteur est attirée sur la Note 22 Passifs Eventuels.

NOTE 19 – INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE

Les engagements de retraite (Indemnité de Fin de Carrière) reposent sur les hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : 2.03 % au 31 décembre 2015 (1.49% au 31 décembre 2014),
- Taux de progression des salaires : 2.5 % au 31 décembre 2015, (2.5% au 31 décembre 2014),
- Taux de rotation du personnel : 11.5% (en moyenne, décroissant avec l'ancienneté), Table de mortalité : TV et TD 2009-2011 (TV et TD 88-90 au 31 décembre 2014),
- Age de départ : 65 ans pour les cadres et les non-cadres

La provision calculée au 31 décembre 2015 selon ces hypothèses s'élève à 117 k€ et impacte ainsi le résultat consolidé de la période pour 14 k€.

Une variation du taux d'actualisation de +1% impacterait le résultat de - 18k€, une variation de -1% impacterait le résultat de +23k€ (note 36).

IAS 19 révisée oblige de constater immédiatement et en totalité les écarts actuariels en autres éléments du résultat global.

Les hypothèses actuarielles modifiées par rapport à l'exercice précédent concernent le taux d'actualisation et le taux de progression des salaires. Conformément à l'IAS 19 l'écart actuariel de la période a été comptabilisé en capitaux propres pour 23k€.

NOTE 20 – PASSIFS FINANCIERS A LONG TERME ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS

En milliers d'Euros

Valeur Brute	Montant Total
Emprunts bancaires et assimilés	1 706
Intérêts courus non-échus	3
Dettes fournisseurs à plus d'un an	702
Dettes sociales à plus d'un an	448
Dettes fiscales à plus d'un an	173
Total	3 032

Rappel 31/12/2014

Emprunts bancaires et assimilés	1 471
Intérêts courus non-échus	2
Dettes fournisseurs à plus d'un an	707
Dettes sociales à plus d'un an	220
Dettes fiscales à plus d'un an	173
Total	2 573

L'évolution de la variation des passifs s'explique par l'obtention de ressources en lien avec le développement de projets.

Le montant des prêts de 1 539 k€ font l'objet d'un étalement de remboursement sur 9 ans suite au plan d'apurement du passif décidé par le Tribunal de commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014. Cet étalement concerne uniquement Alpha Mos France.

Les autres passifs non courants sont composés également des dettes fournisseurs, sociales et fiscales qui sont remboursables à plus d'un an dans le cadre du plan de continuation de la société.

Compte tenu des modifications apportées aux caractéristiques des dettes, ces dernières ont été enregistrées au bilan à leur juste valeur à la date d'homologation du plan. La juste valeur des dettes a été déterminée en calculant la somme des remboursements futurs actualisés.

Les dettes en Euros à plus d'un an ont été actualisées au taux de 5% (sauf les dettes fiscales) et représentent 3 329 k€ en valeur brute et 2 858 k€ en valeur actuelle.

L'impact de l'actualisation enregistré dans le résultat financier au 31 décembre 2015 s'élève à 66 K€

La ventilation du plan de remboursement au-delà de 1 ans est la suivante :

En milliers d'Euros	DE 1 AN A 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
FOURNISSEURS	201	501
DETES FISCALES	50	123
DETTES SOCIALES	249	200
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	747	523
TOTAL	1 247	1 347

Le montant de remboursement dans le cadre du plan sur l'exercice s'élève à 374 k€.

La société ne bénéficie pas de concours court terme sous forme de découvert.

La filiale japonaise avait contracté sur les exercices précédents, un emprunt de 60 millions de yens (env. 600 k€). Au 31 décembre 2015, le solde du s'élevait à 127 k€, dont 66 k€ à plus d'un an.

NOTE 21 – PASSIFS COURANTS

En milliers d'Euros

	31/12/2015	31/12/2014
Fournisseurs et comptes rattachés	1 045	938
Autres dettes	1 627	1 561
Produits constatés d'avance	414	518
Total	3 086	3 017

Les autres dettes comprennent les dettes fiscales et sociales, les acomptes versés par les clients et les subventions d'investissement.

Suite à la validation du plan d'apurement du passif, les passifs financiers à moins d'un an se répartissent comme suit :

Alpha MOS SA :

• Prêt LCL	5 k€
• Prêt TOTAL	25 k€
• Prêt OSEO Export	38 k€
• Prêt BNP COFACE Amérique du Sud	6 k€
• COFACE Japon	21 k€
• COFACE Inde	6 k€
• COFACE Chine	30 k€
• COFACE Amérique Latine	3 k€
• Prêt OSEO mobilisation CICE	30 k€
• Projet Opticook	4 k€
• Intérêts courus non échus	1 k€

Alpha MOS Japan KK

• Prêt bancaire	61 k€
-----------------	-------

NOTE 22 – PASSIFS EVENTUELS

Divers litiges sont en cours à la date de clôture. Des provisions destinées à couvrir les risques ont été constituées pour un montant total de 646k€ (note 18 hors provision pour départ à la retraite).

La société a reçu par voie d'huissier le 14 mars 2016 une assignation requérant la nullité pour irrégularités des Assemblée Générale Ordinaire et Conseil d'Administration tenus le 30 novembre 2015 . Cette procédure vise à faire prendre acte que les fonctions de Président Directeur Général de M. Jean-Christophe MIFSUD demeurent en vigueur depuis le 1er décembre, et à faire désigner un administrateur ad hoc pour convoquer une nouvelle Assemblée Générale afin d'organiser la gouvernance de la société.

Le requérant demande également le paiement d'une somme de 480 K€ au titre d'indemnités de départ et en réparation du préjudice moral. Compte tenu du préjudice et conformément à la norme IAS 37 paragraphe 92, la société Alpha Mos n'a pas souhaité indiquer si des provisions avaient été constituées au regard de ce contentieux.

NOTE 23 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

Cf. tableau en fin d'annexe

NOTE 24 – IMPOTS**24.1 Preuve d'impôt**

En milliers d'Euros

	31/12/2015	31/12/2014
Résultat comptable avant impôts	(2 507)	(23)
Impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante	836	8
Différences permanentes		5
Crédits d'impôts	102	47
Incidence des pertes fiscales sur le résultat		(67)
Différentiels de taux d'imposition		(14)
Autres	(971)	(18)
Charge d'impôt effective	(33)	(38)

24.2 - Déficits fiscaux :

Au 31 décembre 2015, le montant des déficits reportables est le suivant :

Déficits fiscaux ordinaires Alpha Mos France	13.513 k€	
Déficits fiscaux US (Alpha Mos USA et Boyd Sense)	3.954 k€	(5.127 k\$)

L'imputation de ces déficits sur des bénéfiques futurs n'est pas considérée comme probable à court terme. En conséquence, le Groupe ALPHA Mos ne comptabilise pas les impôts différés actifs dans les comptes consolidés.

NOTE 25 – CHARGES DE PERSONNEL

25.2 – La répartition des charges de personnel sur la période est la suivante :

Alpha Mos France	2 717 k€
Alpha Mos Japon	529 k€
Alpha Mos America	438 k€
Alpha Mos Chine	103 k€
Boyd Sense	98 k€
Total	3 885 k€

NOTE 26 – AUTRES PRODUITS DES ACTIVITES COURANTES

En milliers d'Euros

	31/12/2015 (12 mois)	31/12/2014 (3 mois)
Subventions d'Exploitation	6	3
Divers	58	34
Crédit d'Impôt Recherche	193	106
Total	257	143

Les subventions d'exploitation ont été reçues pour financer partiellement certains projets de recherche engagés par la société et un contrat CIFRE.

Le poste Crédit Impôt Recherche est constitué du CIR calculé pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2015.

NOTE 27 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les charges directes de R&D hors coûts administratifs indirects s'élèvent pour la période à 548 k€ contre 302 k€ pour l'exercice du 1^{er} octobre 2014 au 31 décembre 2014.

Ces charges sont constituées principalement des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

Ces charges sont comptabilisées exclusivement sur la société-mère consolidante, les filiales exerçant exclusivement une activité de commercialisation et de prestation de services associés.

Le montant ci-dessus s'entend avant activation d'une partie de ces charges en application d'IAS38.

NOTE 28 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les principaux postes comptabilisés en Autres produits et charges opérationnels sont :

En milliers d'Euros

	31/12/2015 (12 mois)	31/12/2014 (3 mois)
Amendes et pénalités diverses	-4	0
Produits \ Charges sur cessions d'immo.	-159	-12
Autres Produits(+)	316	0
Autres charges (-)	-904	0
Total	- 751	- 12

Les autres produits et charges opérationnels correspondent principalement à des provisions pour dépréciation d'éléments d'actifs.

NOTE 29 - RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier intègre :

En milliers d'Euros

	31/12/2015 (12 mois)	31/12/2014 (3 mois)
Résultat de Change	102	50
Produits nets sur cession de VMP et juste valeur	0	0
Dotations \ Reprises sur provisions financières	0	0
Actualisation des emprunts et dettes à plus d'un an	-66	-23
Autres Produits \ Charges financiers	28	-1
Total	64	26

Le résultat financier est composé de l'actualisation au taux de 5% des dettes à plus d'un an (détail dans la note 20) qui génère sur la période une charge financière de 66 k€.

NOTE 30 – RESULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période.

Le nombre moyen d'actions en circulation (22 974 502) est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social corrigées de la détention par le Groupe de ses propres actions (à travers le contrat de liquidité).

Le nombre maximum d'actions à créer en tenant compte de l'exercice de l'ensemble des instruments détaillés Note 34 est de 1.864.736.

Nombre d'actions diluées :	24.839.238
Résultat net par action :	-0,095 €
Résultat net par action diluée :	-0.088 €

Au cours de l'exercice 2015, 239 358 BSA ont été exercés.

NOTE 31 – TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

La variation du besoin en fond de roulement est la suivante (en K€) :

	31-12-2015	31-12-2014
Variation des stocks	66	(192)
Variation des créances clients	(507)	7
Variation des actifs courants	118	(423)
Variation des passifs courants	493	(182)
TOTAL	(816)	426

NOTE 32 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Groupe

Locations : La société a conclu un certain nombre de contrats de location simple relatifs à des véhicules, des équipements informatiques et bureautique et des logiciels. Le montant des loyers dus au titre de ces contrats s'élève à 34 k€ à moins d'un an et 22 k€ à plus d'un an (note 4.15)

Garanties données

Bénéficiaire	Nature	Montant
LCL (Prêt)	Nantissement titres	45 k€
Clients Inde	Garantie de bonne fin	19 k€
BNP	Garantie de bonne exécution	6 k€

Garanties reçues

Objet	Nature	Montant
Prêt LCL (300k€)	Garantie OSEO sur 60 %	180 k€
Prêt OSEO (150 k€)	Garantie Fonds International	90 k€
Prêt Alpha MOS KK (60 MY)	Cautiion personnelle du dirigeant de filiale	60 MYens
Location Informatique BNP	Garantie OSEO	102 k€
Garantie bancaire	Garantie à première demande Client Inde	7 k€

NOTE 33 – REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION – MODALITES DE RUPTURE DES MANDATS SOCIAUX

La rémunération des organes de direction ne concerne que la rémunération du Président du Conseil d'Administration en poste jusqu'au 30 novembre 2015. Elle se compose, avantages en nature compris, comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Traitement PDG avantages en nature compris (en euros)	166.590	41.990

L'Assemblée Générale du 2 juin 2015 a fixé à 30.000 euros le montant maximum des jetons de présence pouvant être attribués aux administrateurs au titre de l'exercice en cours.

Il n'est prévu aucune modalité particulière de rupture des mandats sociaux.

NOTE 34 – TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL**Options de souscription d'actions**

Date d'assemblée	31 mars 2008
Dates des conseils d'administration	9 juillet 2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	79 000
Dont Conseil d'Administration	0
Point de départ d'exercice des 1ères options	09 juillet 2013
Date d'expiration des dernières options	09 juillet 2016
Prix de souscription	3,24 euros
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2014	0
Nombre d'actions annulées au 31 décembre 2014	46 000
Solde d'actions à souscrire au 31 décembre 2014	33 000

Bons de souscriptions d'actions

Date d'assemblée	24 octobre 2014
Point de départ d'exercice des 1ers BSA	29 octobre 2014
Date d'expiration des derniers BSA	29 avril 2016
Prix de souscription	0,36 €
Nombre actions souscrites au 31/12/2015	252.787
Nombre actions annulées au 31/12/2015	0
Solde actions à souscrire au 31/12 /2015	1.831.736

Récapitulatif au 31 décembre 2015

Plan	Prix	Nombre d'actions pouvant être créées	Dont membre du C. Administration
Option 2009	3,24 €	33.000	0
BSA 2014	0,36 €	1.831.736	
TOTAL		1.864.736	0

Dans l'hypothèse où la totalité des titres donnant accès au capital serait exercée, l'effet dilutif serait d'environ 7,35 %.

Nouvelles autorisations

Il n'y a pas eu de nouvelles autorisations sur l'exercice 2015.

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations qui ont eu cours sur l'exercice 2015 :

Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Plafond global fixé	Durée de la délégation	Utilisation
Emission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription	800.000 €	1.000.000 €	27/05/2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en cas d'OPE	800.000 €	1.000.000 €	27/05/2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en rémunération d'apports en nature	10 % du capital social	1.000.000 €	27/05/2015	Néant
Emission d'actions nouvelles par placement privé	20 % du capital social	800.000 €	27/05/2015	Néant
Emission d'actions réservées aux salariés	50.000 €	50.000 €	24/12/2016	Néant
Attribution d'actions gratuites par voie d'émission d'actions nouvelles et/ou de rachat d'actions existantes au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social		24/12/2016	Néant
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27/05/2015	Néant

Le plafond de 1 Million d'euros est commun à l'ensemble des opérations réalisées de manière combinée pendant la durée des délégations consenties.

Le texte intégral de l'ensemble des résolutions des Assemblées Générales du 27/03/2013 et du 28/03/2014 ayant consenti les délégations ci-avant résumées, ainsi que les textes des Rapports établis par les Commissaires aux comptes sur lesdites résolutions sont disponible sur le site de la Société : <http://www.alpha-mos.com/fr/alpha-mos/information-investisseurs.php> Rubrique Assemblée Générale Mixte.

Aucune des résolutions ci-avant décrite n'a été utilisée au 31 décembre 2015, ni à la date d'arrêté des comptes consolidés.

NOTE 35 – INFORMATION RELATIVE A LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La norme IFRS 13 Evaluation de la juste valeur, publiée en mai 2011 et entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, définit la juste valeur comme « le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation ».

IFRS 13 hiérarchise explicitement les justes valeurs selon les données d'entrées des techniques d'évaluation utilisées :

- Les données d'entrée de niveau 1, au plus haut de la hiérarchie, correspondent aux cours sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, sans aucun ajustement ;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, observables directement ou indirectement et pouvant nécessiter la prise en compte d'ajustements ;
- Les données de niveau 3 comprennent les autres données, par définition non observables.

La juste valeur des créances clients et des dettes financières (hors dettes plan RJ) correspond à leur valeur nominale.

La juste valeur des passif figés dans le plan de remboursement est de 3 521 K€.

NOTE 36 – GESTION DES RISQUES

Le Groupe Alpha Mos peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers. Le cas échéant, le Groupe met en œuvre des moyens simples et adaptés à sa taille pour limiter les effets potentiellement défavorables de ces risques sur sa situation financière.

Risques de change

Chaque société du Groupe réalise sa facturation dans sa devise nationale :

- France Facturation des clients hors Groupe en Euros, et des filiales en devises
- Etats-Unis Facturation en Dollars américains
- Japon Facturation en Yens
- Chine Facturation en Yuans

Le Groupe n'a pas pris de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes.

- Cours de conversion des devises employées

Devises	31/12/2015	31/12/2014
Dollar américain (1\$ = ...€)		
Cours de clôture	0,91853	0,82366
Cours moyen	0,91000	0,81000
Yen japonais (1JPY = ...€)		
Cours de clôture	0,007630	0,006886
Cours moyen	0,007500	0,007000
RMB chinois (1 RMB = ...€)		
Cours de clôture	0,141627	0,132735
Cours moyen	0,144900	0,131200

Risques de taux

Le Groupe n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où il n'a souscrit aucune dette à taux variable ou à taux fixe.

L'exposition du Groupe ne concerne principalement que les équivalents de trésorerie. Ceux-ci sont composés de comptes à terme. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le taux de rémunération des placements et les flux de trésorerie générés.

Les dettes du plan de continuation ont été actualisées au taux de 5% (sauf les dettes fiscales). L'impact de l'actualisation enregistré dans le résultat financier au 31 décembre 2015 s'élève à 66 K€.

Les engagements de retraite sont actualisés au taux de 2,03% contre 1,49€ au 31/12/2014. Une variation du taux d'actualisation de +1% impacterait le résultat de - 18k€, une variation de -1% impacterait le résultat de +23k€ (note 19).

Risques de liquidité

Le Groupe a mis en place un ensemble de financements destinés à lui permettre d'assurer sa liquidité. Il s'assure qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par échéance des passifs courants et non courants au 31 décembre 2015.

En milliers d'Euros	MOIS D'UN AN	DE 1 AN A 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
TOTAL	3 682	1 306	1 891	6 880

Le risque de liquidité est réduit de façon significative puisque la société a bénéficié de deux augmentations de capital consécutives en 2014.

Au 31 décembre 2015, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe s'élevaient à un montant de 4 629 K€.

Risques liés à l'exécution des contrats

Il existe un risque que, en cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations envers ses partenaires, la société puisse être redevable de pénalités. Notamment, il existe un risque en cas de retard de livraison de matériel ou d'exécution de contrats de services ou de développement.

Au 31 décembre 2015, un risque lié à l'exécution d'un contrat a été identifié et a été provisionné pour un montant de 294 k€ (note 2).

Risques de crédit

Le Groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative. L'exposition maximale est égale à la valeur comptable, telle que présentée dans la note 13. Le Groupe ne présente pas de concentrations importantes de risque de crédit.

Analyse de l'âge des actifs en souffrance mais non dépréciés :

- Moins de 30 jours	186
- Entre 31 et 60 jours	32
- Entre 60 et 90 jours	227

Analyse des actifs financiers individuellement dépréciés : au 31/12/2015 le montant des créances douteuses est de 89k€. Les créances douteuses sont dépréciées à 100%.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Le Groupe a une politique d'investissement sélective et prudente en matière de gestion de ces excédents de trésorerie, ces derniers se limitant à des placements court-terme (SICAV monétaires) constitués sans risque en capital (autre que le risque de contrepartie).

Le Groupe fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

NOTE 37 – TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	31/12/2015	31/12/2014
En milliers d'Euros		
Trésorerie brute	4 629	5 956
Soldes bancaires débiteurs et concours bancaires courants	-	-
Trésorerie nette	4 629	5 956
Endettement financier brut	- 1 935	- 1 625
Endettement financier net	2 694	4 331

Le détail de l'endettement financier est fourni en Note 20.

La variation des postes est explicitée par le Tableau des flux de trésorerie consolidé.

----- *fin du document* -----

ALPHA MOS S.A

Comptes annuels et annexe

**Exercice clos le 31 Décembre
2015 d'une durée de 12 mois**

BILAN

(En milliers d'euros sauf mentions expresses)

ACTIF	Notes annexe	Brut	31/12/2015 Amort. & Prov.	Net 12 mois	31/12/2014 Net 3 mois
Actif Immobilisé					
Immobilisations incorporelles	5.1				
Frais de développement		619	594	25	167
Fonds commercial		484	484	0	363
Autres Immo. incorp.		1 759	680	1 079	1 211
Immobilisations corporelles	5.2	1 209	1 023	186	123
Immobilisations financières	5.3				
Participations		2 328	2 246	82	82
Créances rattachées à des participations		3 901	3 620	281	190
Autres Immo. Fin.		128	0	128	122
TOTAL I		10 428	8 647	1 782	2 258
Actif Circulant					
Stocks et en-cours	7	1 222	548	674	751
Créances d'exploitation	8				
Clients et comptes rattachés		2 348	551	1 797	716
Autres créances		2 388	505	1 883	1 770
Valeurs Mobilières de Placement	9	2 074	49	2 025	4012
Dont actions propres		74	49	25	13
Disponibilités		1 577		1 577	1 445
Charges constatées d'avance		55		55	78
TOTAL II		9 663	1 653	8 011	8 772
Ecart de conversion actif		18		18	24
TOTAL ACTIF		20 110	10 299	9 811	11 054

BILAN

(En milliers d'euros sauf mentions expresses)

PASSIF	Notes annexe	31/12/2015	31/12/2014
		12 mois	3 mois
Capitaux propres	10		
Capital social		4 624	4 576
Primes liées au capital		3 807	3 770
Réserve légale		4	4
Réserves		41	41
Report à nouveau		-4 170	-3 904
Résultat de l'exercice		-2 288	-266
Provisions réglementées		462	372
Subventions d'investissement	11	519	543
TOTAL I		2 999	5 136
Avances conditionnées	11	373	48
Provisions pour risques et charges	12	664	280
Dettes	14, 15		
Emprunts et dettes auprès établissement de crédit	13	1 075	1 094
Emprunts et dettes financières diverses	13	637	783
Avances et acomptes reçus		437	161
Fournisseurs et comptes rattachés		1 561	1 482
Dettes fiscales et sociales		1 293	1 503
Autres dettes		208	43
Produits Constatés d'avance		150	307
TOTAL II		5 360	5 374
Ecart de conversion passif		415	217
TOTAL PASSIF		9 811	11 054

COMPTE DE RESULTAT
(En milliers d'euros sauf mentions expresses)

	Note Annexe	31/12/2015 Net 12 mois	31/12/2014 Net 3 mois
Chiffre d'affaires	16	5 652	1 266
Autres produits d'exploitation	17	1 991	199
Total Produits d'exploitation		7 643	1 465
Achats consommés		-2 475	-572
Charges de personnel		-2 731	-637
Autres charges d'exploitation		-2 017	-488
Impôts et taxes		-95	-17
Dotations aux amortissements et provisions		-788	-137
Résultat d'exploitation		-462	-386
Produits financiers		303	59
Charges financières		-1 316	-22
Résultat financier	19	-1 013	37
Résultat courant		-1 475	-349
Produits exceptionnels		298	12
Charges exceptionnelles		-1 289	-35
Résultat exceptionnel	20	-991	-23
Impôt sur les bénéfices	21	178	106
Résultat net		-2 288	-266

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

- Note 1 : Faits Majeurs de l'exercice
- Note 2 : Evènements postérieurs à la clôture
- Note 3 : Continuité d'exploitation
- Note 4 : Règles et méthodes comptables
- Note 5 : Mouvements des postes de l'actif immobilisé et des amortissements
- Note 6 : Participations
- Note 7 : Stocks et en-cours
- Note 8 : Etat des créances
- Note 9 : Valeurs mobilières de placement
- Note 10 : Capital social et Evolution des capitaux propres
- Note 11 : Autres fonds propres et quasi-fonds propres
- Note 12 : Provisions et dépréciations
- Note 13 : Etat des emprunts et dettes financières
- Note 14 : Etat des dettes
- Note 15 : Produits à recevoir – Charges à payer
- Note 16 : Ventilation du Chiffre d'affaires
- Note 17 : Autres produits d'exploitation
- Note 18 : Frais de Recherche et Développement
- Note 19 : Résultat Financier
- Note 20 : Résultat Exceptionnel
- Note 21 : Impôt sur les Sociétés
- Note 22 : Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat – entreprises liées
- Note 23 : Effectif moyen
- Note 24 : Rémunération des organes de direction
- Note 25 : Engagements hors-bilan, passifs éventuels et risques

Tableau des Filiales et participations

NOTE 1 : FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'exercice courant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, a été marqué par les événements suivants :

- Création de la filiale BOYD SENSE Inc au capital de 100.000 \$ basée à SAN FRANCISCO dans la Silicon Valley dont l'activité est le développement de solutions connectées de mesures personnalisées des paramètres de santé, bien être et d'environnement.
Alpha Mos France a souscrit au capital de la filiale à hauteur de 70.000 \$, soit 70% de son capital.
Mise en place d'un emprunt convertible en obligation entre Alpha Mos France et Boyd Sense. Cet emprunt est déprécié à 100%.
Le paiement des services de R&D facturés par Alpha mos à Boyd Sense est convertible en emprunt.
Au 31 décembre 2015, le montant de l'emprunt convertible s'élève à 261k€. Cette somme est soumise à intérêts au taux de 5% par an. La totalité de l'emprunt, soit le principal et les intérêts, est exigible au bout de 5 ans.
- Le plan d'apurement s'est poursuivi sur l'exercice conformément aux modalités prévues par le plan de continuation de l'entreprise validé par décision du Tribunal le 19 septembre 2014. L'appréhension du risque de liquidité par la société est exposée note 25-2.

Pour mémoire, afin de valider le plan, les garanties suivantes avaient été données :

- Suite à l'augmentation de capital intervenue lors de l'exercice précédent, la société DMS s'est engagée à ce que cette augmentation de capital demeure au sein de la société ALPHA MOS durant la durée du plan et ne fera l'objet de remontées de trésorerie à d'autres sociétés du Groupe DMS.
- Inaliénabilité du fonds de commerce durant toute la période du plan.
- Il n'y aura aucune distribution de dividendes pendant la durée d'exécution du plan.

NOTE 2 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les principaux événements postérieurs à la clôture sont les suivants :

- Arrêt de la production et de la commercialisation de certains produits historiques décidé par le Comité de Direction du 11/02/2016. En conséquence, dans le cadre de l'arrêt des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la société a constitué des provisions et dépréciations impactant le résultat pour un montant total de – 717 k€. Cette somme se répartie de la façon suivante :
 - Dépréciation de stock 41 k€
 - Amortissement exceptionnel : 53k€
 - Risque liés au contrat suite à l'arrêt des produits : 294 k€
 - Dépréciation du goodwill : 329 k€
- Mise en place d'une procédure de licenciement collectif pour motif économique concernant 13 salariés. Le 29 mars 2016, à l'issue de la seconde réunion des délégués du personnel, le projet de licenciement de la Convention de Sécurisation Professionnelle (CSP) a été remis à chaque salarié concerné. Le coût estimé s'élève à 517 k€.
- Assignation en justice de la société Alpha Mos par Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, ancien administrateur d'Alpha Mos révoqué aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2015, et ancien Président révoqué aux termes du Conseil d'Administration du 30 novembre 2015.

La société a reçu par voie d'huissier le 14 mars 2016 une assignation requérant la nullité pour irrégularités des Assemblée Générale Ordinaire et Conseil d'Administration tenus le 30 novembre 2015. Cette procédure vise à faire prendre acte que les fonctions de Président Directeur Général de M. Jean-Christophe MIFSUD demeurent en vigueur depuis le 1er décembre, et à faire désigner un administrateur ad hoc pour convoquer une nouvelle Assemblée Générale afin d'organiser la gouvernance de la société.

Le requérant demande également le paiement d'une somme de 480 K€ au titre d'indemnités de départ et en réparation du préjudice moral. Compte tenu du caractère exceptionnel de ce litige et que l'indication de tout ou partie d'une information requise causerait un préjudice sérieux à Alpha Mos dans ce litige, la société n'a pas souhaité indiquer si des provisions avaient été constituées au titre de ce contentieux (article 831-2/4 du PCG).

- Nomination, en date du 21 avril 2016, de Monsieur Jean RINGOT en qualité de Président Directeur Général, en remplacement de Monsieur Jean-Paul ANSEL.

NOTE 3 : CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les comptes ont été arrêtés en appliquant le principe de continuité de l'exploitation, principe soutenu par les projections de résultat et de trésorerie de la société sur un horizon de 12 mois.

NOTE 4 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable général.

Les comptes annuels de l'exercice 2015, portant sur la période 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 21/04/2016.

Les états financiers sont présentés en K€ arrondis au millier d'euros le plus proche.

Les comptes annuels couvrent une période de 12 mois pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et de 3 mois pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (alignement de la date de clôture du Groupe Alpha Mos sur celle du Groupe DMS).

La société Alpha Mos est société-mère d'un groupe et établit à ce titre des comptes consolidés.

1. Principes et conventions générales

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en appliquant le principe de la continuité de l'exploitation, ainsi qu'il est exposé en Note 3 supra.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'établissement des comptes sociaux en conformité avec les principes énoncés ci-dessus oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants des actifs et des passifs ainsi que les montants des charges et des produits enregistrés durant l'année dans le compte de résultat. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principaux postes concernés par ces estimations sont les suivants : les actifs incorporels, les provisions sur stocks, les provisions pour risques et charges et les dépréciations sur les comptes clients.

Aucune dérogation aux principes comptables de base n'a été appliquée.

2. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe Alpha MOS se compose principalement de ventes de produits finis (nez électroniques, échantillonneurs,...) dont le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité est la livraison.

Le chiffre d'affaires correspondant à des prestations de services (études, travaux de recherche et développement...) est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation effective de ces prestations.

En ce qui concerne les produits complexes, les revenus ne sont reconnus qu'après installation et inspection définitives.

4. Frais de recherche et de développement

Par application du PCG, les frais de développement peuvent être immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer le respect de six critères.

La société suit l'évolution de ses projets de développement individuellement. A partir du moment où l'ensemble des conditions d'activation sont réunies, les frais identifiés sur le plan analytique sont immobilisés.

Les frais de développement sont amortis à compter de leur date de mise en service, c'est-à-dire de la mise en exploitation ou en commercialisation des produits issus desdits travaux.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, les études externes et dépenses de sous-traitance éventuelles, de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux.

L'amortissement est calculé sur les durées standards suivantes :

- Projets de développement de logiciels : 3 ans
- Projets de développement d'instruments : 5 ans.

Ce rythme peut être accéléré en fonction des perspectives de rentabilité par projet. Ainsi, la Société revoit lors des Situations semestrielle et annuelle, le chiffre d'affaires réalisé sur chaque projet, la marge dégagée et les prévisions d'activité. Lorsque les réalisations sont inférieures aux hypothèses initiales en termes de marge, la société procède à la dépréciation du projet par voie de provision.

Les subventions finançant des frais de recherche et de développement qui sont immobilisés sont comptabilisées en subvention d'investissement et étalées selon le rythme d'amortissement pratiqué sur les frais de recherche et de développement.

Par ailleurs, la quote-part de crédit impôt recherche correspondant aux frais de recherche et développement immobilisée est comptabilisée en subventions d'investissements qui sont réintégrés au résultat selon le rythme d'amortissement pratiqué sur les frais de recherche et de développement.

5. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent :

- aux frais de dépôt de brevet (frais de dossiers) validés ou en cours de validation pour un montant de 313 k€
- aux frais de brevets en cours pour un montant de 67 k€
- aux frais de développement en cours de 1 275 k€ activés en fonction du potentiel de réussite technique et de rentabilité commerciale.
- aux logiciels pour 104k€

Les frais de brevets sont amortis selon la méthode linéaire sur 10 ans dès que leur validation est effective. Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût historique, frais financiers exclus.

6. Fonds commercial

Le Fonds de commerce correspond au mali technique dégagé lors de la fusion-absorption de la société Perichrom, filiale à 100%, réalisée au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011 avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2010.

Ce mali technique représente la valeur des actifs incorporels apportés par la société Perichrom (know-how, clientèle, ...).

En application du règlement CRC 2004-01, ce mali était soumis à un test de valeur et il subissait une dépréciation lorsque la valeur actuelle était inférieure à la valeur comptable.

Les hypothèses retenues étaient les suivantes :

- période de projection des flux de trésorerie 2015-2017
- taux de croissance : 0 % (stabilité de l'activité sur la période – la société estime qu'elle vendra un nombre croissant d'ULYS et un nombre décroissant de PR2100 sur chaque exercice de la période avec un prix de vente stable,).
- taux d'actualisation appliqué aux projections de flux de trésorerie : 15 %

Au 31 décembre 2015, après décision de l'arrêt de production et de commercialisation des gammes de produits Perichrom, la perte de valeur est totale et le mali technique est donc déprécié en totalité pour un montant cumulé au 31 décembre 2015 de 483 k€. La dépréciation complémentaire comptabilisée au 31 décembre 2015 s'élève à 363 k€.

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour leur valeur brute à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les modes et durées d'amortissement suivants :

Catégorie	Mode	Durée
Pilotes et prototypes	Linéaire	3 ans
Matériel industriel	Linéaire ou dégressif	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans
Agencements, aménagements, installations	Linéaire	10 ans

8. Titres de participation et prêts aux filiales

Les titres de participation des filiales figurant au bilan sont inscrits à leur coût d'acquisition qui englobe le prix d'achat des actions et l'ensemble des frais d'acquisition tels que les droits de mutation, honoraires et frais d'actes.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité pour la société qui est déterminée selon une approche multicritères, tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres détenus et des perspectives de rentabilité. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

Par ailleurs, les frais d'acquisition donnent lieu à un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Les prêts et comptes-courants consentis aux filiales sont classés dans les immobilisations financières lorsqu'ils constituent un financement à plus d'un an.

Ils sont provisionnés à hauteur de la situation nette négative des filiales après provisionnement des titres.

9. Stocks et encours

Les matières premières figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition hors frais de transport selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (Méthode F.I.F.O).

Les produits finis figurent à l'actif pour leur coût de revient qui intègre le coût de la matière première, les coûts de sous-traitance ainsi que les frais de main d'œuvre internes relatifs au contrôle qualité des capteurs.

Les stocks font l'objet d'une provision pour dépréciation après analyse par famille de matériel stocké et/ou ligne à ligne pour l'ensemble des références en stock, lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'inventaire.

10. Créances clients

La politique de la société est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition de la société aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée après analyse individuelle de la recouvrabilité desdites créances.

11. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à la valeur d'achat. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée si la valeur d'inventaire (valeur liquidative en date de clôture) est inférieure à la valeur d'achat.

12. Indemnités de départ à la retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est fixée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise au moment du départ en retraite.

L'engagement de la société au 31 décembre 2015 n'est pas significatif compte tenu du peu d'ancienneté du personnel et de l'âge moyen des effectifs concernés ; ainsi aucune provision pour indemnité de départ à la retraite n'a été comptabilisée au 31 décembre 2015. A titre indicatif, l'évaluation de cette provision au 31 décembre 2015 s'élève à 117 K€. Cette évaluation est réalisée selon les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation 2,03 au 31 décembre 2015
- Taux de progression des salaires : 2,5 % pour les cadres et non cadres,
- Taux de rotation du personnel : 11,5% (selon l'âge),
- Table de mortalité : TD 2009-2011
- Age de départ : 65 ans

13. Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le CICE comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élève à 49.842 €.

Le traitement comptable de ce crédit d'impôt a été opéré par le débit du compte « 444400 Etat CICE » et par le crédit du compte « 645840 CICE ».

La comptabilisation de ce crédit d'impôt au crédit d'un compte de charges de personnel vient diminuer le poids des charges de personnel sur l'exercice. Cette baisse des charges de personnel entraîne une amélioration de l'excédent brut d'exploitation (EBE) et améliore dans la même proportion le résultat d'exploitation.

Ce crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi devrait permettre à notre entreprise de réaliser des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution des fonds de roulement.

Au titre de l'exercice 2015, la société n'a pas demandé de préfinancement du crédit d'impôt.

14. Provisions pour risques et charges

En application du Règlement CRC n° 2000-06, une provision est enregistrée lorsque Alpha Mos a une obligation réelle pour laquelle une estimation fiable peut-être réalisée avec une précision suffisante, résultat d'un événement passé, et pour laquelle une sortie de ressources est probable.

15. Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels comprennent les éléments de charges et de produits de l'activité courante dont la nature et les montants présentent un caractère non récurrent ou extraordinaire.

16. Crédit d'impôt recherche

Depuis le 1^{er} janvier 2008 et conformément à la réglementation en vigueur, le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé en totalité sur le volume des dépenses de recherche et développement éligibles de la période. La créance de Crédit d'Impôt Recherche sera exigible après dépôt de la liasse fiscale concernant l'année civile à laquelle il se rattache.

Les effets sont détaillés en Note 21 – Impôt sur les sociétés.

17. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération.

A la clôture de l'exercice, les créances et dettes en devises sont évaluées au dernier cours de change :
JPY : 0,00763 € - USD : 0,91853 € - RMB : 0,141627 € - GBP : 1,36258 - CHF : 0,91954 €

La différence résultant de l'écart entre la valeur issue du dernier cours de change et la valeur de comptabilisation est portée en écart de conversion actif ou passif. Une provision pour risque de change est constituée à hauteur des pertes de change latentes.

NOTE 5 : MOUVEMENTS DES POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISE ET DES AMORTISSEMENTS

5. 1. Variation des immobilisations incorporelles et amortissements

Immobilisations incorporelles	31/12/2014	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/12/2015
Valeurs brutes				
Frais de développement	619			619
Frais de développement en cours	1 159	271	155	1 275
Brevets	313			313
Brevets en cours de validation	49	18		67
Logiciels	98	6		104
Mali de fusion	484			484
Total	2 722	295		2 862

Au cours de l'exercice, un projet abandonné (totalement amorti sur l'exercice précédent) a été supprimé des actifs immobilisés.

Amortissements et perte de valeur	31/12/2014	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/12/2015
Amortissement des frais de R&D	422	155		577
Provision pour dépréciation Frais R&D	99	277	37	339
Provision pour dépréciation du mali de fusion	120	364		484
Amortissement des brevets	244	16		260
Amortissement logiciels	96	3		99
Total	981	815	37	1 759
<u>Valeur nette</u>	<u>1 741</u>			<u>1 104</u>

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire.

La diminution des frais de développement en cours concerne l'abandon d'un projet de commercialisation d'un produit en cours de développement.

L'augmentation des provisions sur éléments incorporels de la période de 364 k€ concerne la provision sur le mali de fusion qui est provisionné en totalité au 31 décembre 2015 pour un montant cumulé de 484 k€.

5.2. Tableau de variation des immobilisations corporelles et amortissements

Immobilisations corporelles	31/12/2014	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/12/2015
Valeurs brutes				
Installations générales	203	5		208
Installations techniques, matériel et outillage	479	96	6	570
Pilotes et prototypes	263	13		276
Matériel de bureau & informatique	114	20	20	114
Mobilier de bureau	30	2		32
Matériel de transport	3	6		9
Total	1 094	141	26	1 209

La diminution des postes d'immobilisations résulte de la mise au rebut d'éléments obsolètes, amortis mais également de matériel de laboratoire vendu.

Amortissements et perte de valeur	31/12/2014	Augmentations de la période	Diminutions de la période	31/12/2015
Amortissements installations générales	153	14		167
Amortissements matériel et outillage	422	37	6	453
Pilotes et prototypes	263	13		276
Amortissements matériel de bureau et informatique	101	12	20	93
Amortissements mobilier de bureau	28	1		29
Amortissements véhicules	3	1		5
Total	971	78	26	1 023
Valeur nette	123			186

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire.

Les diminutions d'amortissements sur la période correspondent à la reprise des amortissements antérieurement constatés sur des matériels mis au rebut.

5.3. Tableau de variation des immobilisations financières et provisions

Immobilisations financières	31/12/2014	Augmentations de la période	Reclassement	Diminutions de la période	31/12/2015
Valeurs brutes					
Titres de filiales et participations (1)	2 263	65			2 328
Prêts construction	67				67
Prêts filiales	3 182	390			3 572
Prêt convertible en actions (2)	-	262			262
Dépôts et cautionnements	77	6			83
Autres immobilisations financières (3)	45	-			45
Total	5 634	723	-		6 357
Provisions sur immobilisations financières					
Titres de filiales et participations	2 181	65			2 246
Prêts	3 059	708		147	3 620
Dépôts et cautionnements					-
Total	5 240	773	-	147	5 865
Valeur Nette	394				492

(1) La société détient des actions d'autocontrôle. Voir Note 9 - Valeurs mobilières de placement

(2) Il s'agit d'une créance sur travaux de recherche et développement réalisés par AM France du 1^{er} mars au 31 décembre 2015 pour le compte d'une de ses filiales transformée en emprunt convertible en actions rémunéré au taux de 5%.

(3) Il s'agit de SICAV nanties au bénéfice du prêteur LCL (45.257 €) classées en immobilisations financières compte tenu de leur illiquidité.

NOTE 6 : PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations figure en annexe.

L'ensemble des filiales est intégré globalement dans les comptes consolidés du groupe.

NOTE 7 : STOCKS ET EN-COURS

Stocks et en-cours	31/12/2015	31/12/2014
Matières premières	926	1 079
Produits finis	296	84
Valeur brute	1 222	1 163
Matières premières	467	349
Produits finis	81	63
Total Provision	548	412
<u>Valeur nette</u>	674	751

NOTE 8 : ETAT DES CREANCES

8.1 Etat des créances

Créances	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
De l'actif immobilisé			
Prêts aux filiales (1)	3 572		3 572
Prêts convertibles en actions aux filiales	262		262
Prêt construction	67		67
Dépôts et cautionnement	83		83
Total	3 984	0	3 984
De l'actif circulant			
Clients douteux	551		551
Clients et comptes rattachés	1 797	1 797	
Crédit Impôt Recherche et CICE	725	725	
Trésor Public TVA	619	619	0
Comptes-courants Filiales	843	843	
Factors	0	0	
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	100	100	
Autres	100	100	
Total	4 735	4 184	551
Total général	8 719	4 184	4 535
<i>Rappel de l'exercice précédent (31/12/2015)</i>	<i>6 313</i>	<i>2 422</i>	<i>3 891</i>

(1) Les prêts aux filiales sont provisionnés à hauteur de 3.358 k€

8.2 Détail des autres créances

	31/12/2015	31/12/2014
Crédit Impôt Recherche et CICE	725	1 000
Personnel Acomptes	6	0
TVA	619	510
Comptes courants filiales	843	0
Fournisseurs - Acomptes sur commandes	100	172
Factor	0	15
Organismes sociaux	38	0
Autres	57	73
Valeurs Brutes	2 388	1 770
Provisions comptes courants	505	0
Valeurs nettes	1 883	1 770

La créance de CIR comprend la créance au titre l'année civile 2014 à hauteur de 410.109 € et le montant calculé au titre de l'année 2015 à hauteur de 255.596 € (Voir Note 4 § 15 et Note 21). Le CICE d'un total de 49.842 € correspond à la créance au titre de l'année civile 2015.

La société réalisant une part importante de son chiffre d'affaires à l'exportation présente régulièrement un solde de TVA créateur et sollicite auprès du Trésor Public le remboursement de ce crédit. Au 31 décembre 2015, des remboursements avaient été demandés pour un montant total de 360 K€. A ce jour, le remboursement intervenu s'élève à 170 k€. Le solde du poste comprend le crédit reportable et la TVA déductible sur achats et factures non parvenues.

La société n'a plus de créances en cours au 31 décembre 2015 avec la société d'affacturage.

Les prêts octroyés par Alpha Mos France à ses filiales sont classés en immobilisations financières. Les avances de trésorerie consenties aux filiales sont quant à elles comptabilisées en comptes courants.

NOTE 9 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La société détient 32 198 actions autocontrôlées au 31 décembre 2015 valorisées en date de clôture à 74 136,30€. Au 31 décembre 2015, le montant cumulé de la provision pour dépréciation s'élève à 48.495 € et impacte le résultat de la période de + 13.084 €.

Ce capital avait été mis à la disposition de la société de bourse Portzamparc, en sa qualité de teneur de marché pour l'exécution du contrat d'animation du titre. Ce contrat a été résilié depuis l'exercice précédent.

Les SICAV, nanties en garantie du prêt à moyen terme LCL sont classées en Immobilisations financières compte tenu de leur illiquidité.

Ce poste comprend également un compte à terme pour un montant total de 2.000k€ qui a été souscrit le 30 novembre 2015 à échéance au 29 février 2016 rémunéré au taux nominal annuel brut de 0.40%.

NOTE 10 : CAPITAL ET EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

10.1 Composition du capital social

Au 31 décembre 2015, le capital social était composé de 23 121 161 titres d'une valeur nominale de € 0,2.

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de période	Créés pendant la période	Remboursés pendant la période	En fin de période
Actions ordinaires	0,2 €	22 881 803	239 358	0	23 121 161

Réalisation d'une augmentation de capital en numéraire au cours de l'exercice par émission de 239 358 actions nouvelles d'un montant nominal de 47.871,60 € assorties d'une prime d'émission de 38.297,28 €.

La société détient 32 198 titres en propre au 31 décembre 2015.

10.2 Variation des capitaux propres

	Capital Actions Ordinaires	Réserves et résultats non distribués	Autres	Total
Au 30 septembre 2014	834	-2 301	662	-804
Augmentation de capital	3 742			3 742
Prime d'émission		2 417		2 417
Provisions réglementées			35	35
Subventions d'investissement			12	12
Résultat net		-266		-266
Au 31 décembre 2014	4 576	-150	709	5 135
Augmentation de capital	48			48
Prime d'émission		38		38
Provisions réglementées			90	90
Subventions d'investissement			-24	-24
Résultat net		-2 288		-2 288
Au 31 décembre 2015	4 624	-2 400	775	2 999

Les provisions réglementées correspondent à des amortissements dérogatoires comptabilisés sur les projets de R&D activés par la société (cf. Note 4 Règles et méthodes comptables § 4).

Les subventions d'investissement correspondent aux financements des dépenses de recherche et développement qui ont été immobilisées à l'actif du bilan.

10.3 Titres donnant accès au capital

L'Assemblée Générale, statuant en matière extraordinaire, a consenti diverses autorisations au Conseil d'Administration aux fins de donner accès au capital social.

Ces programmes et leur état d'utilisation au 31 décembre 2015 sont détaillés ci-dessous :

Options de souscription d'actions

Date d'assemblée	31 mars 2008
Dates des conseils d'administration	9 juillet 2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	79 000
Dont Conseil d'Administration	0
Point de départ d'exercice des 1ères options	09 juillet 2013
Date d'expiration des dernières options	09 juillet 2016
Prix de souscription	3,24 euros
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2014	0
Nombre d'actions annulées au 31 décembre 2014	46 000
Solde d'actions à souscrire au 31 décembre 2014	33 000

Bons de souscriptions d'actions

Date d'assemblée	24 octobre 2014
Point de départ d'exercice des 1ers BSA	29 octobre 2014
Date d'expiration des derniers BSA	29 avril 2016
Prix de souscription	0,36 €
Nombre actions souscrites au 31/12/2015	252.787
Nombre actions annulées au 31/12/2015	0
Solde actions à souscrire au 31/12/2015	1.831.736

Récapitulatif au 31 décembre 2015

Plan	Prix	Nombre d'actions pouvant être créées	Dont membre du C. Administration
Option 2009	3,24 €	33.000	0
BSA 2014	0,36 €	1.831.736	
TOTAL		1.864.736	0

Dans l'hypothèse où la totalité des titres donnant accès au capital serait exercée, l'effet dilutif serait d'environ 7,35 %.

Nouvelles autorisations

L'assemblée générale de la Société du 28 mars 2014 a de façon générale confirmé les délégations données au conseil d'administration.

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations qui ont eu cours sur la période :

Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Plafond global fixé	Durée de la délégation	Utilisation
Emission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription	800.000 €	1.000.000 €	27/05/2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en cas d'OPE	800.000 €	1.000.000 €	27/05/2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en rémunération d'apports en nature	10 % du capital social	1.000.000 €	27/05/2015	Néant
Emission d'actions nouvelles par placement privé	20 % du capital social	800.000 €	27/05/2015	Néant
Emission d'actions réservées aux salariés	50.000 €	50.000 €	24/12/2016	Néant
Attribution d'actions gratuites par voie d'émission d'actions nouvelles et/ou de rachat d'actions existantes au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social		24/12/2016	Néant
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27/05/2015	Néant
Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Plafond global fixé	Durée de la délégation	Utilisation
Emission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription	800.000 €	1.000.000 €	27/05/2015	Néant

Le plafond de 1 Million d'euros est commun à l'ensemble des opérations réalisées de manière combinée pendant la durée des délégations consenties.

Le texte intégral de l'ensemble des résolutions des Assemblées Générales du 27/03/2013 et du 28/03/2014 ayant consenti les délégations ci-avant résumées, ainsi que les textes des Rapports établis par les Commissaires aux comptes sur lesdites résolutions sont disponible sur le site de la Société : <http://www.alpha-mos.com/fr/alpha-mos/information-investisseurs.php> Rubrique Assemblée Générale Mixte.

Aucune des résolutions ci-avant décrite n'a été utilisée au 31 décembre 2015, ni à la date d'arrêté des comptes consolidés.

NOTE 11 : AUTRES FONDS PROPRES ET ELEMENTS DE CAPITAUX PROPRES

En K€	31/12/2015	31/12/2014
Total	519	543

Figure en subventions d'investissement, la quote-part du crédit impôt recherche relative aux projets de développement immobilisés au 30 septembre (cf. Note 4 Règles et méthodes comptables § 4).

En K€	31/12/2015	31/12/2014
Total	373	48

Il s'agit d'avances obtenues dans le cadre de divers projets de développement.

NOTE 12 : PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

ETAT DES PROVISIONS

Provisions	31/12/2014	Dotations de la période	Reclassement	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2015
Amortissements dérogatoires (1)	372	177			87	462
Créances clients y compris groupe	501	201		124	27	551
Stocks	412	136		0		548
Provision sur valeurs mobilières	62				14	48
Autres provisions pour risques et charges	254	512		0	123	643
Provision pour garanties données	2			0		2
Pertes de change	24			0	6	18
Immobilisations Incorporelles	219	633			37	815
Immobilisations Financières	5 240	772			147	5 865
Total	7 086	2 431		124	441	8 952
Dont dotations et reprises						
- d'exploitation		581		124	187	
- financières		772		0	167	
- exceptionnelles		1 078		0	87	

(1) Constituent des éléments de capitaux propres

Dans le cours normal de ses activités, la société peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs.

La société constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante. La société se défend devant les tribunaux chaque fois qu'elle s'estime dans son droit. Des provisions relatives à chaque risque sont constituées au fur et à mesure en fonction des avis d'experts et du stade d'évolution de chaque dossier traité individuellement.

Parmi les dotations de la période pour un montant de 512k€, il existe plusieurs litiges prud'homaux et commerciaux en cours ayant conduit à augmenter de 214 k€ les provisions en la matière.

Sur les autres risques, la société a estimé avoir constitué au 31 décembre 2015 des provisions suffisantes.

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

13.1 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Ce poste comprend les prêts à moyen terme obtenus par la société auprès des établissements financiers. Aucun des emprunts souscrits ne comporte de covenant.

La société n'a contracté aucun nouvel emprunt au cours de l'exercice.

Ci-dessous figure l'état des emprunts auprès des établissements de crédit avant l'homologation du plan

LCL : Prêt de 300 K€ sur 5 ans souscrit en Septembre 2009 amortissable trimestriellement par échéances constantes. Taux fixe de 3,90 %. Ce prêt est garanti par le nantissement de SICAV.

Total Développement Régional : Prêt de 300 K€ sur 5 ans souscrit en Juin 2012 amortissable mensuellement avec un différé de 24 mois. Taux fixe de 1 %. Le solde du concours soit 100 K€ a été débloqué en mai 2013.

OSEO : Prêt PTZ Innovation de 480 K€ sur 26 trimestres souscrit en Juillet 2012 amortissable trimestriellement avec un différé de 11 trimestres. Taux 0 %. Ce prêt a pour objet le financement d'un programme de développement technique.

OSEO : Prêt Export de 150 K€ sur 6 ans souscrit en Janvier 2012 amortissable trimestriellement avec un différé d'un an. Taux 5,47 %. Ce prêt est garanti à 60 % par le Fonds international. Un dépôt de garantie de 7,5 K€ a été constitué. Il figure dans les dépôts de garantie en Immobilisations financières. Assurance du dirigeant.

BNPParibas : En préfinancement des dépenses de prospection relatives à l'exécution de ce contrat, Alpha Mos avait souscrit en juin 2012 un crédit auprès de BNP Paribas d'un montant de 250.000 € à échéance du 30 juin 2013. Taux EURIBOR 3 mois + 3 %. Amortissable en totalité à l'échéance.

BPIFrance : Prêt de 24 k€ en mobilisation de la créance CICE de 2013 (28 k€), souscrit en septembre 2014 et remboursable à règlement de l'Etat. Taux variable E1M+3%. Pas d'autre garantie que la cession de créance.

L'ensemble de ces prêts présentait à la date d'ouverture de la procédure de redressement judiciaire du 10 décembre 2013 un solde de 1.088 k€. Le plan de remboursement décidé par le Tribunal de commerce en date du 19 septembre 2014 de Toulouse prévoit un règlement de ce solde sur une durée de 9 ans sans intérêt et pénalité.

A ce jour, la société a versé les premières échéances trimestrielles dans le cadre du plan de remboursement réparties par nature de créance par le commissaire à l'exécution, celui-ci effectuant le décaissement auprès des créanciers semestriellement.

Le solde des emprunts et dettes financières au 31 décembre 2015 s'élève à 1.071 k€ et présente les échéances suivantes :

	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Prêts bancaires	115 k€	464 k€	492 k€

13.2 Emprunts et dettes financières diverses

Ce poste est constitué des concours destinés au financement des opérations internationales. Il intègre 4 contrats Assurance Prospection souscrits auprès de la COFACE.

L'ensemble de ces avances remboursables présentait un solde de 661 k€ au 10 décembre 2013, date d'ouverture de la procédure de redressement judiciaire de la société et fait l'objet dorénavant d'un étalement sur une durée de 9 ans sans intérêt ni pénalité suite à la décision du Tribunal de commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014.

Tenant compte des règlements trimestriels effectués dans le cadre du plan de continuation, le solde de ces avances remboursables s'élèvent au 31 décembre 2015 à 634 k€.

Enfin, ce poste est composé également d'avances en compte courant consentis par les filiales à hauteur de 1 k€ au 31 décembre 2015.

A ce jour, la société a versé les premières échéances trimestrielles dans le cadre du plan de remboursement réparties par nature de créance par le commissaire à l'exécution, celui-ci effectuant le décaissement auprès des créanciers semestriellement.

Le solde des emprunts et dettes financières diverses au 31 décembre 2015 s'élève à 637 k€ et présente les échéances suivantes :

	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avances COFACE	53 k€	282 k€	299 k€
Avances filiales	1 k€		
Autres	2 k€		
Total	56 k€	282 k€	299 k€

13.3 Autres concours

La société ne bénéficie pas de concours court terme sous forme de découvert.

Au 31 décembre 2015, il n'y a aucune mobilisation de créances.

NOTE 14 : ETAT DES DETTES

Echéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Prêts bancaires	95	8	42	45
Autres prêts	930	103	401	426
Intérêts courus	2	1	-	1
Autres dettes financières	683	57	303	323
Comptes courants	1			1
Fournisseurs et comptes rattachés	1 561	770	201	590
Clients Avances et Acomptes	437	437		
Dettes sociales	1 038	480	249	309
Dettes fiscales	255	82	50	123
Autres dettes	208	41	60	107
Produits constatés d'avance	150	150		
Total au 31 décembre 2015	5 360	2 129	1 306	1 924
<i>Rappel de l'exercice précédent</i>	<i>5 422</i>	<i>2 271</i>	<i>930</i>	<i>2 221</i>

NOTE 15 : PRODUITS A RECEVOIR – CHARGES A PAYER

Les produits à recevoir correspondent au détail suivant :

Produits à recevoir	31/12/2015	31/12/2014
Prestation étude ou maintenance	311	2
Etat	1	8
Divers	6	9
Total	318	19

Les charges à payer correspondent au détail suivant :

Charges à payer	31/12/2015	31/12/2014
Frais généraux	217	272
Charges de personnel et Org. Sociaux	300	275
Impôts	242	262
Indemnité Dommages Intérêts/ litige	0	43
Intérêts courus non échus	2	4
Jetons de présence	30	0
Total	791	856

NOTE 16 : VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

CHIFFRE D'AFFAIRES	31/12/2015	31/12/2014
	(12 mois)	(3 mois)
Ventes d'instruments et consommables	4 904	1 116
Prestations d'ingénierie et de services	676	126
Autres	72	24
Total	5 652	1 266

Répartition géographique	31/12/2015	31/12/2014
	(12 mois)	(3 mois)
France	592	116
Export	5 060	1 150
<i>dont filiales</i>	<i>2 081</i>	<i>394</i>

NOTE 17 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	31/12/2015	31/12/2014
	(12 mois)	(3 mois)
Production stockée	212	-6
Production immobilisée	344	63
Subventions d'exploitation	6	3
Reprise sur provision et transfert de charges	1 429	128
Produits divers	0	11
Total	1 991	199

La production immobilisée est constituée par les frais de développement remplissant les conditions d'activation prévues par le P.C.G. (271 K€) et d'immobilisations corporelles (73 K€).

Les Reprises sur provisions de 311 k€ sont détaillées ci-dessus en Note 12 et les transferts de charges qui s'élèvent à 1.118 k€ correspondent principalement à la refacturation de frais de support et de recherche et développement à la nouvelle filiale Boyd Sense pour un montant de 871 k€.

NOTE 18 : FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les charges directes de R&D hors coûts administratifs indirects s'élèvent pour l'exercice à 548 K€ contre 302 K€ pour l'exercice précédent de 3 mois clos au 31 décembre 2014.

Ces charges sont constituées principalement des rémunérations du personnel employé à ces activités, des dépenses de fonctionnement directes (hors affectation de frais administratifs indirects) associées (études et prestations, fournitures et petit matériel), ainsi que des services extérieurs relevant de la même nature.

NOTE 19 : RESULTAT FINANCIER

Produits Financiers	31/12/2015	31/12/2014
	(12 mois)	(3 mois)
Produits nets sur cession de VMP	0	0
Gains de change	106	6
Intérêts sur placements	20	0
Intérêts sur Comptes courants	11	4
Reprises sur provision	166	49
Total	303	59
Charges Financières		
Charges nettes sur cessions de VMP	0	6
Pertes de change	37	16
Charges financières Groupe	1	0
Dotation aux provisions titres de participation	65	0
Dotation aux provisions comptes courants Groupe	505	0
Dotation aux provisions créances Groupe	134	0
Dotation aux provisions emprunts Groupe	574	0
Total	1 316	22
Résultat Financier	-1 013	37

Les reprises et dotations aux provisions concernent principalement les titres et créances groupe.

NOTE 20 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel correspond au détail suivant :

Produits exceptionnels	31/12/2015	31/12/2014
	(12 mois)	(3 mois)
Autres produits exceptionnels	110	0
Reprise amortissement dérogatoire	87	0
Quote-part de subvention virée à résultat	101	12
Total	298	12
Charges exceptionnelles		
Amendes, Pénalités et charges ex diverses	3	0
Dotation aux amortissements et provisions	953	0
VNC des éléments d'actifs	156	0
Dotation aux Amortissements dérogatoires	177	35
Total	1 289	35
Résultat exceptionnel	-991	-23

La quote-part de subvention virée aux résultats et les Dotations et reprises sur amortissements dérogatoires concerne le traitement des immobilisations incorporelles et du CIR

NOTE 21 : IMPOT SUR LES SOCIETES

21.1 Détermination de la charge d'impôt

- Information sur l'application des dispositions fiscales - incidence sur le résultat :

- Dotations de l'exercice aux provisions règlementées	- 177
+ Reprises de l'exercice sur provisions règlementées	87
Cumul	- 90
Effet d'impôt	- 30
Crédit d'impôt recherche	178

- Variation des impôts différés ou latents

	Début d'exercice		Variations		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Amortissements dérogatoires		372	87	177		462
Subventions d'investissement		705	54	77		728
Organic		2	2			0
Ecarts de conversion						
- actif	24		18	24	18	
- passif		217	217	415		415
TOTAL	24	1 296	378	693	18	1 605

- Ventilation de l'impôt sur les sociétés entre résultat courant et résultat exceptionnel**

Le résultat courant et le résultat exceptionnel sont négatifs et ne supportent pas de charge d'impôt.
Le résultat fiscal de l'exercice est un déficit de 1 199 985 euros.

21.2 Crédit Impôt Recherche

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2015, Alpha Mos a poursuivi son activité de recherche et développement éligible au Crédit Impôt Recherche.

A ce titre, elle a comptabilisé sur l'exercice un montant de 255 596 € de crédit d'impôt recherche.

Pour mémoire, il est rappelé que, en conséquence du Crédit d'Impôt Recherche, la société comptabilise en subventions d'équipement reçues de l'Etat la quote-part de CIR correspondant aux frais de recherche et développement immobilisés au cours de l'exercice. Ces subventions sont reprises selon les rythmes des amortissements pratiqués. Au titre de l'exercice, les subventions ainsi comptabilisées représentent 77 K€, et les amortissements 47 K€.

21.3 Déficits fiscaux

Après prise en compte du déficit fiscal de la période au 31 décembre 2015, la société dispose de déficits fiscaux à reporter sur les exercices ultérieurs. Les montants de ces déficits est le suivant :

Déficits fiscaux ordinaires 12.682 K€

NOTE 22 : ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT – ENTREPRISES LIEES

Il s'agit des filiales de commercialisation établies au Japon, aux Etats-Unis et en Chine ainsi que de la nouvelle filiale Boyd Sense.

Informations concernant les entreprises liées

	31/12/2015	31/12/2014
	(12 mois)	(3 mois)
Participations	2 328	2 263
Prêts et comptes courants	4 677	3 182
Créances clients et comptes rattachés	1 268	582
Dettes rattachées à des participations	0	120
Dettes Fournisseurs	145	0
Chiffre d'affaires	2 081	394
Produits Financiers	11	2
Charges financières	0	0
Reprise sur provisions	147	85
Dotations aux provisions	1 277	58

NOTE 23 : EFFECTIF MOYEN

Effectif moyen France	31/12/2015	31/12/2014
	(12 mois)	(3 mois)
Dont		
- cadres	31	22
- non cadres	13	17
Total	44	39

L'effectif moyen est calculé en nombre de postes y compris, le mandataire social, les salariés à temps partiel et les contrats de professionnalisation.

Sur l'exercice, l'entreprise a enregistré 2 départs et 6 arrivées

A la fin de l'exercice, l'effectif de Alpha Mos S.A (mandataire social compris) s'établissait à 44 personnes (contre 40 personnes au 31 décembre 2014) dont :

	Hommes	Femmes
Mandataire social	1	
Cadre	23	5
Non cadre	7	6
Non cadre (contrat de professionnalisation)	1	2
Total	28	16
<i>Dont à temps partiel</i>	<i>0</i>	<i>3</i>

Le représentant en Inde est géré à travers un contrat de portage avec une société indienne dont il est salarié. Les honoraires de cette société sont enregistrés en Autres charges externes et n'ont pas été reclassés en Charge de Personnel. L'impact n'est pas significatif.

L'impact du CICE au titre de l'exercice est mentionné en note 4.13.

NOTE 24 : REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION

- La rémunération des organes de direction ne concerne que la rémunération de Président-Directeur Général en poste jusqu'au 30 novembre 2015.

	31/12/2014 (3 mois)	31/12/2015 (12 mois)
Salaires bruts avantages en nature compris	29.542 €	155.560 €
<i>Dont part variable :</i>	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

Depuis le 1^{er} décembre 2015, le nouveau Président n'a pas perçu de rémunération.

Le Conseil d'administration du 24 octobre 2014 a fixé la détermination de la rémunération variable du Président-Directeur général. Aucune rémunération variable n'a été comptabilisée au 31 décembre 2015.

Aucun jeton de présence n'a été versé sur la période.

L'Assemblée Générale du 2 juin 2015 avait fixé à 30.000 euros le montant maximum des jetons de présence pouvant être attribués aux administrateurs au titre de l'exercice en cours. Ces jetons de présence n'ont pas été payés au 31 décembre 2015.

Au titre de cet exercice, une provision de 30 k€ a été comptabilisée.

Pour information, le total des 5 salaires les plus importants, y compris le salaire du dirigeant, représentaient 455.619 € contre 123.200 € au titre de l'exercice du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014.

NOTE 25 : ENGAGEMENTS HORS-BILAN

25.1. Engagements Financiers hors bilan :

Contrats de location : La société a conclu un certain nombre de contrats de location relatifs à des véhicules, des équipements informatiques et bureautique et des logiciels.

Le montant des loyers dus au titre de ces contrats s'élève à 34 K€ à moins d'un an et 22 K€ à plus d'un an.

Garanties données

Bénéficiaire	Nature	Montant
LCL (Prêt)	Nantissement titres	45 K€
Clients Inde	Garantie de bonne fin	19 K€
BNP	Garantie de bonne exécution	6 K€

Garanties reçues

Objet

Prêt LCL	Garantie OSEO sur 60 %	
Prêt OSEO 150 K€	Garantie Fonds International	
Location Informatique BNP	Garantie OSEO	102 K€
Garantie bancaire	Garantie à première demande Client Inde	7 K€

Droit individuel à la formation :

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le nombre d'heures de DIF acquis au 31 décembre 2014 par les salariés a été transféré sur le compte personnel de formation dorénavant géré directement par les salariés.

Engagements de retraite :

L'évaluation des engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 117 K€. (Voir Note 4 §12)

25.2. Passifs éventuels et risques

- Passifs éventuels :

Divers litiges sont en cours à la date de clôture. Des provisions destinées à couvrir les risques ont été constituées pour un montant total de 214k€.

La société Alpha Mos a reçu par voie d'huissier le 14 mars 2016 une assignation requérant la nullité pour irrégularités des Assemblée Générale Ordinaire et Conseil d'Administration tenus le 30 novembre 2015. Cette procédure vise à faire prendre acte que les fonctions de Président Directeur Général de M. Jean-Christophe MIFSUD demeurent en vigueur depuis le 1er décembre, et à faire désigner un administrateur ad hoc pour convoquer une nouvelle Assemblée Générale afin d'organiser la gouvernance de la société.

Le requérant demande également le paiement d'une somme de 480 K€ au titre d'indemnités de départ et en réparation du préjudice moral. Compte tenu du caractère exceptionnel de ce litige et que l'indication de tout ou partie d'une information requise causerait un préjudice sérieux à Alpha Mos dans ce litige, la société n'a pas souhaité indiquer si des provisions avaient été constituées au titre de ce contentieux (article 831-2/4 du PCG).

- Risques :

La société Alpha Mos peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers. Le cas échéant, la société met en œuvre des moyens simples et adaptés à sa taille pour limiter les effets potentiellement défavorables de ces risques sur sa situation financière.

Risques de change

Chaque société du Groupe réalise sa facturation dans sa devise nationale :

- France Facturation des clients hors Groupe en Euros, et des filiales en devises
- Etats-Unis Facturation en Dollars américains
- Japon Facturation en Yens
- Chine Facturation en Yuans

La société n'a pas pris de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes.

- Cours de conversion des devises employées

Devises	31/12/2015	31/12/2014
Dollar américain (1\$ = ...€)		
Cours de clôture	0,91853	0,82366
Cours moyen	0,91000	0,81000
Yen japonais (1JPY = ...€)		
Cours de clôture	0,007630	0,006886
Cours moyen	0,007500	0,007000
RMB chinois (1 RMB = ...€)		
Cours de clôture	0,141627	0,132735
Cours moyen	0,144900	0,131200

Risques de taux

La société n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où elle n'a souscrit aucune dette à taux variable ou à taux fixe.

L'exposition de la société ne concerne principalement que les équivalents de trésorerie. Ceux-ci sont composés de comptes à terme. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le taux de rémunération des placements et les flux de trésorerie générés.

Risques de liquidité

La société a mis en place un ensemble de financements destinés à lui permettre d'assurer sa liquidité. Il s'assure qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance.

Le risque de liquidité est réduit de façon significative puisque la société a bénéficié de deux augmentations de capital consécutives en 2014.

Au 31 décembre 2015, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la société s'élevaient à un montant de 3.603 K€.

Risques liés à l'exécution des contrats

Il existe un risque que, en cas d'inexécution totale ou partielle de ses obligations envers ses partenaires, la société puisse être redevable de pénalités. Notamment, il existe un risque en cas de retard de livraison de matériel ou d'exécution de contrats de services ou de développement.

Au 31 décembre 2015, un risque lié à l'exécution d'un contrat a été identifié et a été provisionné pour un montant de 294 k€ (note 2).

Risques de crédit

La société n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et l'exposition de la société aux créances irrécouvrables n'est pas significative. L'exposition maximale est égale à la valeur comptable, telle que présentée dans la note 8. La société ne présente pas de concentrations importantes de risque de crédit.

Analyse de l'âge des actifs en souffrance mais non dépréciés :

- Moins de 30 jours	36
- Entre 31 et 60 jours	32
- Entre 60 et 90 jours	103
- Plus de 90 jours	124

Analyse des actifs financiers individuellement dépréciés :

Alpha MOS – Comptes annuels 31/12/2015

Au 31/12/2015 le montant des créances douteuses est de 551k€. Les créances douteuses sont dépréciées à 100%.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers de la société, c'est-à-dire notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'exposition de la société est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

La société a une politique d'investissement sélective et prudente en matière de gestion de ces excédents de trésorerie, ces derniers se limitant à des placements court-terme (SICAV monétaires) constitués sans risque en capital (autre que le risque de contrepartie).

La société fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

Tableau des filiales et participations (au 31 décembre 2015)

Filiales	Devise	Capital en devise	Capitaux propres autres que le capital en devise	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable brute des titres détenus (en euros)	Valeur comptable nette des titres détenus (en euros)	Prêts et avances consentis par la société en non encore remboursés (en euros)	C.A. hors taxes du dernier exercice clos (en devise)	Résultat du dernier exercice clos (en devise)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice écoulé	Observations
RENSEIGNEMENTS DETAILLES											
Alpha Mos America Inc <i>7502Connelly Drive Hanover MD</i>	USD	2 114 779	-4 401 299	100%	2 071 568	0	2 341 575 (a)	2 080 547	134 298	0	Exercice clos le 31/12/2015
Alpha Mos UK Ltd	GBP	NS	-62 708	100%	126	0	85 648 (b)	0	0	0	En sommeil
Alpha Mos Japan KK <i>Jowa Takanawa Building 1-5-4 Takanawa Minato-ku Tokyo</i>	JPY	10 000 000	32 337 212	100%	82 403	82 403	0	352 988 789	1 060 613	0	Exercice clos le 31/12/2015
Alpha Mos (Shanghai) Trading Company Ltd <i>Suite 1001-1002 Xin Da Tower 322 Xianxia Road Changning District, Shanghai</i>	RMB	1 002 000	-11 313 158	100%	109 300	0	1 143 946 (c)	532 960	-1 614 503	0	Exercice clos le 31/12/2015
BOYD SENSE	USD	100 000	-1 291 784	70%	64 605	0	1 104 663 (d)	0	-1 291 784	0	Exercice clos le 31/12/2015
RENSEIGNEMENTS GLOBAUX											
Filiales étrangères	EUR				2 328 002	82 403					

a) Le prêt consenti à Alpha Mos America est provisionné à hauteur de 2 129 103 €.

b) Compte courant provisionné à hauteur de 85 442€

c) Compte courant provisionné en totalité

d) Le prêt consenti à BOYD SENSE est provisionné en totalité, le compte courant est provisionné à hauteur de 504 951€

ALPHA MOS S.A

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR L'ACTIVITE ET LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

TABLE DES MATIERES

1. ANALYSE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015	
4	
1.1 Evolution générale de l'activité	5
1.1.1 Chiffre d'affaires.....	5
1.2 Evolution des coûts	5
2. ANALYSE DES COMPTES SOCIAUX	5
2.1 Compte de résultat	6
2.2 Bilan.....	6
3. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES	8
3.1 Compte de résultat consolidé	8
3.2 Bilan consolidé	8
3.3 Activité et résultats des filiales.....	10
4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	11
5. PERSPECTIVES	11
6. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	11
7. RISQUES.....	12
8. RESPONSABILITE SOCIALE	12
8.1 Effectifs.....	12
8.2 Réglementation sociale	12
8.3 Masse salariale	13
9. RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE.....	13
10. ADMINISTRATION DE LA SOCIETE - REMUNERATIONS.....	13
10.1 Conseil d'Administration	13
10.2 Rémunération et avantages reçus par les mandataires sociaux.	14
10.3 Mandats exercés.....	14
10.4 Fonctionnement du Conseil d'Administration.....	15
11. AFFECTATION DES RESULTATS.....	15
12. INFORMATIONS REGLEMENTEES.....	15
12.1 Dépenses et charges non déductibles fiscalement.....	15
12.2 Dividendes distribués au cours des 3 exercices précédents	15
12.3 Conventions règlementées	15
12.4 Informations sur le capital social	17
12.5 Droits de vote	17
12.6 Principaux actionnaires - Seuil	18
12.7 Délégations accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en application de l'article L225-129-2 du Code de Commerce	18

12.7.1	Bons de souscription d'actions	18
12.7.2	Options de souscription d'actions	19
12.7.3	Récapitulatif au 31 décembre 2015	19
12.8	Programme de rachat d'actions.....	21
12.9	Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux payés par le Groupe.....	21
12.10	Participation des salariés au capital	21
12.11	Délais de paiement des fournisseurs	22
12.12	Mandats des commissaires aux comptes.....	22

Madame, Monsieur,

Cher actionnaire,

Nous vous avons réunis ce jour en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et aux statuts de votre société, afin de vous présenter l'activité de la société et du Groupe ALPHA MOS au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, de soumettre à votre approbation les comptes, sociaux et consolidés, dudit exercice et les différents rapports et documents prévus par la loi.

L'ensemble des éléments soumis à votre approbation ont été arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 21 avril 2016.

Le présent rapport est complété par le Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne, établi en application de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

1. ANALYSE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

L'exercice courant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, a été marqué par les événements suivants :

- Création de la filiale BOYD SENSE Inc au capital de 100.000 \$ basée à SAN FRANCISCO dans la Silicon Valley dont l'activité est le développement de solutions connectées de mesures personnalisées des paramètres de santé, bien être et d'environnement.

Alpha Mos France a souscrit au capital de la filiale à hauteur de 70.000 \$, soit 70% de son capital.

- Le plan d'apurement s'est poursuivi sur l'exercice conformément aux modalités prévues par le plan de continuation de l'entreprise validé par décision du Tribunal le 19 septembre 2014

Pour mémoire, afin de valider le plan, les garanties suivantes avaient été données :

- Suite à l'augmentation de capital intervenue lors de l'exercice précédent, la société DMS s'est engagée à ce que les fonds encaissés au titre de l'augmentation de capital ne fassent l'objet d'aucune remontée de trésorerie au bénéfice d'autres sociétés du Groupe DMS.
- Inaliénabilité du fonds de commerce durant toute la période du plan.
- Absence de distribution de dividendes pendant la durée d'exécution du plan.

1.1 Evolution générale de l'activité

1.1.1 Chiffre d'affaires.

Données en k€ - IFRS

	31/12/2015 (12 mois)	31/12/2014 (12 mois) (1)	Var. (%)
Chiffre d'affaires total	8 189	7 500	+ 9 %
<i>Japon</i>	<i>2 581</i>	<i>2 784</i>	<i>- 7 %</i>
<i>Europe</i>	<i>1 829</i>	<i>1 945</i>	<i>- 6 %</i>
<i>Etats-Unis</i>	<i>1 871</i>	<i>1 735</i>	<i>+ 8 %</i>
<i>Asie (hors Japon)</i>	<i>1 796</i>	<i>878</i>	<i>+105</i>
<i>Autres</i>	<i>112</i>	<i>159</i>	<i>- 29 %</i>

(1) Données de gestion non auditées, exercice de 12 mois reconstitué sur la base de données de gestion internes, non auditées par les commissaires aux comptes

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, ALPHA MOS a réalisé un chiffre d'affaires consolidé 8.189 K€, en hausse de 9 % par rapport au 31/12/2014,

Sur la période, ALPHA MOS s'est focalisée les produits à fortes marges, notamment les logiciels de traitement de données autonomes pour l'identification des odeurs simplifiées pour le contrôle de production, compatibles avec tous types de chromatographes gazeux, essentiellement sur les marchés de l'alimentaire et de l'environnement.

L'augmentation du chiffre d'affaires résulte notamment des succès après appels d'offre pour plusieurs commandes et installations pour des clients existants, essentiellement du secteur des boissons alcoolisées et carbonatées.

On note également une progression du chiffre d'affaires lié aux logiciels de traitement de données autonomes pour l'identification des odeurs simplifiées et le contrôle de production.

La zone Japon représente plus de 31 % du Chiffre d'affaire, la zone Europe 22 %, les Etats Unis 23 % et la zone Asie hors japon, 22 %.

ALPHA MOS maintient ses efforts de recherche en les concentrant sur des produits Nez électronique pour l'analyse en production alimentaire et sur les capteurs miniaturisés pour des applications grand public ou pour l'électroménager.

1.2 Evolution des coûts

Les achats consommés et autres charges d'exploitation à 6.137 K€ au 31/12/2015 sont en hausse de 22 % par rapport à l'exercice clos le 30/09/2014 (5.046 K€), dernier exercice de 12 mois.

2. ANALYSE DES COMPTES SOCIAUX

L'activité de la société-mère ALPHA MOS S.A. comprend :

- La recherche et le développement de produits et solutions,
- La production et la calibration des instruments,

- La commercialisation de ces produits soit directement à ses clients (finaux ou distributeurs) en France et en zone EMEA, ainsi qu'en Asie pour le compte de la filiale chinoise, soit à ses filiales au Japon et aux Etats-Unis,
- La réalisation de prestations de services (études d'ingénierie, maintenance et SAV, analyses techniques pour des clients non équipés des matériels de la société).

2.1 Compte de résultat

Au 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires s'est établi à 5.652 K€.

Le niveau de production immobilisée (constitué des frais de R&D activés) ressort à 344 K€.

Cette évolution correspond à la poursuite du projet micro-capteurs sur lequel la société a recentré ses programmes, aucun nouveau projet significatif n'ayant été engagé au cours de l'exercice.

Au niveau des charges :

Les achats consommés et autres charges d'exploitation à 4.492 K€ au 31/12/2015 sont en hausse de 31 % par rapport à l'exercice clos le 30/09/2014 (3.431 K€), dernier exercice de 12 mois.

Les frais de personnel ressortent à 2.731 k€ et les autres coûts de fonctionnement à 2.017 K€.

Au 31 décembre 2015, le résultat financier ressort en perte à 1.013 K€ en raison de la constatation, conformément au principe de dépréciation des créances à hauteur de la situation nette des filiales, d'une provision de 831 K€ au titre de la dépréciation de la participation BOYD SENSE, et d'une provision au titre des avances en compte courant et du prêt obligataire convertible afférents à cette participation.

Les prêts aux filiales sont provisionnés à hauteur de 87 %, soit 3.358 K€.

Le résultat exceptionnel ressort en perte à 991 K€ en raison de la comptabilisation des provisions suivantes :

- Dépréciation de 100 % de la valeur nette comptable du goodwill de PERICHROM
- Provisions pour risques et charges correspondant à des unités et des pièces de produits arrêtés
- Dépréciation de 100 % de la valeur nette comptable de frais de R & D immobilisés au titre de la gamme de produits arrêtés

Le résultat ne supporte pas de charge d'impôt.

Le résultat net de l'exercice est une perte de 2.288 K€ contre une perte de -266 K€ au 31/12/2014 (3 mois).

2.2 Bilan

Le bilan de votre société se caractérise par une diminution des capitaux propres à 2.999 K€ contre 5.136 K€ au 31/12/2014, en conséquence de la perte de l'exercice.

Les stocks sont en légère diminution pour une valeur nette de 674 K€.

Le poste Clients s'établit, au 31 décembre 2015, à 1.797 K€ contre 716 K€ au 31/12/2014 (exercice de trois mois) et 599 K€ au 30/09/2014 (12 mois), la hausse étant imputable aux facturations à destination de la filiale BOYD SENSE.

Le montant net des autres créances s'élève à 1.883 K€ contre 1.770 K€ au 31/12/2014.

La trésorerie courante passe de 5 457 K€ au 31/12/2014 à 3.602 K€ en fin de période dont 2.025 K€ placés en comptes à terme.

Endettement

(i) Emprunts auprès des établissements de crédit

Le plan de remboursement décidé par le Tribunal de commerce en date du 19 septembre 2014 de Toulouse prévoit un règlement du solde des emprunts dus aux établissements de crédit sur une durée de 9 ans sans intérêt et pénalité.

A ce jour, la société a versé les premières échéances trimestrielles dans le cadre du plan de remboursement réparties par nature de créance par le commissaire à l'exécution, celui-ci effectuant le décaissement auprès des créanciers semestriellement.

Le solde des emprunts et dettes financières au 31 décembre 2015 s'élève à 1.071 K€ et présente les échéances suivantes :

	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Prêts bancaires	115 k€	464 k€	492 k€

(ii) Emprunts et dettes financières diverses

Les avances remboursables de la COFACE font l'objet d'un étalement sur une durée de 9 ans sans intérêt ni pénalité suite à la décision du Tribunal de commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014.

Tenant compte des règlements trimestriels effectués dans le cadre du plan de continuation, le solde de ces avances remboursables s'élève au 31 décembre 2015 à 634 K€ remboursable selon les échéances suivantes :

	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avances COFACE	53 k€	282 k€	299 k€

(iii) Dettes hors endettement financier

	Montant brut	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 561	770	201	590
Clients Avances et Acomptes	437	437		
Dettes sociales	1 038	480	249	309
Dettes fiscales	255	82	50	123
Autres dettes	208	41	60	107

3. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES

Compte tenu de la structure du groupe, les comptes consolidés enregistrent les mêmes tendances que les comptes sociaux.

Il est ici rappelé que l'exercice concerné est de douze (12) mois ce qui rend difficile toute comparaison par référence à l'exercice passé de trois (3) mois.

3.1 Compte de résultat consolidé

Au 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires s'établit à 8.189 K€ contre 2.073 K€ au 31/12/2014 (3 mois) et 7.141 K€ au 30/09/2014 (12 mois).

Les achats consommés s'élèvent à 3.360 K€ contre 828 K€ au 31/12/2014 et 2.588 K€ au 30/09/2014 soit une hausse de 30 %.

Les charges de personnel ressortent à 3.885 K€ contre 843 K€ au 31/12/2014 et 3.786 K€ au 30/09/2014,

Les autres charges externes s'élèvent à 2.777 K€ contre 617 K€ au 31/12/2014 et 2.164 K€ au 30/09/2014 soit une hausse de 28 %.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 152 K€.

Après prise en compte des autres Produits et charges opérationnels et du résultat financier, le résultat de l'ensemble consolidé avant impôt est négatif de – 2.507 K€.

Le Résultat net part du groupe est une perte de 2.188 K€.

3.2 Bilan consolidé

Les actifs immobilisés sont ramenés de 1.525 K€ au 31/12/2014 à 969 K€ au 31/12/2015, du fait de l'amortissement du solde des écarts d'acquisition.

Les actifs courants ressortent à 8.907 K€ contre 9 912 K€ au 31/12/2014, en raison de la diminution de la trésorerie.

Les fonds propres ressortent à 2.997 K€ contre 5 483 K€ au 31/12/2014.

Le total des dettes fournisseurs au 31/12/2015 est de 1.045 K€ et les autre passifs courants s'élèvent à 1.810 K€.

La trésorerie consolidée ressort à 4 629 K€.

Endettement

Le total du passif se répartit comme suit :

Valeur Brute	Montant Total
Emprunts bancaires et assimilés	1 706
Intérêts courus non-échus	43
Dettes fournisseurs à plus d'un an	702
Dettes sociales à plus d'un an	448
Dettes fiscales à plus d'un an	173
Total	3 032

la ventilation du plan de remboursement au-delà de 1 ans est la suivante :

En milliers d'Euros	DE 1 AN A 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
FOURNISSEURS	201	501
DETTES FISCALES	50	123
DETTES SOCIALES	249	200
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	747	523
TOTAL	1 247	1 347

Le montant des prêts de 1 539 K€ fait l'objet d'un étalement de remboursement sur 9 ans suite au plan d'apurement du passif décidé par le Tribunal de commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014. Cet étalement concerne uniquement la France.

La filiale japonaise avait contracté sur les exercices précédents, un emprunt de 60 millions de yens (env. 600 k€). Au 31 décembre 2015, le solde du s'élevait à 127 k€, dont 66 K€ à plus d'un an.

Suite à la validation du plan d'apurement du passif, les passifs financiers à moins d'un an se répartissent comme suit :

Alpha MOS SA :

- Prêt LCL 5 k€
- Prêt TOTAL 25 k€
- Prêt OSEO Export 38 k€
- Prêt BNP COFACE Amérique du Sud 6 k€
- COFACE Japon 21 k€
- COFACE Inde 6 k€
- COFACE Chine 30 k€
- COFACE Amérique Latine 3 k€
- Prêt OSEO mobilisation CICE 30 k€
- Projet Opticook 4 k€
- Intérêts courus non échus 1 k€

Alpha MOS Japan KK

- Prêt bancaire 61 k€

Des éléments détaillés sur l'ensemble de ces postes sont fournis dans l'annexe.

3.3 Activité et résultats des filiales

Alpha M.O.S. n'opère que sur un seul secteur d'activité (instrumentation).

Sur le plan géographique, le Groupe commercialise ses produits aux Etats-Unis à travers sa filiale américaine et au Japon par l'intermédiaire de sa filiale Alpha Mos Japan.

Sur la période, et comme au cours de l'exercice 2014, la filiale chinoise créée en 2011 a exercé une activité commerciale et de support technique, les ventes sur la zone étant réalisées directement par la société-mère.

La société mère opère sur le reste du monde.

Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

La répartition par zone géographique s'analyse comme suit:

	Social Alpha Mos America Inc	Social Alpha Mos Japan	Social Alpha Mos Chine	Social Alpha Mos France	Social Alpha Mos Boyd Sense	Elimination	Total
En milliers d'Euros							
Au 31 décembre 2015 (12 mois)							
Chiffre d'affaires (externe et intra Groupe) (1)	1 893	2 647	77	5 652		2 080	8 189
Valeur comptable des actifs (2)	639	1 057	290	9 801	769	-2 723	9 833
Résultat opérationnel	136	41	-292	1 275	1 173	-8	-2 571
Investissements corporels et incorporels (2)	4	39	7	436	1	-77	410
Au 31 décembre 2014 (3 mois)							
Chiffre d'affaires (externe et intra Groupe) (1)	364	791	72	1 266		-420	2 073
Valeur comptable des actifs (2)	574	856	188	11 046		-1227	11 437
Résultat opérationnel	145	112	-22	-303		18	50
Investissements corporels et incorporels (2)		2		74		-24	52

(1) Selon la situation géographique

(2) Selon l'implantation géographique des actifs

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les principaux événements postérieurs à la clôture sont les suivants :

- Arrêt de la production et de la commercialisation de certains produits historiques décidé par le Comité de Direction du 11 février 2016. En conséquence, dans le cadre de l'arrêt des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la société a constitué des provisions et amortissements exceptionnels impactant le résultat pour un montant total de – 717 k€.
 - Cette somme se répartie de la façon suivante :
 - Dépréciation de stock 41k€
 - Amortissement exceptionnel : 53k€
 - Risque liés au contrat suite à l'arrêt des produits : 294k€
 - Dépréciation du goodwill : 329k€
-
- Mise en place d'une procédure de licenciement collectif pour motif économique concernant 13 salariés. Le 29 mars 2016, à l'issue de la seconde réunion des délégués du personnel, le projet de licenciement et la Convention de Sécurisation Professionnelle (CSP) ont été remis à chaque salarié concerné, le cout de procédure est estimé à 517 K€.
- Assignation en justice de la société Alpha Mos par Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, ancien administrateur d'Alpha Mos révoqué aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 novembre 2015, et ancien Président révoqué aux termes du Conseil d'Administration du 30 novembre 2015.

La société a reçu par voie d'huissier le 14 mars 2016 une assignation requérant la nullité pour irrégularités des Assemblée Générale Ordinaire et Conseil d'Administration tenus le 30 novembre 2015. Cette procédure vise à faire prendre acte que les fonctions de Président Directeur Général de M. Jean-Christophe MIFSUD demeurent en vigueur depuis le 1er décembre, et à faire désigner un administrateur ad hoc pour convoquer une nouvelle Assemblée Générale afin d'organiser la gouvernance de la société.

Le requérant demande également le paiement d'une somme de 480 K€ au titre d'indemnités de départ et en réparation du préjudice moral.

- Nomination, en date du 21 avril 2016, de Monsieur Jean RINGOT en qualité de Président Directeur Général, en remplacement de Monsieur Jean-Paul ANSEL.

5. PERSPECTIVES

Pour l'exercice en cours, l'objectif de la société est de viser une amélioration de sa rentabilité sur l'activité historique de la société, et de poursuivre ses efforts afin de développer le marché des micro-capteurs pour les objets connectés grand public porté par la filiale BOYD SENSE et de pouvoir faire évoluer son activité visant essentiellement la R&D vers le contrôle qualité, marché beaucoup plus large.

6. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

ALPHA MOS est une société d'instrumentation analytique qui conçoit, fabrique et commercialise des produits propriétaires innovants dédiés à l'analyse d'odeur, goût et vision : les nez, langue et œil électroniques, ainsi que des solutions de mesure en continu des nuisances olfactives en environnement et une gamme complète d'instrumentation de chromatographie.

Elle fournit par ailleurs divers services associés à son savoir-faire sur ses domaines d'activité, notamment des services d'analyse pour l'évaluation sensorielle et chimique.

L'activité et le savoir-faire d'ALPHA MOS reposent à la base sur une expertise en chimie analytique mais intègre aussi des compétences en électronique, mécanique et fluidique, ainsi qu'en algorithmie et en développement logiciel.

C'est la combinaison de ces expertises, et l'expérience des collaborateurs de la société, qui permettent d'une part de développer des instruments et d'autre part d'assister les clients dans la construction de solutions adaptées à leurs besoins propres : on comprend que l'analyse d'odeurs de produits alimentaires présente d'autres types de contraintes que, par exemple, l'analyse d'odeurs de matières plastiques.

La variété des demandes amène l'entreprise à développer en permanence de nouvelles méthodes et référentiels d'analyse et à faire évoluer ses produits et sa gamme.

- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, ALPHA MOS a poursuivi le ralentissement de ses efforts de recherche et développement tout en continuant à se focaliser sur l'ensemble de ses projets relatifs aux micro-capteurs.

Il est rappelé que la société procède, lorsque les conditions sont remplies, à l'activation de certaines charges de R&D en immobilisations et est éligible au Crédit d'Impôt Recherche.

7. RISQUES

En application de l'article L225-37 du Code de Commerce, le Rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne détaille de manière détaillée les risques auxquels peut être confrontée la société.

Des précisions sont fournies dans les annexes aux comptes annuels (Note 25 - Comptes sociaux/ Note 36 - Comptes consolidés).

Les principaux risques identifiés sont le risque de liquidité et le risque lié à l'exécution des contrats.

8. RESPONSABILITE SOCIALE

8.1 Effectifs

Au 31 décembre 2015, l'effectif du Groupe ALPHA MOS se composait de 61 personnes, y compris le mandataire social.

La répartition géographique est la suivante :

France	44 personnes dont le dirigeant
Etats Unis	4 personnes
Japon	8 personnes
Chine	3 personnes
Inde	2 personnes

Des informations sont données en Note 23 de l'Annexe aux comptes sociaux.

Des précisions sont fournies à cet effet dans le Rapport sur la responsabilité Sociale et Environnementale du 31 décembre 2015.

8.2 Réglementation sociale

La société mère applique la Convention Collective de la Métallurgie.

Un accord 35 heures est en vigueur dans l'entreprise.

La société ne dispose pas de Comité d'entreprise mais il existe des délégués du personnel.

8.3 Masse salariale

La masse salariale de la société, charges sociales incluses, a représenté sur l'exercice 2.731 K€.

La masse salariale du groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2015 est de 3.885 K€ contre 842 k€ au 31/12/2014 pour 3 mois.

Pour rappel au 30 septembre 2014, la masse salariale du Groupe, charges sociales incluses s'était élevée à 3.785 K€, contre 4.287 K€ sur l'exercice précédent.

Les rémunérations sont établies dans le respect de la législation locale.

Il n'existe pas d'accord de participation ou d'intéressement.

9. RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

L'activité exercée par ALPHA MOS ne présente pas de risques particuliers pour l'environnement.

Compte tenu de la taille de l'entreprise, l'activité de l'entreprise tant en France qu'à l'étranger n'a pas d'impact significatif sur la consommation de ressources.

L'activité ne génère pas de rejets de substances susceptibles d'affecter l'environnement ou de porter atteinte à l'équilibre biologique.

Compte tenu des difficultés traversées au cours des exercices passés, la société n'a pu engager d'action particulière en matière de développement durable.

De même, et compte tenu de ces circonstances, la Société n'est pas en mesure de fournir les informations prévues par l'article R225-105-1.

Enfin, il est encore rappelé que, au titre des anciennes activités de PERICHROM, la société peut être amenée à récupérer et retraiter des sources radioactives intégrées dans des instruments qui ne sont plus commercialisés.

Elle s'appuie à cet effet sur des prestataires extérieurs qualifiés et habilités.

Des précisions sont fournies à cet effet dans le Rapport sur la responsabilité Sociale et Environnementale 2015.

10. ADMINISTRATION DE LA SOCIETE - REMUNERATIONS

10.1 Conseil d'Administration

Votre Société est administrée par un Conseil d'Administration de trois (3) membres.

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a tenu trois (3) réunions.

- 27 janvier 2015
- 20 mars 2015
- 30 novembre 2015

10.2 Rémunération et avantages reçus par les mandataires sociaux.

M. Jean-RINGOT, Président Directeur Général depuis le 21 avril 2016, n'a pas perçu de rémunération au titre de l'exercice.

M. Jean-Paul ANSEL, Président Directeur Général du 1^{er} décembre 2015 au 21 avril 2016, n'a pas perçu de rémunération au titre de l'exercice.

Au titre de son mandat de Président Directeur Général de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, qui détient 62 % du capital d'ALPHA MOS, Monsieur Jean-Paul ANSEL a perçu la rémunération suivante :

	Exercice 2014	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2015
	Montant du	Montant versé	Montant du	Montant versé
rémunération fixe	175 000 €	175 000 €	175 000 €	175 000 €
rémunération variable	-	-	-	-
rémunération pluriannuelle	-	-	-	-
rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
jetons de présence	9 000 €	9 000 €	5 000 €	5 000 €
avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	184 000 €	184 000 €	180 000 €	180 000 €

M. Jean-Christophe MIFSUD, Président Directeur Général jusqu'au 30 novembre 2015 a perçu au titre de l'exercice une rémunération totale de 166.590 €, y compris les avantages en nature.

Il n'a pas été provisionné de rémunération variable.

Il n'existe pas d'engagements de retraite, autres que les régimes de retraite de base et les régimes de retraites complémentaires obligatoires, ou autres avantages viagers pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux.

10.3 Mandats exercés

Nom / Dénomination	Mandat ALPHA MOS	Autres Mandats
ANSEL Jean-Paul	Administrateur	<ul style="list-style-type: none">- Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS- Président de la SAS APELEM- Gérant de la société SARL MEDILINK- Président d'APELEM KOREA- Président d'APELEM ESPAGNE- Administrateur Délégué de la société GSE HOLDING
SIMONYI See-Nuan	Administratrice	<ul style="list-style-type: none">- Administratrice de la société

		DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS
RINGOT Jean	Président du Conseil d'administration et Directeur Général	Gérant de la SCI RIRO Gérant de la SCI MONTGARDIN

10.4 Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le fonctionnement du Conseil d'Administration fait l'objet d'un rapport spécial en application de l'article L225-37 du Code de commerce.

Il est néanmoins rappelé que le Conseil n'a pas procédé à la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

11. AFFECTATION DES RESULTATS

Affectation du résultat de l'exercice

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée des actionnaires d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2015, s'élevant à 2.288 188 €, au compte « Report à nouveau ».

12. INFORMATIONS REGLEMENTEES

Dans le présent chapitre, nous portons à votre connaissance diverses informations dont la communication est requise par la loi.

12.1 Dépenses et charges non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du CGI, nous vous indiquons qu'il n'a pas été comptabilisé de dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du C.G.I. pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

12.2 Dividendes distribués au cours des 3 exercices précédents

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois (3) derniers exercices.

12.3 Conventions règlementées

Conventions relevant de l'article L 225-38 mises en œuvre au cours de l'exercice

Conventions avec la société BOYD SENSE

Personne intéressée : Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, Président Directeur Général d'ALPHA MOS jusqu'au 30 novembre 2015 et Président de BOYD SENSE.

1- Accord de licence (License agreement) en date du 23 septembre 2015

Au titre de cet accord ALPHA MOS a concédé à BOYD SENSE une licence exclusive mondiale à durée illimitée en vue d'exploiter les technologies d'analyses des gaz dont ALPHA MOS détient ou détiendra la propriété intellectuelle.

Le montant des redevances est calculé comme suit :

Jusqu'à 1.000.000 \$: 6% du CA de BOYD SENSE
De 1.000.000 \$ à 10.000.000 \$: 4% du CA de BOYD SENSE
Au-delà de 10.000.000 \$: 4% du CA de BOYD SENSE
Au titre de l'exercice 2015, aucune redevance n'a été facturée.

2- Prêt obligataire convertible

Aux termes d'un accord en date du 23 septembre 2015, ALPHA MOS a consenti à BOYD SENSE un prêt obligataire convertible permettant à BOYD SENSE de bénéficier, au titre du paiement de sommes dues à ALPHA MOS en exécution du contrat License and R&D Services Agreement, d'une option entre un paiement en numéraire ou en action de BOYD SENSE à émettre.

Ce prêt d'un encours de 261 K€ au 31 décembre 2015, est rémunéré à un taux d'intérêt de 5%. L'encours de ce prêt ainsi que les intérêts sont intégralement dépréciés dans les comptes d'Alpha Mos.

3- Accord de R & D

Aux termes de cet accord (License and R&D Services Agreement) ALPHA MOS s'est engagée à effectuer, à la demande de BOYD SENSE et après accord entre les parties, des prestations de services de recherche et développement

Les prestations effectuées sont facturées par ALPHA MOS à hauteur du coût de revient augmenté de 10 %.

Cet accord prévoit également que BOYD SENSE sera seule titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les technologies développées pour son compte par ALPHA MOS dans le cadre de l'accord.

Au titre de l'exercice 2015, les prestations refacturées s'élèvent à 494 K€.

4- Avance en compte courant

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, ALPHA MOS a procédé au versement de la somme de 843.335 € à BOYD SENSE à titre d'avance en compte courant.

5- Refacturations

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2015, ALPHA MOS a procédé à la refacturation de frais techniques et logistiques à BOYD SENSE. Les prestations effectuées sont facturées par ALPHA MOS à hauteur du coût de revient augmenté de 10 %.

Au titre de l'exercice 2015, le montant des frais refacturés s'est élevé à 377 K€.

Conventions conclues au cours d'exercice antérieurs

Personne intéressée : Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, Président Directeur Général d'ALPHA MOS jusqu'au 30 novembre 2015.

1/ Le conseil d'administration du 24 octobre 2014 a autorisé le versement d'une indemnité de départ à M. MIFSUD, sous réserve de l'atteinte de critères de performance définis au terme de la sixième décision du Conseil.

2/ M. Jean-Christophe MIFSUD, Président Directeur Général jusqu'au 30 novembre 2015 a bénéficié d'un contrat souscrit auprès du GAN VIE pour une prestation de garantie sociale des dirigeants d'entreprise.

12.4 Informations sur le capital social

Au 31 décembre 2015, le capital social était composé de 23.121.161 titres d'une valeur nominale de 0,2 €.

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de période	Créés pendant la période	Remboursés pendant la période	En fin de période
Actions ordinaires	0,2 €	22.881.803	239.358	0	23.121.161

La société détient en propre au 31 décembre 2015, 32.198 titres.

La société n'a pas connaissance et n'a pas été informée d'accord ou de pacte conclu entre les actionnaires.

A la connaissance de la société, aucune opération sur les actions de la société n'a été réalisée au cours de l'exercice par une personne visée à l'article L621-18-2 du Code Monétaire et Financier.

12.5 Droits de vote

Il est rappelé que :

- les actions inscrites au nominatif depuis au moins deux (2) ans bénéficient d'un droit de vote double.
- Les actions détenues par la société sont privées de droit de vote (actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité)

Au 31 décembre 2015, le nombre de droits de vote était le suivant :

	31/12/2015
Nombre actions composant le capital de la société	23.121.161
Nombre de droits de vote théoriques	24.966.298
Nombre de droits de vote net	24.934.100
Nombre de votes doubles	1.845.137
Titres auto détenus	32.198
Nominatif	19.568.967
Porteur	3.552.194

Ce chiffre est calculé sous déduction des actions privées de droit de vote (actions du contrat de liquidité – après la résiliation du contrat de liquidité, les actions auto-détenues demeurent privées de droit de vote).

Conformément à l'article L233-8 du Code de Commerce et au Règlement Général de l'AMF, ces données sont publiées tous les mois.

12.6 Principaux actionnaires - Seuil

Outre les obligations de déclaration de franchissement de seuil prévues par le Règlement Général de l'AMF, les Statuts de votre société (article 11) prévoient l'obligation de déclaration à la société de franchissement, à la hausse ou à la baisse, du seuil de deux (2) %.

Au 31 décembre 2015, la répartition du capital était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de votes théoriques	% des DDV théoriques
Jean Christophe MIFSUD	865.921	3,74 %	1.731.842	6,94 %
Jean-Christophe MIFSUD PIO HOLDING	2.286.837	9,89 %	2.286.837	9,16 %
Concert LOSTIE de KERHOR (1)	1.656.225	7,16 %	2.430.285	9,73 %
JP INVEST	167.746	0,73 %	335.492	1,34%
DMS	14.379.830	62,19 %	14.379.830	57,59 %
Auto détention	32.198	0,14 %		
Flottant	3.732.404	16,14 %	3.732.404	14,94%
Total	23.121.161	100,00%	24.896.690	99,72 %

(1) Il existe un Concert entre M et Mme Hervé LOSTIE de KERHOR.

La société n'a pas eu connaissance d'évolution depuis cette date.

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne possède plus de cinq (5) % du capital social ou des droits de vote à la clôture de l'exercice.

12.7 Délégations accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en application de l'article L225-129-2 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, statuant en matière extraordinaire, a consenti diverses autorisations au Conseil d'Administration aux fins de donner accès au capital social.

Ces programmes et leur état d'utilisation au 31 décembre 2015 sont détaillés ci-dessous :

12.7.1 Bons de souscription d'actions

Date d'assemblée	28 mars 2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	67.826
Dont Conseil d'Administration	15 000
Point de départ d'exercice des 1ers BSA	29 mars 2011
Date d'expiration des derniers BSA	28 mars 2015
Prix de souscription	2.58 €
Nombre actions souscrites au 31/12/2015	0
Nombre actions annulées au 30/09/2014	67 826
Solde actions à souscrire au 31/12 /2015	0

Ce plan est expiré.

Date d'assemblée	24 octobre 2014
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	2.084.523
Point de départ d'exercice des 1ers BSA	29 octobre 2014
Date d'expiration des derniers BSA	29 avril 2016
Prix de souscription	0,36 €
Nombre actions souscrites au 31/12/2015	252.787
Nombre actions annulées au 31/12/2015	0
Solde actions à souscrire au 31/12 /2015	1.831.736

12.7.2 Options de souscription d'actions

Date d'assemblée	31 mars 2008
Dates des conseils d'administration	9 juillet 2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	79.000
Dont Conseil d'Administration	0
Point de départ d'exercice des 1ères options	09 juillet 2013
Date d'expiration des dernières options	09 juillet 2016
Prix de souscription	3,24 euros
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2015	0
Nombre d'actions annulées au 30/09/2014	46 000
Solde d'actions à souscrire au 31/12/2015	33 000

12.7.3 Récapitulatif au 31 décembre 2015

Plan	Prix	Nombre d'actions pouvant être créées	Dont membre du C. Administration
Option 2009	3, 24 €	33.000	0
BSA 2014	0,36 €	1.831.736	
TOTAL		1.864.736	0

Dans l'hypothèse où la totalité des titres donnant accès au capital serait exercée, l'effet dilutif serait d'environ 7,35 %.

Par ailleurs, à la suite des résolutions votées lors des Assemblées générales des 28 mars et 24 octobre 2014, le Conseil d'Administration dispose d'un certain nombre de délégations lui permettant de décider, selon diverses modalités, des augmentations de capital.

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations en vigueur.

Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Plafond global fixé	Durée de la délégation	Utilisation
Emission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription	800.000 €	1.000.000 €	27/05/2015	Néant
Emission d'actions nouvelles sans maintien du droit préférentiel de souscription	800.000 €	1.000.000 €	27/05/2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en cas d'OPE	800.000 €	1.000.000 €	27/05/2015	Néant
Emission d'actions nouvelles en rémunération d'apports en nature	10 % du capital social	1.000.000 €	27/05/2015	Néant
Emission d'actions nouvelles par placement privé	20 % du capital social	800.000 €	27/05/2015	Néant
Emission d'actions réservées aux salariés	50.000 €	50.000 €	24/12/2016	Néant
Attribution d'actions gratuites par voie d'émission d'actions nouvelles et/ou de rachat d'actions existantes au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social		24/12/2016	Néant
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et des mandataires	10 % du capital social	1 000 000 €	27/05/2015	Néant

Le texte intégral de l'ensemble des résolutions des Assemblées Générales du 27 mars 2013, 28 mars et 24 octobre 2014 ayant consenti les délégations ci-avant résumées, ainsi que les textes des Rapports établis par les Commissaires aux comptes sur lesdites résolutions sont disponible sur le

site de la Société

<http://www.alpha-mos.com/fr/alpha-mos/information-investisseurs.php> Rubrique Assemblée Générale Mixte.

Aucune des délégations ci-avant décrites n'a été utilisée au 31 décembre 2015 ni à la date d'arrêtés des comptes consolidés.

12.8 Programme de rachat d'actions

Il a été mis à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 31 mars 2015 d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, à acheter des actions de la société dans la limite de 10 % du capital. Cette autorisation se substitue à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 28 mars 2014.

Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette possibilité.

En conséquence, au 31 décembre 2015, la société ne détenait aucune de ses actions, à l'exception de celles détenues au titre du contrat de liquidité.

12.9 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux payés par le Groupe

Le tableau ci-dessous détaille les honoraires hors taxes des Commissaires aux Comptes du groupe correspondant aux prestations effectuées sur l'exercice clos le 31 décembre 2015.

	Deloitte & Associés	Euraudit
	31/12/2015	31/12/2015
Honoraires	37.000 €	17.000 €

Il n'a pas été établi en détail, les honoraires des missions de certification, d'examen des comptes individuels et consolidés.

Aucune mission particulière liée à la certification d'un projet de Document de Référence n'a été engagée à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

12.10 Participation des salariés au capital

Nous vous précisons que, au sens de l'article L225-102 du Code de Commerce, les salariés de la société et le personnel des sociétés liées ne détiennent aucune action de la société au 31 décembre 2015.

L'Assemblée Générale tenue le 24 octobre 2014 ayant rejeté une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée au bénéfice des salariés, celle-ci devra à nouveau se prononcer à ce titre au plus tard le 24 octobre 2017.

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, aucune attribution complémentaire d'options de souscription ou d'actions gratuites n'est intervenue et qu'il n'y a pas lieu à rapport spécial.

12.11 Délais de paiement des fournisseurs

En application de l'article D441-4 du Code de Commerce, nous vous précisons la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance (en milliers d'euros) :

Exercice	Non échues	Moins de 30 joursj	30 à 60 jours	Plus de 60 jours
Au 31/12/2014	1 002	93	24	91
Au 30/12/2015	1.200	3	42	100

Les dettes envers les fournisseurs dont les échéances étaient dépassées ont fait l'objet d'accords de rééchelonnement et de paiements postérieurement à la date de clôture.

12.12 Mandats des commissaires aux comptes.

Nous vous précisons que concernant les mandats de chacun des commissaires aux comptes de la société ALPHA M.O.S. :

La société DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux comptes titulaire, représentée par Monsieur Etienne Alibert a été nommée à cette fonction par l'assemblée générale des actionnaires du 2 juin 2015, pour une durée de six (6) exercices et jusqu'à l'assemblée devant approuver les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020.

La société BEAS, a été nommée a été nommée commissaire aux comptes suppléant par l'assemblée générale des actionnaires du 2 juin 2015, pour une durée de six (6) exercices et jusqu'à l'assemblée devant approuver les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020.

Le mandat de la société EURAUDIT, Commissaire aux comptes titulaire, représentée par Monsieur Julien DUFFAU expire à l'issue de l'assemblée devant approuver les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2015.

Le mandat de Monsieur Jean-Claude HEBRARD, Commissaire aux comptes suppléant expire à l'issue de l'assemblée devant approuver les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2015.

Nous vous proposons de nommer :

- La société DDA, dont le siège social est situé 45, rue Jérémy Bentham 34473 Pérols Cedex, représentée par Monsieur Marc PEDUSSAUD, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour une période de six exercices, soit jusqu'à 2021.
- La société AXIOME ASSOCIES, dont le siège social est situé 215 rue Samuel Morse 34000 Montpellier représentée par Monsieur Steve AMAT, en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Au bénéfice des observations qui vous sont présentées dans le présent rapport, nous vous remercions de bien vouloir approuver les projets de résolutions qui vous sont présentés qui reprennent les principaux points exposés.

Fait à Paris, le 21 avril 2016
Le Président du Conseil d'Administration

Jean-RINGOT

ALPHA MOS – RAPPORT RSE année 2015

Sommaire

ALPHA MOS – RAPPORT RSE année 2015	1
Responsabilité sociale.....	2
Emploi et organisation du temps de travail	2
Formation	3
Rémunérations.....	3
Santé et sécurité au travail.....	3
Relations sociales et égalité de traitement	3
Respect des Droits de l’Homme et des principes fondamentaux de l’OIT	4
Responsabilité sociétale	4
Importance de la qualité et la performance des produits	4
Sous-traitance et fournisseurs	4
Impact territorial, économique et social	4
Prévention de la corruption	4
Actions de partenariat ou de mécénat	4
Responsabilité environnementale.....	5
Politique générale en matière d’environnement	5
Energie et changement climatique	5
Pollutions, émissions et utilisation durable des ressources.....	5
Gestion des déchets.....	5
Utilisation des sols et protection de la biodiversité	6

Conformément aux dispositions de l'article 225 de la loi Grenelle 2 de juillet 2010, amendé par la loi « Warsmann 4 » de mars 2012 et de son décret d'application du 24 avril 2012, ce rapport RSE rend compte des dispositions d'ordre social et environnemental de l'activité du Groupe Alpha Mos ainsi que ses engagements sociétaux en faveur du développement durable.

Ce rapport est organisé en 3 parties : notre responsabilité sociale, notre responsabilité sociétale, et notre responsabilité environnementale.

Responsabilité sociale

Emploi et organisation du temps de travail

Le Groupe Alpha Mos compte 44 employés au 31.12.2015, basés en France principalement, aux Etats-Unis et en Asie.

Effectif Alpha Mos 31.12.2015		
Pays	Nombre de salariés	
	Hommes	Femmes
France	28	16
Etats-Unis	3	1
Japon	7	1
Chine	1	1
Inde	2	0
TOTAL	60	

Répartition des effectifs Alpha Mos sur tranche d'âge	sur France	par	<i>Dont Hommes</i>	<i>Dont Femmes</i>
0 ans ≤ x < 35 ans	19		8	11
35 ans ≤ x < 50 ans	22		17	5
≤ 50 ans	3		3	0
TOTAL	44		28	16

La moyenne d'âge au sein d'Alpha Mos France est de 38,2 ans et une ancienneté de 6,9 ans.

Dans les filiales d'Alpha Mos les salariés ont un rôle essentiellement commercial pour répondre aux besoins des clients locaux.

En France, 40 salariés sur 44 sont en contrat CDI. Il y a eu 3 CDD et 3 contrats de professionnalisation sur l'année 2015.

Il y a également eu l'embauche de 5 CDI durant 2015 dont un rompu avant la fin de la période d'essai.

Le Groupe accueille régulièrement trois à quatre stagiaires par an au laboratoire, au service commercial et à la R&D. Certains de nos salariés ont été embauchés à l'issue de leurs stages.

Un accord d'entreprise fixe le nombre d'heures travaillées à 35 heures par semaine. Pour faciliter l'équilibre vie professionnelle vie privée, certains salariés (4 plus précisément) sont à temps partiels. Les activités du Groupe ne nécessitent pas de travail de nuit.

Aucun accord n'est signé avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Les journées d'absence des salariés dans les filiales ne sont pas suivies et ne peuvent donc pas être remontées au groupe.

Pour l'année 2015, le nombre de jours d'absence pour maladie est de 102,5 jours (comptant 18 salariés).

Formation

Dans le Groupe, les formations et la transmission du savoir se font principalement en interne. La sensibilité de chacun, notamment sur les questions de protection de l'environnement, est également un vecteur de partage de connaissances et de bonnes pratiques.

Un plan de formation a été défini et réalisé en 2015.

21 formations internes et externes ont été réalisées en 2015 (pour un total de 215 heures) :

- 9 formations internes : sur la sécurité au laboratoire et sur le guide d'évacuation,
- 12 formations externes : animateur sécurité, pour l'habilitation électriques (10 personnes) et secouriste du travail.

D'autres formations devraient avoir lieu durant l'année 2016.

Rémunérations

En 2015, la masse salariale du Groupe, charges sociales incluses s'est élevée à 3.885K€. . Les rémunérations sont établies dans le respect de la législation locale. L'évolution des rémunérations est à relier de manière directe avec le plan de sauvegarde de l'emploi et au non renouvellement de postes démissionnaires.

Santé et sécurité au travail

Le Groupe est attentif aux conditions de santé et de sécurité au travail de ses salariés. Sur le site de Toulouse, où se déroulent la réception, le montage et les tests des appareils vendus ainsi que les analyses en laboratoire, un responsable Sécurité a été récemment nommé pour assurer la bonne application des règles de sécurité.

Cette personne désignée responsable de la sécurité et de la santé au travail s'est impliquée toute l'année 2015 afin d'améliorer la sécurité de tous les salariés et limiter les risques liés au travail.

Les risques en matière de sécurité des employés liés à l'activité du Groupe sont limités. Concernant les risques liés à l'usage de l'électricité au niveau des tests des appareils, les compétences des salariés et l'habilitation électrique sont autant de moyens de limiter ces risques. Au niveau des nuisances sonores, les personnes travaillant dans les zones de bruit sont équipées de protections auditives.

Plusieurs salariés ont été formés et ont obtenu l'habilitation électrique au cours de l'année 2015

D'autres Salariés ont été formés à la sécurité en interne et en externe (animateur sécurité et secouriste du travail).

Le document unique sur les risques professionnels a fait l'objet d'une révision annuelle.

Tous les documents liés à la sécurité et la santé au travail sont disponibles et accessibles sur un réseau commun pour l'ensemble des salariés de la société.

Aucun accident du travail avec arrêt n'a été constaté en 2015. De même, aucune maladie professionnelle n'a été déclarée en 2015.

Relations sociales et égalité de traitement

En France l'effectif étant inférieur à 50 salariés, l'entreprise ne dispose pas de comité d'entreprise ni de CHSCT mais des délégués du personnel représentent les salariés. Les représentants du personnel et le management y compris le Dirigeant se rencontrent mensuellement.

En dehors de l'accord sur le temps de travail, aucun autre accord d'entreprise n'a été signé ou n'est en vigueur en 2015.

Alpha Mos accorde une grande importance à la l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la lutte contre toutes les formes de discrimination. Le Groupe favorise l'emploi de salariés locaux pour ses bureaux à l'étranger.

Alpha Mos emploie un travailleur handicapé mais a également recours à des entreprises du secteur protégé pour des travaux d'imprimerie. La société envisage d'étendre ce recours à d'autres activités.

Respect des Droits de l'Homme et des principes fondamentaux de l'OIT

L'entreprise est attachée au respect des Droits de l'Homme et des principes fondamentaux de l'OIT et veille au respect des règles relatives à la liberté d'association et aux conditions de travail.

Le Groupe s'assure également que le salaire minimum de chaque pays est respecté pour l'ensemble des collaborateurs. L'entreprise interdit formellement le travail des enfants, le recours au travail forcé, et lutte contre toutes les formes de discriminations au travail.

Responsabilité sociétale

Importance de la qualité et la performance des produits

La qualité et la performance de nos appareils constituent la première priorité du Groupe. Afin de garantir une satisfaction élevée des clients, cette exigence de qualité et de performance forme le fil directeur de toute la chaîne de valeurs de l'entreprise, depuis la contractualisation avec un fournisseur ou un sous-traitant jusqu'à l'accompagnement et la formation de nos clients sur leurs appareils nouvellement achetés.

Durant l'année 2015, un responsable Qualité a été désigné. L'objectif est de mettre en place une norme ISO pour la qualité des produits Alpha Mos.

Nos produits ne représentent pas un danger pour la santé ou la sécurité de nos clients.

Sous-traitance et fournisseurs

Hormis le produit Héraclès faisant l'objet de sous-traitance dans une entreprise située dans le sud-ouest de la France., l'ensemble de nos appareils d'analyse est assemblé par des sous-traitants français (ils assemblent des petits éléments et envoient à notre Groupe des grands ensembles). Les grands ensembles sont ensuite assemblés dans notre salle de montage à Toulouse. Les pièces proviennent de Suisse, d'Espagne, des Etats-Unis et du Japon. Une fois monté, chaque appareil est testé et étalonné manuellement par un salarié qualifié d'Alpha Mos selon un protocole de tests strict.

Le choix de sous-traitants et de fournisseurs français est un gage de respect de législations sociales et environnementales strictes. La qualité et la conformité des produits restent l'axe majeur et prioritaire de sélection et de négociation avec eux. En outre, la spécificité des technologies et des composants requis pour nos appareils limite le nombre de fournisseurs et sous-traitants.

Impact territorial, économique et social

Près des 3/4 des employés d'Alpha Mos sont domiciliés en région toulousaine. De même, la priorité concernant le choix des sous-traitants auxquels le Groupe fait appel est donnée à des fournisseurs régionaux ou Français.

Les activités d'Alpha Mos génèrent donc une dynamique économique et sociale au-delà de ses propres locaux.

Prévention de la corruption

Les activités d'Alpha Mos ne sont pas sujettes à des problématiques de corruption. Néanmoins, afin de minimiser les risques de corruption, le service achat, les équipes commerciales et de direction sont sensibilisées aux situations pouvant générer un risque de corruption.

Actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe n'a pas conclu d'action de partenariat ou de mécénat avec une organisation externe au cours de l'année 2015. A noter que des stagiaires de l'école de Chimie de Toulouse sont régulièrement embauchés pour des activités de laboratoire.

Responsabilité environnementale

Politique générale en matière d'environnement

L'activité exercée par Alpha Mos ne présente pas de risques significatifs pour l'environnement. La démarche environnementale de l'entreprise se concentre sur l'intégration des problématiques environnementales dans le management interne et dans la relation client.

Les appareils conçus et commercialisés par Alpha Mos sont porteurs d'innovations environnementales qui font progresser la surveillance et la maîtrise des effluents chimiques et odorants. Par exemple, les nez électroniques permettent de suivre en continu les émissions de composés chimiques et les nuisances olfactives provenant de sites industriels. Selon leur programmation, ils permettent de prévoir en temps réel les conséquences sur le voisinage de pollutions odorantes, ou d'économiser les ressources en eau, en énergie et en produits chimiques. Grâce à ces outils innovants, Alpha Mos a été récompensé en avril 2013 par le Trophée de l'Innovation, remis par la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie lors du 4^e Forum national des éco-entreprises 2013.

Le Groupe n'a pas passé de provisions pour risque en matière d'environnement sur l'exercice 2015.

Energie et changement climatique

Les consommations d'énergie du site toulousain du Groupe (73% de l'effectif total) se limitent à l'électricité pour les appareils d'analyse du laboratoire, les outils de tests et d'étalonnage des appareils reçus des sous-traitants, le chauffage et l'éclairage. Le recours aux énergies renouvelables dépend du mix énergétique du fournisseur d'électricité EDF.

Les consommations sur les autres sites du Groupe ne sont pas encore suivies et reportées au siège.

Des actions de sensibilisation ont été menées en 2015 auprès des employés pour réduire la consommation d'électricité par des gestes simples (éteindre la lumière, éviter les courants d'air et les déperditions de chaleur, réduire la température de chauffage, etc...).

Les émissions de gaz à effet de serre sont principalement liées à la consommation de carburants lors du transport des appareils et par les déplacements des collaborateurs. Ces émissions ne sont aujourd'hui pas quantifiées par le Groupe. D'autre part, la situation géographique des bureaux et laboratoires n'est pas jugée sensible vis-à-vis des conséquences du changement climatique.

Pollutions, émissions et utilisation durable des ressources

Du fait de la nature des activités du Groupe, les risques de pollution liés aux rejets dans l'eau et le sol sont limités. Les tests réalisés par les appareils nécessitent de faibles quantités d'eau contenant et parfois des solvants. En effet, 80% des éléments testés dans le laboratoire d'Alpha Mos ne sont pas dénaturés ni extraits. De plus, les consommations d'eau du Groupe, hormis les tests en laboratoire, se limitent aux usages domestiques qui ne mettent pas en péril les ressources locales en eau.

Enfin, l'impact d'Alpha Mos sur les populations riveraines en termes de nuisances olfactives, sonores ou visuelles est très réduit voire inexistant.

Gestion des déchets

Les activités du Groupe, non industrielles, génèrent peu de déchets. Sur le site toulousain, des containers permettent de trier les déchets chlorés des déchets non chlorés. Les produits testés avec de l'huile ou des solvants sont stockés dans des bidons avant d'être traités en déchetterie.

Depuis 2013, le Groupe fait appel à deux prestataires locaux de traitement de déchets pour la gestion, l'enlèvement et le recyclage de ses déchets. Alpha Mos s'attache tout particulièrement à recycler et réutiliser au maximum ses appareils d'analyse. Dans le laboratoire, des appareils datant de plusieurs années permettent de réaliser des analyses de haute qualité. En fin de vie, ces appareils sont démontés et les pièces détachées sont réutilisées sur d'autres appareils de mesure. Cette réutilisation ultime permet l'économie de matières et de ressources de manière substantielle.

Lors de l'envoi des appareils ou de la réception de pièces de nombreux cartons sont stockés puis récupérés par une entreprise pour être recyclés.

En 2015, la société a contracté avec un Eco-organisme agréé par les Pouvoirs Publics dédié à la gestion et à la collecte de déchets pour les équipements électriques professionnels. Alpha MOS adhère à cet organisme afin de répondre aux obligations nées de la réglementation DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

Les délégués du personnel ont contribué à sensibiliser les salariés au gaspillage lié à l'impression de document afin de diminuer la consommation inutile de papier.

Utilisation des sols et protection de la biodiversité

Les activités d'Alpha Mos sont situées en zones urbaines ou péri-urbaines, avec un impact limité sur la nature des sols et leur usage. Elles n'engendrent pas de risques directs significatifs sur les écosystèmes.

Tableau de correspondance Article 225 de la Loi Grenelle 2

<p>Article 225 de la Loi Grenelle 2</p> <p>Politique (sociale, sociétale et environnementale)</p> <p>Actions menées et orientations prises par la société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable</p>

SOCIAL	
a) Emploi	
L'effectif total	P2
La répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	P2
Les embauches et les licenciements	P2
Les rémunérations et leur évolution	P3
b) Organisation du travail	
L'organisation du temps de travail	P2
L'absentéisme	P3
c) Relations sociales	
L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec lui	P3
Le bilan des accords collectifs	P3
d) Santé et sécurité	
Les conditions de santé et de sécurité au travail	P3
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	P3
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	P3
e) Formation	
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	P3
Le nombre total d'heures de formation	P3
f) Egalité de traitement	
Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	P3
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	P3
La politique de lutte contre les discriminations	P3
g) Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT relatives :	
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	P3
À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	
A l'abolition effective du travail des enfants	

SOCIÉTAL	
a) Impact territorial, économique et social de l'activité	
En matière d'emploi et de développement régional	P4
Sur les populations riveraines et locales	P4
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la société	
Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	P4
Les actions de partenariat ou de mécénat	P4
c) Sous-traitance et fournisseurs	
La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	P4
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale	P4
d) Loyauté des pratiques	
Les actions engagées pour prévenir la corruption	P4
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	P4
e) Autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme	P3

ENVIRONNEMENT	
a) Politique générale en matière environnementale	
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	P4
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	P3
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions.	P4
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	P5
b) Pollution et gestion des déchets	
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	P5
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	P5
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	P5
c) Utilisation durable des ressources	
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	P5
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	P5
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	P5
L'utilisation des sols	P5
d) Changement climatique	
Les rejets de gaz à effet de serre	P5
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	P5
e) Protection de la biodiversité	
Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	P5

ALPHA MOS SA

2015

TABLEAU FINANCIER DES CINQ DERNIERS EXERCICES (En euros)

Date d'arrêté	30/09/2012 12 mois	30/09/2013 12 mois	30/09/2014 12 mois	31/12/2014 3 mois	31/12/2015 12 mois
Capital social (en milliers d'euros)	781 029,40	833 809,40	833 809,40	4573674,8	4624232,2
Nombre d'actions ordinaires	3905517	4169047	4169047	22868375	23121161
Nombre maximal d'actions futures à créer	828010	251000	33000	33000	33000
Chiffre d'affaires H.T	6432729	6357453	4557990	1265853	5652046
Résultat avant impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	-1618163	-857464	-1214258	-350584	176231
Impôt sur les bénéfices	917995	301023	416487	106155	178385
Participation des salariés due au titre l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	-2339193	-2848478	-1055654	-266157	-2288189
Résultat distribué	-	-	-	-	-
DONNEES PAR ACTION					
Résultat avant impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	- 0,18	-0,21	-0,29	-0,02	0,01
Résultat après impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	- 0,60	- 0,68	-0,25	-0,01	-0,10
Dividende attribué	-	-	-	-	-
AUTRES INFORMATIONS					
Effectif moyen des salariés	55	53	44	39	44
Montant de la masse salariale	2499602	2123457	1991486	447673	1900325
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1102446	991554	831125	189226	830415

Alpha M.O.S.

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

EURAUDIT
Résidence Cap Wilson
81, boulevard Carnot
31000 Toulouse
S.A.R.L. au capital de € 350.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Toulouse

DELOITTE & Associés
Immeuble Premium
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Alpha M.O.S.

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Alpha M.O.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Evénements postérieurs à la clôture » de l'annexe aux comptes consolidés qui précise l'assignation en justice de la société par un ancien administrateur.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe procède au moins une fois par an à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles, selon les modalités décrites dans le paragraphe 17 « Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé » de la note 4 « Règles et méthodes comptables » des notes annexes aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et vérifié que la note 6 « Ecart d'acquisition » des notes annexes aux comptes consolidés donne une information appropriée.
- Comme indiqué dans le paragraphe 20 « Provisions pour risques et charges » de la note 4 « Règles et méthodes comptables » des notes annexes aux comptes consolidés, des provisions sont constituées pour faire face aux risques éventuels. Nous avons examiné le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe, et nous nous sommes assurés du bien-fondé des risques comptabilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Balma et Toulouse, le 28 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

EURAUDIT

DELOITTE & Associés

Julien DUFFAU

Etienne ALIBERT

Alpha Mos

Société Anonyme

20 avenue Didier Daurat

31400 Toulouse

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Alpha Mos

Société Anonyme

20 avenue Didier Daurat
31400 Toulouse

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Alpha Mos, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2 de l'annexe concernant l'assignation en justice de la société Alpha Mos par un ancien administrateur.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges, tels que décrits dans le paragraphe 14 « Provisions pour risques et charges » de la note 4 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations de la direction.
- Le paragraphe 8 « Titres de participation et prêts aux filiales » de la note 4 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels précise les modalités d'évaluation des titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations relatives aux valeurs d'usage des titres de participation, à revoir les calculs effectués par votre société et à comparer les estimations comptables de la période précédentes avec les réalisations correspondantes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi :

- nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, aux participations réciproques et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.
- nous vous signalons qu'il n'a pas été procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification des informations sociales, environnementales présentées dans le rapport de gestion, prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes

Membres de la compagnie régionale de Versailles et Toulouse

Balma et Toulouse, le 28 avril 2016

Deloitte & Associés

Euraudit

Etienne ALIBERT

Julien DUFFAU

ALPHA M.O.S. S.A

**RAPPORT SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET
D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET SUR LE CONTROLE INTERNE**

(Etabli en application de l'article L225-37 du Code de Commerce)

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Dans le présent rapport, le Président du Conseil d'Administration vous rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Alpha MOS et ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Ce document vous est présenté en complément du rapport de gestion contenu dans le Rapport Financier Annuel.

Ce rapport est établi conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce et aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers contenues notamment dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne du 8 décembre 2009.

Le Président du Conseil d'Administration a chargé le responsable financier des diligences préparatoires au présent rapport qui a ensuite été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 21 avril 2016.

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Règlement intérieur - Règles de déontologie – Code de référence

Compte tenu de la taille de l'entreprise, il n'existe pas, à ce jour, de règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Toutefois, la société applique, à la hauteur de sa taille et de son organisation, les principes exposés dans les textes suivants :

- Recommandation AMF 2010-15 du 7 décembre 2010,
- Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext de décembre 2009.

Enfin, il existe, en application d'une décision du Conseil d'Administration du 11 septembre 2009, un Code de conduite relatif aux opérations sur titres et au respect de la législation boursière française, applicable aux dirigeants, administrateurs et salariés de la société et de l'ensemble de ses filiales.

1.2 Composition du Conseil d'Administration

En préalable :

- Le tableau de synthèse sur les nominations ainsi qu'une présentation plus détaillée des mandataires sociaux et des dirigeants figure dans le rapport de gestion.
- La liste des fonctions exercées par les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés figure dans le rapport de gestion.

En application de l'article 15 de Statuts, le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) au plus.

Le Conseil d'Administration est composé, au jour de la clôture et à ce jour de trois (3) membres, nommés par l'assemblée générale du 30 novembre 2015, à savoir :

- | | | |
|---|--------------------|----------------|
| - | M. Jean-Paul ANSEL | Administrateur |
| - | Mme Nuan SIMONYI | Administrateur |
| - | M. Jean RINGOT | Administrateur |

Les mandats de messieurs :

- Jean-Christophe MIFSUD
- Frédéric KAHN

Ont été révoqués lors de l'assemblée générale du 30 novembre 2015.

A l'exception de Mme See Nuan SIMONYI Administrateur de nationalité canadienne, tous les administrateurs sont de nationalité française.

Les mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les informations détaillées sur la situation des mandataires sociaux et dirigeants et la liste des fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés figurent dans le Rapport de gestion.

Chaque administrateur doit détenir au moins une (1) action de la société, à l'exception des administrateurs salariés.

Les membres du Conseil d'Administration n'ont fait, à ce jour et à la connaissance du Conseil d'Administration de la société, l'objet d'aucune condamnation pour fraude ni d'aucune sanction publique officielle au cours des cinq (5) dernières années.

Ils n'ont pas été associés à des procédures de faillite ou de ou de liquidation ni n'ont été empêchés judiciairement d'exercer des fonctions de d'administration ou de direction d'une entreprise ou d'un émetteur au cours de cette même période.

Par ailleurs, il n'existe pas à ce jour et à la connaissance du Conseil d'Administration de la société, de conflit d'intérêt entre les devoirs de chaque administrateur à l'égard de l'émetteur et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

1.3 Administrateur indépendant

Le Conseil compte un administrateur indépendant au sens de la Recommandation 8 du Code MiddleNext : Mme See Nuan SIMONYI.

1.4 Nomination des administrateurs

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale des actionnaires.

Ils sont rééligibles au terme de leur mandat.

1.5 Durée des fonctions

La durée des fonctions des Administrateurs est de six (6) ans, ce comme précisé à l'article 15.2 des Statuts.

1.6 Limite d'âge

A défaut de limite d'âge prévue dans les Statuts, en application de l'article 225-19 du Code de Commerce, le nombre d'Administrateurs ayant dépassé l'âge de soixante-dix (70) ans ne peut être supérieur au tiers (1/3) des administrateurs en fonctions.

-	M. Jean-Paul ANSEL	né le 4 octobre 1949	66 ans
-	Mme Nuan SIMONYI	née le 25 mai 1948	67 ans
-	M. Jean RINGOT	né le 28 juillet 1972	43 ans

Au 31 décembre 2015, l'âge moyen des administrateurs est de cinquante-huit (58) ans.

1.7 Fonctionnement du Conseil d'Administration

1.7.1 Présidence des séances

En application de l'article 19 des statuts, le Conseil est présidé par une personne physique élue parmi ses membres.

Cette fonction est assurée par M. Jean-RINGOT, en remplacement de Monsieur Jean-Paul ANSEL, depuis le 21 avril 2016.

1.7.2 Réunions du Conseil

Le Conseil se réunit aussi fréquemment que nécessaire.

Au cours de l'exercice, le Conseil s'est réuni trois (3) fois dont zéro (0) fois par téléconférence, à savoir sur la période concernée :

-	le 27 janvier 2015	réunion physique
-	le 20 mars 2015	réunion physique
-	le 30 novembre 2015	réunion physique

Certains des administrateurs sont représentés suivant pouvoirs, d'autres assistent aux réunions concernées par téléphone.

Les réunions ne résultent pas d'un calendrier prévisionnel préétabli sur l'exercice mais suivant des dates fixées à chaque Conseil pour le suivant, qui restent modifiables.

1.7.3 Convocations

Le Conseil est convoqué par le Président par tout moyen, notamment courrier électronique, au moins trois (3) jours avant la réunion.

La convocation indique l'ordre du jour.

1.7.4 Fonctionnement du Conseil - Information du Conseil d'Administration

Les modalités d'organisation peuvent être décrites comme suit :

1.7.4.1 Convocation des membres du conseil

Tenue de la réunion, avec une présentation de l'activité par le Président directeur général.

Une large place est laissée pour les débats et la mise au vote des points sur lesquels il est demandé aux administrateurs de délibérer,

Etablissement du procès-verbal de la réunion

Le projet est transmis avec le dossier préparatoire du conseil suivant et la version finale signée au cours de celui-ci.

Communication financière

Les projets de communiqués de presse ou de tout autre support de communication à dominante financière peuvent être transmis par la Direction pour relecture préalable au Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil peuvent émettre des remarques écrites ou orales sur le fond ou la forme, qui peuvent être, après discussion, incorporées au sein de la version définitive du communiqué ou du support.

Réunions de travail

Des réunions de travail spécifiques peuvent être tenues entre un ou plusieurs administrateurs et le Président de la société en marge des conseils formalisés afin de traiter certains sujets de manière plus opérationnelle.

Des réunions de travail spécifiques, hors celles relatives à l'arrêté des comptes sociaux, peuvent aussi être tenues par téléphone ou visioconférence.

Délibérations

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu un registre de présence signé par les membres du conseil participant à la séance du conseil.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. La voix du président de séance est prépondérante.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social et coté et paraphé par un juge du tribunal de commerce du siège social de la Société.

Assiduité

Comme précisé au § 1.7.2 ci-dessus, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le Conseil d'Administration s'est réuni trois (3) fois, avec un taux d'assiduité de 100%.

1.7.4.2 Missions

Le Conseil d'Administration remplit les missions suivantes :

- Il définit la stratégie globale de la société (approbation des grandes orientations du groupe et adoption du plan stratégique pour l'exercice), prend les décisions y afférentes et veille à leur mise en œuvre,
- Il choisit le ou les modes d'organisation de la société, désigne les mandataires sociaux chargés de gérer la société dans le cadre de la stratégie définie,

(par exemple, dans le cadre de délégation au Président du Conseil d'Administration à l'effet d'examiner toute opportunité ou projet de croissance externe, détermination des délégations et des pouvoirs, ...),
- Il contrôle la gestion, examine et autorise également les engagements financiers ainsi que toutes les opérations susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine et la situation financière de la société,

- Il contrôle la qualité de l'information financière fournie aux administrateurs et au marché à travers les comptes et autres documents (examen et arrêté des comptes, établissement du rapport de gestion, ...).

1.8 Activité du Conseil tenus depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Depuis la clôture de l'exercice, le Conseil a tenu une réunion :

Le 21 avril 2016

Au cours de cette réunion, Monsieur Jean-RINGOT a été nommé Président Directeur Général en remplacement de Monsieur Jean-Paul ANSEL.

La présente liste n'intègre pas les réunions menées par le Président avec les administrateurs afin de les tenir régulièrement informés de la situation de l'entreprise.

Comités spécialisés

Le Comité d'audit (comptable et financier) a été supprimé au motif qu'aucun des administrateurs indépendant n'avait de compétence spécifique en comptabilité ou en matière financière.

Le Comité d'éthique a été supprimé, étant inadapté à la taille de la société.

1.9 Evaluation des travaux du Conseil et Points de vigilance

Le Code de Gouvernement d'Entreprise MiddleNext invite le Conseil d'Administration à se prononcer une (1) fois par an sur les points de vigilance en matière de gouvernance détaillé dans ledit Code.

Au cours de l'exercice, le Conseil n'a pas mis en œuvre de manière formelle la réflexion sur les points de vigilance préconisée par le Code MiddleNext.

Il s'attachera au cours de l'exercice 2016 à appliquer une analyse formalisée de ces points.

Le Conseil d'Administration souhaite envisager les voies de progrès toujours possibles et prendre les mesures d'amélioration qu'il juge utiles.

Cette évaluation s'effectuera dans le cadre du Code MiddleNext auquel le Conseil se réfère.

Le Conseil d'Administration a estimé que la qualité des réunions continue de s'améliorer.

Il mesure avec régularité les différents enjeux stratégiques du Groupe et il prend les décisions correspondantes.

2. CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

A la demande du Président du Conseil d'Administration, la Direction financière a réuni les éléments constitutifs du présent Rapport sur la base des différents travaux réalisés dans le domaine du Contrôle interne dans le Groupe.

2.1 Référentiel

La société adopte le cadre de référence pour les VaMPS de l'AMF.

2.2 Définition et objectifs

La Société a défini et mis en œuvre un cadre de contrôle interne qui s'appuie principalement sur le cadre de référence de l'AMF en la matière.

Ainsi, le contrôle interne vise à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants : la réalisation et l'optimisation des opérations, la fiabilité de l'information financière et comptable, la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

Notamment, le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation de ses opérations,
- la fiabilité des informations financières,
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

Toutefois, un système de contrôle interne ne peut offrir qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs ci-avant détaillés, compte tenu des aléas ou des dysfonctionnements pouvant exister dans son application.

Les limites d'un tel système sont, principalement, les suivantes :

- le coût d'un contrôle interne ne doit pas excéder les avantages escomptés de ce contrôle,
- la plupart des contrôles internes portent sur des opérations répétitives et non sur des opérations non récurrentes,
- le risque d'erreur humaine due à la négligence, à la distraction, aux erreurs de jugement ou à la mauvaise compréhension des instructions ne peut être totalement éliminé,
- la possibilité d'échapper aux contrôles internes par la collusion d'un membre de la Direction ou d'un employé avec d'autres personnes internes ou externes à l'entité,
- l'éventualité qu'une personne chargée de réaliser un contrôle interne abuse de ses prérogatives, par exemple un membre de la direction passant outre le contrôle,
- la possibilité que les procédures ne soient plus adaptées en raison de l'évolution de la situation, et donc que les procédures ne soient plus appliquées.

2.3 Analyse des facteurs de risques

Les principaux facteurs de risque identifiés par la société sont les suivants :

2.3.1 Risques liés au ralentissement des investissements des clients

Les ventes des produits et de services sont liées aux décisions d'investissement des clients de la Société.

Si ces derniers, pour des raisons macro-économiques ou des raisons propres, viennent à décaler ou à annuler leurs investissements dans ces domaines, cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

2.3.2 Risques liés à la concurrence.

Les concurrents directs, ou ceux qui peuvent le devenir en s'adjoignant des activités concurrentes des produits et services de la Société, disposent ou pourraient disposer de ressources financières

suffisantes pour pénétrer le marché européen et concurrencer la Société sur sa base installée ou ses clients potentiels et prospects.

De ce fait, ils pourraient mettre en danger la réalisation du plan de développement de la Société.

De façon générale, la société ALPHA MOS intervient dans un marché concurrentiel, avec tous les risques que cela comporte, provenant notamment de la concurrence de ses compétiteurs directs ou indirects et de l'apparition d'éventuels produits de substitution.

Cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

2.3.3 Risques commerciaux et marchés

Certains produits, sur lesquels la société ALPHA MOS base une partie de sa croissance, sont en cours de développement ou incluent des technologies sophistiquées et délicates à mettre au point.

De même, les marchés identifiés pour les produits et services de la Société sont et/ou restent en devenir.

Dans cette hypothèse, si ces produits et services ne fonctionnent pas conformément aux spécifications définies, ou ne sont pas à même de répondre aux attentes de la clientèle, les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société en seraient durablement affectés.

De plus, des retards imprévus dans le développement de produits nouveaux peuvent avoir un impact négatif sur la capacité de la Société à lancer ces produits sur le marché en temps voulu, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses revenus et son résultat d'exploitation futurs.

2.3.4 Risques liés aux projets clients.

La Société intervient sur des projets parfois complexes.

De ce fait, la Société n'est pas à l'abri d'une réclamation d'un client considérant que les produits de la Société, ou ses consultants, n'ont pas atteint les objectifs attendus ou lui ont causé des préjudices ou n'ont pas été réalisés dans les délais contractuellement prévus.

La Société pourrait alors être amenée à payer des dommages et intérêts devant une juridiction civile ou à transiger pour éviter toute poursuite.

Cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

2.3.5 Risque de liquidité et Risques liés aux renforcements des fonds propres.

Il est rappelé que la société a subi plusieurs exercices consécutifs de pertes et qu'elle est actuellement en exécution d'un plan de continuation permettant le règlement des dettes antérieures au redressement judiciaire sur une période de neuf (9) ans, et ce tel qu'homologué par jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse en date du 19 septembre 2014.

Rien ne permet d'affirmer que la société sera profitable dans les années à venir, la Société étant une société technologiquement innovante investissant une part importante de ses revenus dans des programmes de Recherche et Développement.

De tels investissements nécessitent classiquement des appels publics à l'épargne, aucune garantie de souscription n'étant connue d'avance à cet effet.

Pour pallier ce risque, il convient de rappeler qu'ont été réalisées au cours de l'exercice précédent :

- une augmentation de capital en numéraire réservée à la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS par émission de 13.888.889 actions nouvelles d'un montant nominal de 2.777.777,80 € assortie d'une prime d'émission de 2.222.222,24 €,

- une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission de 4.810.438 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal de 962.087,60 € assortie d'une prime d'émission de 769.670,08 €

2.3.6 Risques sociaux et risques liés aux personnels clés.

La réussite future de la Société et du Groupe repose en grande partie sur la pérennité dans leurs postes de ses personnels techniques, commerciaux et dirigeants clés ainsi que sur sa capacité à fidéliser ses collaborateurs, dotés de compétences techniques, commerciales et d'encadrement de haut niveau.

Il est précisé que la Société n'a jamais connu de grève et les relations sociales au sein de la Société sont considérées comme normales.

Toutefois, la concurrence est très forte notamment en ce qui concerne les ingénieurs spécialisés dans les nouvelles technologies et le départ de certains collaborateurs pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la société.

2.3.7 Risques liés aux difficultés de recrutement

L'incapacité éventuelle de la Société à recruter des ingénieurs, commerciaux ou autres personnels pourrait avoir un impact significatif sur son plan de développement et son résultat d'exploitation.

2.3.8 Risques liés à la volatilité des cours de l'action «ALPHA MOS»

Les marchés financiers, et plus particulièrement le Segment C d'Euronext regroupant les petites capitalisations, sont extrêmement volatiles.

Le cours de l'action « ALPHA MOS » a été très volatile par le passé.

Pour l'avenir, il peut être sujet à des fluctuations importantes, à la fois pour des raisons liées à l'exploitation mais peut être aussi pour des raisons sans aucun rapport avec les performances opérationnelles de la Société.

Cela peut avoir un impact significatif sur le patrimoine des actionnaires de la Société et sur sa capacité à lever des nouveaux capitaux.

2.3.9 Risques liés aux délits d'initiés

Un (1) salarié ou administrateur pourrait bénéficier d'une information privilégiée relative à la société ALPHA MOS et à son activité et intervenir sur le titre « ALPHA MOS ».

Cela pourrait nuire à l'image de la Société et pourrait entraîner différents litiges avec des tiers.

2.3.10 Risques liés aux obligations des dirigeants à l'égard de leurs titres

La société ALPHA MOS est une société cotée, qui de ce fait répond à certaines règles ou recommandations spécifiques relatives aux obligations des dirigeants vis-à-vis du titre « ALPHA MOS », définies notamment par l'AMF et le Code Monétaire et Financier.

Le non-respect de ces recommandations AMF ou des obligations légales pourrait nuire à l'image de la Société et pourrait entraîner différents litiges avec des tiers.

2.3.11 Risques juridiques

La société et le groupe ALPHA MOS ne sont soumis à aucune réglementation particulière et l'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative spécifique.

A la connaissance du Conseil d'administration, il n'existe pas, en dehors des litiges ayant fait l'objet de provisions dans les comptes, de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

Toutefois, les risques juridiques significatifs existent dans différents domaines (droit social, droit des contrats, droit commercial et économique, droit des sociétés, droit de la propriété intellectuelle etc.) et concernent la société ALPHA MOS au même titre qu'une autre société anonyme impliquée dans les nouvelles technologies, internationalisée et cotée en Bourse sur un marché réglementé.

2.3.12 Risques liés à la propriété intellectuelle et à la R&D

La société ALPHA MOS a déposé de nombreux brevets aux USA et en Europe.

De même, certains des logos et marques utilisés par la Société ont été déposés en France et dans divers pays étrangers.

Toutefois, la Société pourrait subir les conséquences d'une contrefaçon de la part d'un tiers de ses brevets, marques, de sa technologie ou de son savoir-faire, ou d'une éventuelle action en justice d'un tiers contestant un élément de la propriété intellectuelle de la Société, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

De même, la Société bénéficie de la mesure fiscale du crédit d'impôt recherche (CIR) qui a pour but de baisser pour les entreprises le coût de leurs opérations de recherche-développement.

Toutefois, le caractère technique et scientifique des projets de dépenses de recherche présentés par la Société peut être remis en cause par l'administration fiscale et lesdits projets pourraient à ce titre ne plus être éligibles au crédit d'impôt recherche.

2.3.13 Risques liés au recouvrement des créances clients

La Société n'est pas à l'abri de la défaillance financière significative d'un client qui, devenu insolvable, ne serait plus en mesure de régler ses créances.

Cela pourrait avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société.

2.3.14 Risques liés aux fournisseurs

La Société travaille avec plusieurs fournisseurs qui sont :

- soit des fabricants, bureau d'études, fournisseurs de technologies intégrées,
- soit des fournisseurs de licences et de maintenance dans le cadre de l'activité Intégration de la Société.

L'interruption de l'un (1) de ces contrats ou la défaillance de l'un de ces fournisseurs pourraient avoir un effet négatif sur ses revenus et son résultat d'exploitation futurs.

2.3.15 Risques liés aux acquisitions potentielles

La Société pourrait accélérer son développement dans le monde en réalisant des opérations de croissance externe.

Ces opérations risqueraient d'entraîner une dilution du capital, la prise en charge de nouvelles dettes et la nécessité de respecter les critères de valorisation des goodwill définis au sein de l'IAS 36¹.

De plus, la Société risquerait de ne pas être à même d'intégrer ces nouvelles structures, françaises ou internationales en son sein, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses revenus et son résultat d'exploitation futurs.

2.3.16 Risques liés à l'élaboration des comptes consolidés

La Société ALPHA MOS publie des comptes consolidés regroupant ses états financiers et ceux de ses filiales.

L'élaboration de ces comptes est délicate du fait de la complexité du référentiel International Financial Reporting Standards (IFRS)² de consolidation, de leur évolution, de l'éloignement des filiales étrangères, de la référence à des réglementations et des règles fiscales différentes des règles françaises.

Ce processus d'élaboration présente donc des risques d'erreur ou d'omission.

2.3.17 Risques liés à des actes de détournement ou de malveillance

La Société ou l'une de ses filiales pourrait subir, de la part de l'un de ses employés ou d'un autre tiers, un détournement de fonds ou une fraude.

Cela obérerait la trésorerie de la société et peut être aussi du groupe, et à ce titre pourrait avoir un effet négatif sur son patrimoine.

2.3.18 Risques environnementaux

A la connaissance du Conseil d'administration, l'activité de la Société et de ses filiales ne génère aucun risque environnemental.

Toutefois, il existe un risque que de nouvelles réglementations relatives à l'environnement et/ou au traitement des déchets s'appliquent à l'entreprise, aussi bien sur les produits développés et commercialisés que sur les obligations applicables à l'entreprise dans l'exercice de son activité et aient un impact sur son chiffre d'affaires, son résultat et son patrimoine.

2.4 Procédures de contrôle interne

La société est structurée autour d'un système d'information basé sur SAP Business One.

Par ailleurs, la relation Clients continue d'être pilotée par un outil informatique de gestion LOTUS (CRM Gestion client) développé en interne.

Des règles ont été établies en matière d'accès au système, de sauvegarde, de conservation des données et de vérification des enregistrements.

Les données sont sauvegardées de façon régulière et les sauvegardes sont clairement identifiées et conservés dans un endroit différent du bâtiment source.

¹ IAS 36 « dépréciation d'actifs » a été homologuée antérieurement par le règlement CE n° 2236/2004 du 29 décembre 2004. La version d'IAS 36 a été publiée dans le règlement CE n° 1126/2008. L'IAS trouve son origine dans l' International Accounting Standards Board (IASB), organisme international chargé de l'élaboration des normes comptables internationales IAS/IFRS.

² Les normes internationales d'information financière, ou NIIF, plus connues au sein de la profession comptable et financière sous leur nom anglais de International Financial Reporting Standards ou IFRS sont des normes comptables, élaborées par le Bureau des standards comptables internationaux (International Accounting Standards Board ou IASB en anglais) destinées aux entreprises cotées ou faisant appel à des investisseurs afin d'harmoniser la présentation et la clarté de leurs états financiers.

La principale mesure prise par la société ALPHA MOS afin de se garantir contre les divers risques de nature juridique consiste à souscrire des polices d'assurance couvrant ces risques.

La politique de couverture, compte tenu de la taille de la société ALPHA MOS et du groupe, n'est toutefois pas formalisée au sein de la Société.

La Société et/ou ses filiales bénéficient à ce jour des contrats d'assurance suivants :

- Contrat d'assurance Responsabilité Civile dans le monde entier (couverture en RC professionnelle et couverture en RC produit),
- Contrat d'assurance multirisque industrielle (locaux et pertes d'exploitation) pour ses implantations françaises,
- Contrat d'assurance bris de machine pour ses implantations françaises,
- Contrat d'assurance flotte automobile pour ses implantations françaises.

Chaque filiale bénéficie par ailleurs de contrats d'assurance locaux destinés à couvrir leurs risques propres.

Par ailleurs, la société ALPHA MOS, s'entoure, le cas échéant, des conseils d'avocats afin de sécuriser notamment la rédaction des contrats et tous les contentieux.

2.5 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

La gestion administrative et financière était assurée par un directeur administratif et financier assisté d'un responsable administratif et financier.

Elle est placée sous l'autorité du Président Directeur général.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la gestion a été assurée par le responsable administratif et financier de la société, M. Yannick AUTHIE, sous l'autorité du Président Directeur général.

Ils s'appuient, pour la finalisation des travaux de clôture des comptes, sur un cabinet d'expertise comptable indépendant (IF CONSEIL) .

L'équipe financière est responsable de l'établissement des comptes sociaux de la société ALPHA MOS, des comptes consolidés du groupe et de la mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du groupe et de leurs adaptations aux changements de normes.

L'organisation financière du groupe se détaille normalement de la manière suivante :

- Au niveau de la société mère, une équipe comptable est en charge des comptes sociaux et du processus de consolidation en collaboration avec le cabinet d'expertise comptable.
- Pour chaque filiale, un cabinet d'expertise comptable local est en charge de la tenue des comptes de la société.
- Les comptes des filiales font également l'objet d'une revue limitée pour les clôtures annuelles .
- Les principes comptables suivis par la société ALPHA MOS et le groupe sont définis dans les annexes aux comptes annuels et consolidés.
- Ces documents couvrent entre autres, les actifs tangibles et immatériels, les stocks, les provisions, les transactions intra-groupes, et les acquisitions.

- Etant données la taille et la structure de la société ALPHA MOS et du groupe, tous les intervenants, à commencer par l'équipe en charge de la tenue des comptes, sont étroitement associés aux éventuelles évolutions de ces référentiels et méthodes.
- Chaque filiale, par l'intermédiaire du cabinet comptable local chargé de la tenue des comptes, transmet au siège, selon un calendrier fixé au préalable, ses comptes annuels ou intermédiaires, établis selon la réglementation en vigueur dans le pays concerné.
- En outre chaque filiale transmet mensuellement une situation comptable du mois écoulé.
- Les informations transmises permettent d'une part de recenser de manière précise les opérations intra-groupes et d'autre part d'expliquer les principales variations des postes du bilan et du compte de résultat.

Dans ces cadres d'interventions, le système et les procédures de contrôle interne en vigueur ont pour objet de :

- Vérifier que les informations comptables et financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du groupe,
- Veiller à ce que les actes de gestion, de réorganisation des opérations et des comportements des personnes respectent les lois et les règlements applicables et les orientations données par les organes sociaux et les valeurs, normes, règles internes au groupe,
- Prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraudes en particulier dans les domaines comptables et financiers,
- Contrôler les opérations.

La société n'a pas fondé l'élaboration et la mise en œuvre de son contrôle interne sur la base d'un référentiel particulier.

2.6 Principaux moyens de contrôle visant à limiter les risques

Les principaux moyens de contrôle visant à limiter les risques les plus spécifiques à l'activité de la société ALPHA MOS sont les suivants :

2.6.1 Risques relatifs à l'information financière.

Les opérations quotidiennes de contrôle interne sont assurées par le responsable financier, avec l'assistance de l'expert-comptable du groupe, tant dans le domaine du traitement de l'information comptable et financière que du contrôle de celui-ci.

Les points ci-après, méritent d'être précisés :

- Contrôle des états financiers :

Des instructions de reporting financier comprenant un rappel de principes comptables, un calendrier de transmission des informations et la matrice du reporting financier (bilan, compte de résultat, tableau de flux et des données qualitatives) sont communiquées tous les ans aux filiales.

Ces informations financières, les retraitements et la réconciliation des comptes intra-groupes sont contrôlés de façon exhaustive puis sont utilisés pour les besoins de la consolidation et pour valider les données de gestion (suivi du chiffre d'affaires, suivi des budgets notamment).

Les cabinets comptables des filiales transmettent directement et mensuellement au responsable financier, après validation par le responsable des filiales, les documents comptables extraits de leur système.

- Contrôle des reportings :

Le responsable financier effectue, de manière aléatoire, des contrôles de cohérence par rapport aux données budgétaires et à celles de l'exercice passé.

Les écarts et les évolutions sont analysés.

Il contrôle également la base de chiffre d'affaires complétée par toutes les sociétés du groupe.

Les principes comptables sont régulièrement actualisés en fonction du cadre de référence IFRS.

2.6.2 Risques liés à la reconnaissance des revenus.

La facturation d'une prestation ou d'un produit ne permet pas forcément la reconnaissance en produit d'exploitation de cette facturation, notamment si la société ALPHA MOS s'est liée par une obligation de résultat non encore atteinte ou des contraintes techniques de quelque nature que ce soit.

Le responsable financier assure la correcte reconnaissance du revenu en fonction de la nature des contrats client.

2.6.3 Risques liés au processus de consolidation.

La Société a mis en place diverses mesures visant à fiabiliser le processus de production des comptes consolidés de la société ALPHA MOS :

- Le processus de clôture et de consolidation est géré par le responsable administratif et financier, professionnel confirmé des métiers de la comptabilité,
- La consolidation est réalisée par le cabinet d'expertise comptable IF CONSEIL,
- La rédaction de l'annexe aux comptes sociaux et aux comptes consolidés est dorénavant externalisée et assurée par le cabinet d'expertise comptable IF CONSEIL,
- Les états financiers de la société ALPHA MOS font l'objet d'un audit lors de l'arrêté des comptes annuels et d'une revue limitée lors de l'arrêté des comptes semestriels,
- Les comptes des filiales font l'objet, à ces mêmes dates, de revues limitées,
- Les comptabilités des filiales sont gérées par plusieurs responsables comptables, professionnels confirmés des métiers de la comptabilité,
- Les comptes consolidés font l'objet d'un audit lors de l'arrêté des comptes annuels et d'une revue limitée lors de l'arrêté des comptes semestriels,
- Les comptes consolidés sont arrêtés par le Conseil d'Administration et approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Conformément au règlement CE N°16-06/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la société et du groupe ALPHA MOS sont établis depuis le 1^{er} août 2005 selon les normes comptables internationales IFRS applicable, et ce tel qu'adopté par l'Union Européenne.

2.6.4 Risques liés au recouvrement des créances clients.

Compte tenu de la structure des créances clients de la Société, non spécialement atomisée, aucune mesure systématique (comme la contractualisation d'une assurance-crédit systématique) n'est prise pour limiter ce risque.

Toutefois, la société ALPHA MOS a mis en place une procédure recouvrement qui vise à sécuriser le processus de recouvrement des créances clients.

Cette procédure, en liaison avec la procédure vente et la procédure contrat, a notamment pour objectif de :

- Limiter le risque d'irréouvrabilité,
- Faire correspondre les délais de règlement des clients avec les délais contractuels.

Le recouvrement est assuré par une personne dédiée du service comptable, qui applique la procédure de relance mise en place au sein du groupe.

Des outils de suivi du recouvrement ont été mis en place et sont communiqués mensuellement au Président de la société.

2.6.5 Risque de change.

La société procède à des ventes et à des achats en devises, notamment l'USD et le JPY.

Sa politique est de ne pas prendre des positions spéculatives dans ce domaine.

Elle vise surtout de ne pas s'exposer à un risque de perte de marge du fait de ne pas avoir pesé le poids du risque de change net sous-jacent.

A ce titre, en fonction de son exposition nette, la société peut être amenée à :

- contracter de couvertures à terme adaptées,
- maintenir des comptes ou des lignes bancaires en devises de telle sorte à neutraliser un risque parallèle et opposé,
- revoir régulièrement la structure des bilans de ses filiales pour tenir compte de la réalité économique de leur activité et de son financement.

Toutefois, la Société n'est pas à l'abri d'une erreur ou de tous autres événements qui pourraient générer une perte de change significative.

2.6.6 Limites du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société en la matière seront atteints. Il existe des limites inhérentes à tout système de contrôle interne relevant notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou des perturbations pouvant survenir en raison d'une défaillance ou d'une simple erreur.

3. PRINCIPES ET REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

3.1 Détermination de la rémunération des mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux tant dans ses modalités de calcul que dans son quantum, est déterminée par le Conseil d'Administration.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, la rémunération allouée au Président-Directeur Général est régulièrement mentionné dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration qui détaille la rémunération fixe, variable et les avantages sociaux et avantages en nature.

Il est précisé que le Président-Directeur Général n'est pas titulaire d'un contrat de travail.

3.2 Jetons de présence

Afin de rémunérer les Administrateurs pour leurs activités, l'Assemblée Générale alloue au Conseil d'Administration un montant de jetons de présence.

Le Conseil répartit librement le montant entre les Administrateurs.

Le Conseil a décidé d'attribuer les jetons de présence en fonction de leur participation aux travaux.

Il a été alloué par le conseil une somme de 3.000 € à chaque administrateur au titre de la séance du 30 novembre 2015.

3.3 Revue des Attributions de valeurs mobilières aux dirigeants et salariés

Le Conseil d'Administration se prononce sur l'attribution de stock-options, de valeurs mobilières donnant accès au capital ou d'autres produits financiers aux dirigeants et salariés et sur les modalités de cette attribution.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, il n'a été procédé à aucune attribution.

4. POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Aucune limitation n'a été mise en place, à ce jour, aux pouvoirs du Président-Directeur général de la société.

5. MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales figurent à l'article 23 des statuts, disponibles au siège social.

Le droit de participer est ouvert aux actionnaires dont les titres sont inscrits compte deux (2) jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter par tout mandataire de son choix, voter par correspondance ou donner une procuration à la société sans indication de mandataire conformément à la loi.

6. INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN PERIODE D'OFFRE PUBLIQUE

A l'exception :

- de l'existence de titres pouvant donner accès au capital décrits dans le rapport de gestion §12 – 7,
- des droits de vote double conférés aux actions inscrites au nominatif depuis au moins deux (2) ans (article 23 – 5 des Statuts) tels que détaillés dans le Rapport de gestion,

il n'existe pas d'élément susceptible d'avoir une incidence en période d'offre publique au regard de l'article L225-100-3 du Code de commerce.

Le présent rapport a été présenté aux administrateurs

Le Conseil d'Administration en a approuvé les termes.

Fait à Paris, le 21 avril 2016

Le Président du Conseil d'Administration

Jean-RINGOT

« ALPHA M.O.S. »

Société anonyme
Au capital de 4.594.900,40 €
20, Avenue Didier Daurat

TOULOUSE (Haute-Garonne)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Etabli en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce
sur le rapport du président du conseil d'administration
de la société ALPHA M.O.S.**

Exercice clos le 31 décembre 2015

EURAUDIT

Résidence Cap Wilson 81, boulevard Carnot 31000 – TOULOUSE

Commissaire aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Toulouse

DELOITTE & Associés

185 avenue Charles de Gaulle 92524 - NEUILLY-SUR-SEINE

Commissaire aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Versailles

« ALPHA M.O.S. »

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce
sur le rapport du président du conseil d'administration
de la société APLHA M.O.S.**

Exercice clos le 31 décembre 2015

« ALPHA M.O.S. »

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etabli en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce
Sur le rapport du président du conseil d'administration
De la société APLHA M.O.S.
Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société ALPHA M.O.S. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives, notamment, au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- . de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- . d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- . prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante,
- . prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante,
- . déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Toulouse et Balma, le 28 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

EURAUDIT

Deloitte & Associés

Julien DUFFAU

Etienne ALIBERT

Alpha Mos

Société Anonyme

20 avenue Didier Daurat

31400 Toulouse

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2015

Deloitte et Associés

185, Avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly sur Seine

EURAUDIT

81, Boulevard Carnot
31000 Toulouse

Alpha Mos

Société Anonyme

20 avenue Didier Daurat
31400 Toulouse

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à

cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

➤ **Accord de licence en date du 23 septembre 2015 entre la société ALPHA MOS et sa filiale détenue à 70% BOYD SENSE**

• Personne concernée

Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, Président Directeur Général d'ALPHA MOS jusqu'au 30 novembre 2015, Président et membre du Conseil d'administration de la société BOYD SENSE.

• Nature et objet

Au titre de cet accord, ALPHA MOS a concédé à sa filiale BOYD SENSE une licence exclusive mondiale à durée illimitée, en vue d'exploiter les technologies d'analyses des gaz dont ALPHA MOS détient ou détiendra la propriété intellectuelle.

• Modalités

Le montant des redevances est calculé comme suit :

Jusqu'à 1.000.000 \$:	6% du CA de BOYD SENSE
De 1.000.000 \$ à 10.000.000 \$:	4% du CA de BOYD SENSE
Au-delà de 10.000.000 \$:	4% du CA de BOYD SENSE

Au titre de l'exercice 2015, aucune redevance n'a été facturée.

Cette convention n'a pu valablement être autorisée par le conseil d'administration d'ALPHA MOS en raison d'une composition du conseil d'administration non conforme, en application des dispositions de l'article L 225-25 du Code de commerce.

➤ **Accord de Recherche et développement en date du 23 septembre 2015 entre la société ALPHA MOS et sa filiale détenue à 70% BOYD SENSE**

• Personne concernée

Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, Président Directeur Général d'ALPHA MOS jusqu'au 30 novembre 2015, Président et membre du Conseil d'administration de la société BOYD SENSE.

- Nature et objet

Aux termes de cet accord, ALPHA MOS s'est engagée à effectuer, à la demande de BOYD SENSE et après accord entre les parties, des prestations de services de recherche et développement

Cet accord prévoit également que BOYD SENSE sera seule titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les technologies développées pour son compte par ALPHA MOS dans le cadre de l'accord.

- Modalités

Les prestations effectuées sont facturées par ALPHA MOS à hauteur du coût de revient augmenté de 10 %.

Au titre de l'exercice 2015, les prestations refacturées s'élèvent à 494 K€.

Cette convention n'a pu valablement être autorisée par le conseil d'administration d'ALPHA MOS en raison d'une composition du Conseil d'administration non conforme, en application des dispositions de l'article L. 225-25 du Code de commerce

➤ **Prêt obligataire convertible entre la société ALPHA MOS et sa filiale détenue à 70% BOYD SENSE**

- Personne concernée

Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, Président Directeur Général d'ALPHA MOS jusqu'au 30 novembre 2015, Président et membre du Conseil d'administration de la société BOYD SENSE.

- Nature et objet

Aux termes d'un accord en date du 23 septembre 2015, ALPHA MOS a consenti à BOYD SENSE un prêt obligataire convertible permettant à BOYD SENSE de bénéficier, au titre du paiement de sommes dues à ALPHA MOS en exécution du contrat License and R&D Services Agreement, d'une option entre un paiement en numéraire ou en action de BOYD SENSE à émettre.

- Modalités

Ce prêt d'un encours de 261 K€ au 31 décembre 2015, est rémunéré à un taux d'intérêt de 5%. L'encours de ce prêt ainsi que les intérêts sont intégralement dépréciés dans les comptes d'Alpha Mos.

Cette convention n'a pu valablement être autorisée par le conseil d'administration d'ALPHA MOS en raison d'une composition du conseil d'administration non conforme, en application des dispositions de l'article L. 225-25 du Code de commerce.

➤ **Refacturations entre la société ALPHA MOS et sa filiale détenue à 70% BOYD SENSE**

• Personne concernée

Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, Président Directeur Général d'ALPHA MOS jusqu'au 30 novembre 2015, Président et membre du Conseil d'administration de la société BOYD SENSE.

• Nature et objet

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2015, ALPHA MOS a procédé à la refacturation de frais techniques et logistiques à BOYD SENSE. Les prestations effectuées sont facturées par ALPHA MOS à hauteur du coût de revient augmenté de 10 %.

• Modalités

Au titre de l'exercice 2015, le montant des frais refacturés s'est élevé à 377 K€.

Cette convention n'a pu valablement être autorisée par le conseil d'administration d'ALPHA MOS en raison d'une composition du conseil d'administration non conforme, en application des dispositions de l'article L. 225-25 du Code de commerce.

➤ **Avances de trésorerie entre la société ALPHA MOS et sa filiale détenue à 70% BOYD SENSE**

• Personne concernée

Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, Président Directeur Général d'ALPHA MOS jusqu'au 30 novembre 2015, Président et membre du Conseil d'administration de la société BOYD SENSE.

• Nature et objet

ALPHA MOS a consenti au bénéfice de sa filiale BOYD SENSE des avances de trésorerie sous forme de compte courant. Ces avances ne sont pas rémunérées.

• Modalités

Le solde débiteur du compte courant de BOYD SENSE dans les comptes d'ALPHA MOS au 31 décembre 2015 s'élève à 842 K€. Ce compte courant est déprécié à hauteur de 505 K€ dans les comptes d'ALPHA MOS au 31 décembre 2015.

Cette convention n'a pu valablement être autorisée par le conseil d'administration d'ALPHA MOS en raison d'une composition du conseil d'administration non conforme, en application des dispositions de l'article L. 225-25 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Avec Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, Président Directeur Général d'ALPHA MOS jusqu'au 30 novembre 2015.
- Nature et objet
Versement d'une indemnité de départ à M. MIFSUD, sous réserve de l'atteinte de critères de performance définis au terme de la sixième décision du Conseil d'administration du 24 octobre 2014.
- Modalités
Cette convention n'a pas fait l'objet de versement sur l'exercice 2015.
- Avec Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, Président Directeur Général d'ALPHA MOS jusqu'au 30 novembre 2015.
- Nature et objet
Depuis le 1^{er} novembre 1993, Monsieur Jean-Christophe MIFSUD, Président Directeur Général d'ALPHA MOS jusqu'au 30 novembre 2015, a bénéficié d'un contrat souscrit auprès du GAN VIE pour une prestation de garantie sociale des dirigeants d'entreprise.
- Modalités
Au titre de l'exercice 2015, Alpha Mos a payé une cotisation de 7 720 €.

Les commissaires aux comptes

Membres de la Compagnie de Versailles et Toulouse

Balma et Toulouse, le 28 avril 2016

Etienne ALIBERT

Julien DUFFAU